



LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL

**Rapport annuel
sur l'état de la France
en 2012**

Roger Mongereau

Décembre 2012

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

2012-20
NOR : CESL1100020X
Jeudi 27 décembre 2012

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2010-2015 – Séance du 12 décembre 2012

RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE EN 2012

Avis du Conseil économique, social et environnemental

présenté par

M. Roger Mongereau, rapporteur

au nom de la

section de l'économie et des finances

Le décret 2010-1659 du 29 décembre 2010 relatif à l'organisation du Conseil économique, social et environnemental prévoit que la section de l'économie et des finances doit établir un *Rapport annuel sur l'état de la France*. La section de l'économie et des finances, présidée par M. Hugues Martin, a désigné M. Roger Mongereau comme rapporteur.

Sommaire

■ Avis	4
Une situation économique et sociale préoccupante	4
▪ L'activité économique	4
▪ Les prix et les marges	6
▪ Les finances publiques	7
▪ Balance des transactions courantes	9
▪ L'emploi	15
▪ La politique monétaire et les questions financières européennes	20
▪ Les questions énergétiques	27
▪ Au total, des faiblesses à surmonter grâce à des atouts	31
Un état moral contrasté	34
▪ La France souffre de la dégradation des rapports humains	34
▪ « Au-delà du PIB » : le bien-être	42
▪ Une mobilisation internationale	42
▪ Quels indicateurs de « bien-être » et pour quelles finalités ?	43
▪ Focus sur la France	44
De l'importance du fait régional	51
▪ PIB par habitant et par région	52
▪ En Europe	52
▪ En France	54
▪ L'emploi	54
▪ Quelques exemples	57
▪ L'Aquitaine	57
▪ La Haute-Normandie	58

▪ L'Outre-mer	59
▪ La distance entre domicile et lieu de travail d'un point de vue régional	60
▪ Développement des territoires	61
Préconisations	66
▪ Approfondir l'Union européenne	66
▪ Mettre en œuvre la stabilité, la coordination, la gouvernance et la croissance en Europe	66
▪ Poursuivre les efforts d'harmonisation juridique et fiscale	67
▪ Plaider pour une révision du financement du budget européen	67
▪ S'associer et s'appuyer sur la BEI pour des projets porteurs d'avenir	67
▪ Poursuivre l'union bancaire et le renforcement de la réglementation financière	68
▪ Se doter d'une stratégie industrielle européenne	68
▪ Tenir compte du fait régional	69
▪ Adapter notre économie et notre pacte social	70
▪ Élaborer un pacte productif	71
▪ Améliorer l'efficacité des acteurs publics	71
▪ Renforcer et valoriser les entreprises	71
▪ Réaffirmer la priorité à l'innovation et au développement durable	72
▪ Rendre la formation plus efficace	73
▪ Conforter le « vivre ensemble » et le sens du collectif	73
■ Déclaration des groupes	75
■ Scrutin	94
Liste des personnalités entendues	96
Bibliographie	97
Liste des illustrations	99

Une situation économique et sociale préoccupante

L'activité économique

L'économie mondiale a ralenti en 2011 après le rebond de 2010 ; il devrait en être de même en 2012, la croissance restant atone dans les pays développés. Cette évolution a été particulièrement marquée en Europe en raison notamment des incertitudes entourant la crise des dettes souveraines, de la hausse des prix des matières premières début 2011 et des politiques d'austérité menées dans la plupart des Etats membres. Les programmes de consolidation budgétaire mis en œuvre en Grèce, au Portugal, en Espagne et en Italie ont fortement comprimé l'activité dans ces pays. L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Finlande et, dans une moindre mesure, les Pays-Bas ont bénéficié encore en 2011 d'une demande intérieure dynamique qui a tiré l'activité mais le ralentissement est désormais avéré.

En France, le PIB a encore progressé de 1,7 % en 2011, au même rythme qu'en 2010, en raison essentiellement d'une bonne tenue de l'investissement privé en début d'année ; la consommation des ménages, en revanche, s'est moins accrue sous l'effet d'un ralentissement de la progression du pouvoir d'achat et d'une hausse du taux d'épargne. L'augmentation de la production manufacturière a ralenti en cours d'année 2011 pour s'établir au total à 3,2 % après 4,7 % en 2010 tandis que les services marchands ont été les premiers contributeurs à la croissance. La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été nulle sur l'année.

En 2012, la zone euro pourrait entrer en récession au second semestre sous l'effet de la consolidation budgétaire en cours, de la faiblesse des salaires, du maintien d'une inflation énergétique et de la montée du chômage ; l'investissement des entreprises serait négativement affecté par la faiblesse de la demande, par des taux de marge globalement faibles et par des dividendes en constante augmentation. En France, la croissance du PIB serait nulle au second semestre et se limiterait ainsi à 0,2 % sur l'année selon l'INSEE. Le chômage continuerait d'augmenter pour dépasser 10 % en fin d'année. La consommation des ménages se contracterait de 0,1 % en 2012 et l'investissement des entreprises non financières reculerait de 0,2 %.

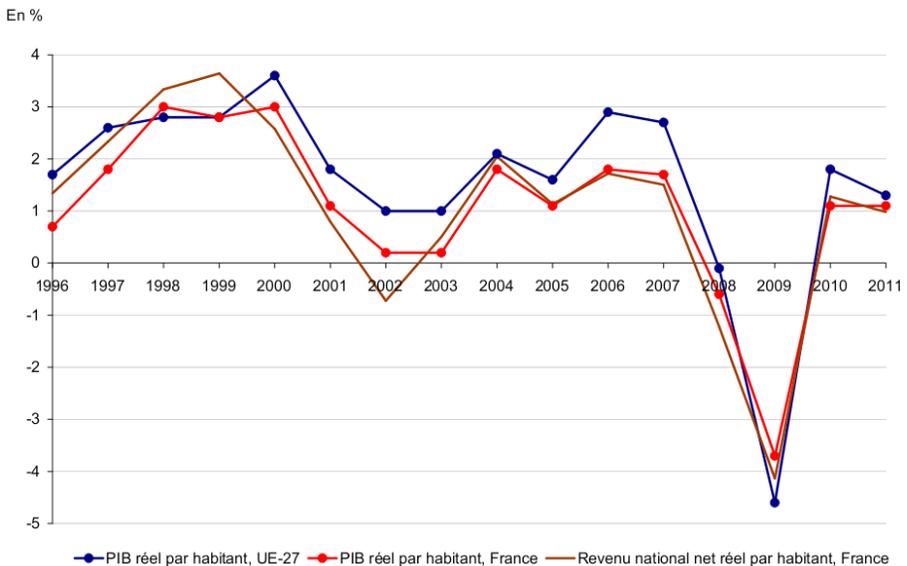
De nombreuses études menées par des organismes internationaux (OCDE, FMI notamment), il ressort qu'une crise financière a généralement des effets durables sur l'activité ; le plus souvent, la perte de croissance subie lors de la crise ne se rattrape pas, même si le rythme de croissance parvient à se rétablir après le choc. Il semble que cela soit bien le cas actuellement et, de plus, il n'est pas certain que la croissance soit en mesure de reprendre avec la même force ; il est trop tôt pour avoir une visibilité suffisante. Le cas du

Japon est connu : ce pays ne s'est jamais remis de la crise du début des années 1990. En effet, une crise traduit un risque majeur : une mauvaise allocation des investissements génératrice de bulles, de chutes des prix et de faillites, qui précisément précipitent la crise. Ex-post, la crise conduit aussi à des comportements excessifs d'aversion au risque, peu propices à un redémarrage de l'activité et des investissements.

Les hausses d'impôts et de charges déjà réalisées en 2012 ou prévues pour 2013 pourraient peser sur la demande interne des entreprises et des ménages même si ces mesures peuvent être considérées par certains comme nécessaires à la réduction des déficits et des dettes publics et constituent une meilleure alternative que la baisse des dépenses publiques. Le gouvernement estime que ces hausses d'impôts concerneraient les ménages les plus aisés et pourraient donc être compensées par une baisse du taux d'épargne de sorte que la consommation privée ne devrait pas être trop affectée. D'autres considèrent que, par une voie ou une autre (pénalisation des heures supplémentaires, prélèvements sur les retraités, non-indexation du barème de l'impôt sur le revenu...), la majorité des ménages sera concernée par ces relèvements d'impôts et que les dépenses publiques pourraient être diminuées sans risque majeur si ces diminutions étaient bien ciblées et menées de manière intelligente. Quoi qu'il en soit, en 2012, le pouvoir d'achat des ménages reculerait de 0,3 % au premier semestre et de 0,6 % au second. Au total, grâce à la baisse du taux d'épargne, la consommation des ménages pourrait rester stable en 2012.

Rechercher des voies pour maintenir la qualité des services publics et sociaux tout en diminuant leur coût est donc un enjeu essentiel. La réduction des coûts dans ces services a cependant, pour le moment, abouti à une dégradation du service rendu aux usagers. Le recours à des technologies sophistiquées désormais disponibles peut offrir des moyens pour à la fois répondre à cet enjeu, relancer la croissance et l'emploi et augmenter le bien-être. Encore faut-il en définir les conditions.

Graphique 1 : Taux de croissance annuel du revenu national net et du PIB réels par habitant (en %)

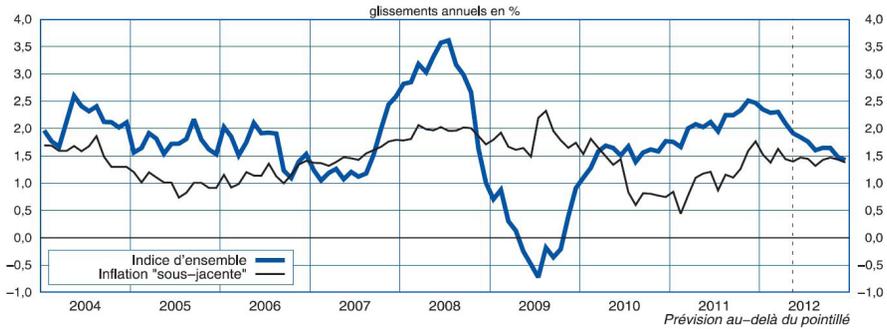


Source : Insee (comptes nationaux) - Eurostat, données en base 2005

Les prix et les marges

L'inflation sous-jacente progresse régulièrement depuis 2011 et s'approche des 2 % tandis que l'indice des prix à la consommation, stable en 2010, augmente également et dépasse désormais les 2 %. La hausse des prix des matières premières a été significative mais, compte tenu de la conjoncture, n'a pas entraîné de processus cumulatif de hausse des prix à la consommation.

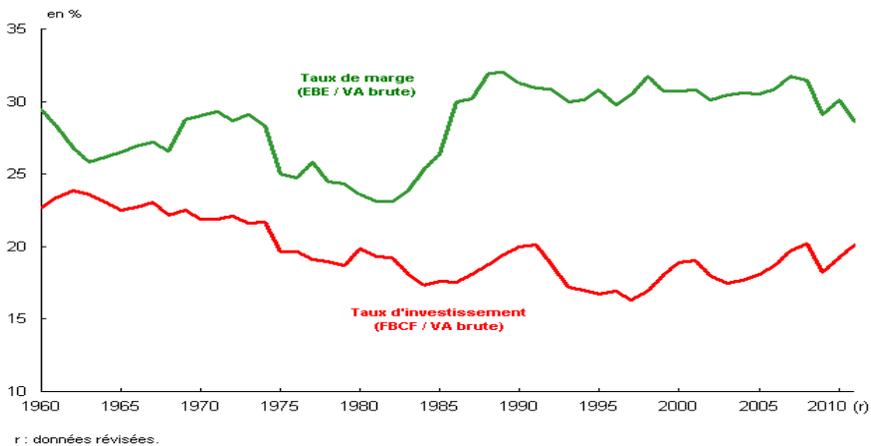
Graphique 2 : Évolution des prix à la consommation (en %)



Source : INSEE

Le taux de marge des sociétés non financières s'est dégradé en 2011, à 28,6 % contre 30 % en 2010. Il continuerait de se réduire en 2012 et reviendrait à 28 %. En effet, la hausse des prix de l'énergie et l'accroissement du taux moyen des cotisations sociales ont pesé sur la valeur ajoutée. En raison de facteurs multiples, le taux d'endettement des sociétés non financières a progressé pour atteindre 132 %, niveau le plus élevé depuis 1995.

Graphique 3 : Taux de marge et taux d'investissement des sociétés non financières (en %)



Source : INSEE, comptes nationaux, base 2005 - Champ : France, sociétés non financières, hors entreprises individuelles

Dans le même temps, les dividendes et autres revenus versés aux actionnaires se sont élevés de 14 % de l'excédent brut d'exploitation des entreprises non financières au début des années 1990 à plus de 30 % en 2011. Ils se situent à un niveau élevé en comparaison des autres pays européens. Ils sont aussi très inégalement répartis selon les entreprises, les PME en distribuant généralement assez peu.

Tableau 1 : Revenus versés par les entreprises non financières
(en milliards d'euros)

	1980	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Excédent brut d'exploitation	50,1	161,0	221,4	266,6	281,4	306,5	313,2	277,3	293,9	287,3
Revenus distribués des sociétés (reçus)	3,7	17,6	63,4	118,4	141,1	155,4	165,1	155,4	146,1	147,9
Revenus distribués des sociétés (versés)	10,0	40,6	105,6	183,6	209,3	229,9	247,6	235,5	219,8	237,8
Revenus nets (versés-reçus)	6,3	23,0	42,2	65,2	68,2	74,5	82,5	80,0	73,7	89,9
Revenus nets / EBE (en %)	13%	14%	19%	24%	24%	24%	26%	29%	25%	31%

Source : INSEE, comptes nationaux, base 2005

Les finances publiques

Le déficit des administrations publiques, au sens du Traité de Maastricht, est revenu de 7,1 % du PIB en 2010 à 5,2 % en 2011. Il pourrait s'établir à 4,5 % du PIB en 2012 et devrait s'abaisser à 3 % en 2013 (objectif gouvernemental).

Au-delà des alternances politiques, le redressement des finances publiques françaises constitue actuellement une priorité des politiques menées au niveau national dans le cadre défini pour l'ensemble de la zone euro. Néanmoins, le débat existe sur la manière pour y parvenir : réforme fiscale d'ampleur, réduction des dépenses publiques, nouvelle politique monétaire, recours aux marchés financiers.

En 2013, ce rétablissement se réaliserait, selon le projet de loi de finances 2013, pour un tiers par une réduction en valeur des dépenses publiques et pour les deux tiers par une augmentation des prélèvements fiscaux. Ainsi, le déficit des administrations publiques (APU) se limiterait à 3 % du PIB. Cet ajustement doit continuer car il est nécessaire (voir *La dette : un pont entre passé et avenir*, avis du CESE de juin 2012 rapporté par M. Lamy). Les gouvernements s'astreignent à un ajustement assez rapide car ils cherchent à conserver la confiance des marchés financiers, seule à même, dans le cadre des orientations actuelles (estiment-ils) de leur garantir un taux de financement faible pour leurs emprunts publics et pour les emprunts privés de leurs ressortissants. Ils veulent également démontrer à leurs partenaires de la zone la continuité de leur politique et leur détermination à revenir à des finances publiques plus saines.

La dépense publique devrait rester stable en 2013 en France, à 56,3 % du PIB (source OCDE), chiffre très élevé en comparaison des autres pays de la zone euro (48,5 %) et de l'OCDE (41,7 %) ; seul le Danemark a un niveau supérieur. Le taux de prélèvements s'élèverait de 44,9 % en 2012 à 46,3 % en 2013. Cela traduit un choix de société : la France a décidé historiquement de confier au secteur public principalement un nombre élevé de tâches : santé, éducation, retraites...

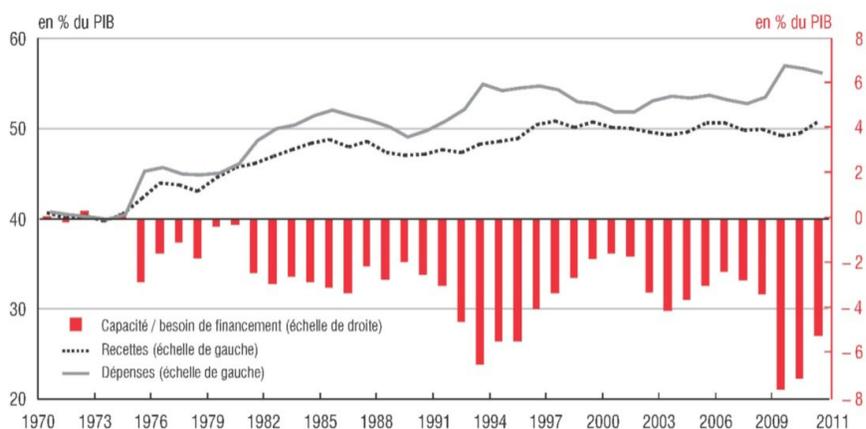
Ultérieurement, la France s'est engagée, par la ratification en octobre 2012 du Traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance signé en mars 2012 par 25 pays de l'Union européenne, à respecter à moyen terme la limite de 0,5 % du PIB pour le déficit structurel (déficit corrigé des effets du cycle économique). Le principe de ce texte est énoncé à l'article 3 : « *la situation budgétaire des administrations publiques (Etat, collectivités locales, fonds de sécurité sociale) est en équilibre ou en excédent* ». La notion de « déficit structurel » ne fait pas l'unanimité parmi les économistes. Il s'agit d'une construction statistique dont le résultat dépend des hypothèses de départ. La méthode de la Commission européenne conduit à une surestimation de ce déficit du fait de la sous-évaluation de la croissance potentielle. En tout état de cause, cette règle implique, pour la France, un effort certain de rééquilibrage budgétaire qui, dans la situation actuelle, risque fort d'avoir un effet dépressif sur l'activité.

La loi organique relative au pilotage des finances publiques, qui garantit en France l'application de ce traité européen, complète un arsenal de règles d'encadrement budgétaire et de surveillance des finances publiques, comme celles relatives aux limites de 3 % du PIB pour le déficit des APU et de 60 % du PIB pour la dette publique. Un organisme indépendant, le Haut Conseil des finances publiques, est créé auprès de la Cour des comptes et présidé par son premier président ; il sera chargé d'avertir le gouvernement s'il s'écarter des objectifs structurels et jugera s'il existe des « *circonstances exceptionnelles* » qui peuvent expliquer cette dérive.¹ Ce traité doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Dans la zone euro, ces ajustements pèsent sur de nombreux pays, et, du fait de leur simultanéité, auront un effet négatif sur la croissance de l'ensemble de la zone. Certains estiment également que cette stratégie ne permettrait pas de réduire la dette publique et qu'au contraire elle l'augmentera du fait d'une réduction mécanique des recettes fiscales.

1 Ce conseil comprendra 10 membres (parmi lesquels l'un sera désigné par le président du Conseil économique, social et environnemental) dont les mandats de 6 ans ne seront ni révocables, ni renouvelables.

Graphique 4 : Évolution des finances publiques (en % du PIB)



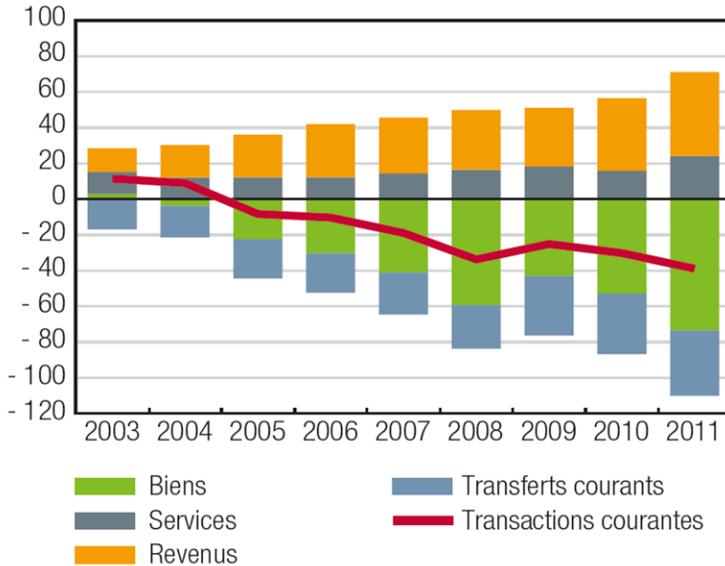
Source : INSEE, Comptes nationaux, base 2005

Balance des transactions courantes

Sur longue période, la part de marché de la France dans les échanges mondiaux en volume n'a cessé de reculer (- 42 % entre 1999 et 2011). Cette détérioration ne peut être attribuée à la seule montée en puissance des pays émergents dans le commerce mondial car le recul de la part de marché de la France a atteint sur la même période - 25 % dans la zone euro.

En 2011, le solde des transactions courantes de la France enregistre un déficit de 38,9 milliards d'euros, soit 1,9 % du PIB, contre 1,6 % en 2010. Le déficit des échanges de biens augmente et atteint - 73,5 milliards en 2011, après - 52,9 milliards en 2010. L'excédent des services se renforce, de 15,9 milliards en 2010 à 24,2 milliards en 2011 (cf. graphique ci-après).

Graphique 5 : Transactions courantes, France (données à mai 2012)
(soldes annuels, en milliards d'euros)



Source : Banque de France, Rapport annuel sur la balance des paiements, 2011

Le déficit extérieur des biens et services en valeur a ainsi continué à augmenter en 2011, atteignant un maximum historique de 56 milliards d'euros soit 2,8 points de PIB. Comme en 2010, cette détérioration est largement imputable à l'alourdissement de la facture énergétique mais pas seulement. L'industrie française souffre aujourd'hui entre autres de la faiblesse de l'investissement en R&D (cf. à cet égard l'avis du CESE d'octobre 2011 sur *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement* qui mentionne également le faible nombre d'ETI, un taux bas d'autofinancement et des dividendes parmi les plus élevés de l'Union européenne, des relations difficiles entre les entreprises et le système bancaire et un cadre juridique instable). Toutefois, le solde des produits industriels a continué de se dégrader également. Au premier semestre 2012, la croissance de nos exportations a été à peine positive, en lien avec un commerce mondial assez peu dynamique. La dégradation concerne toutes les composantes, y compris les services.

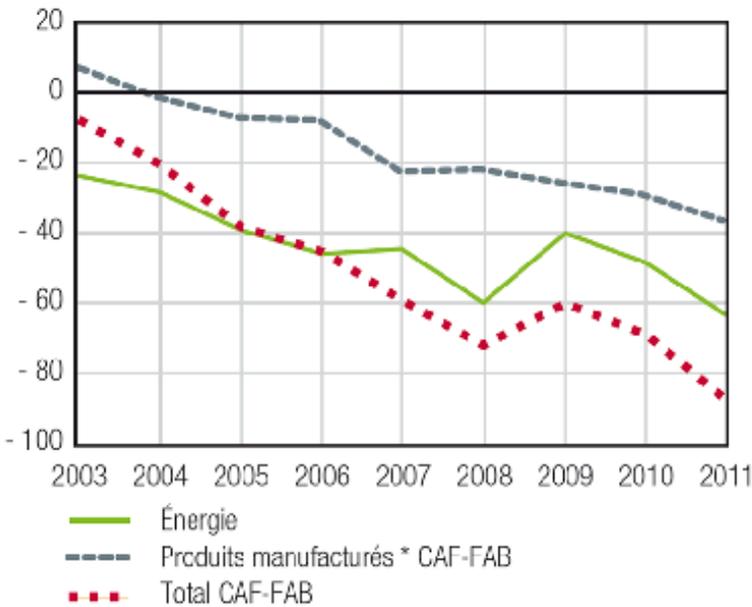
En 2013, les efforts de redressement budgétaire menés dans plusieurs pays de la zone euro risquent de se traduire par un fléchissement des exportations vers les pays de la zone ; or, ces échanges sont majoritaires dans le commerce extérieur en Europe.

Sur plus longue période, on observe la nette détérioration du solde des transactions courantes : après une période d'équilibre (2003-2004), les transactions courantes sont devenues déficitaires, lentement mais continûment, de 2005 à 2007 ; l'année 2008 a enregistré un fort déficit, légèrement atténué en 2009. Depuis lors, le recul s'est poursuivi à un rythme lent mais inexorable.

Cette évolution défavorable s'explique par une série de facteurs :

- l'aggravation du déficit des échanges énergétiques est profonde (cf. graphique ci-après) : - 62,2 milliards d'euros en 2011 contre 47,8 milliards d'euros en 2010 ; par cette raison déjà, l'énergie exerce une influence très importante sur l'économie : croissance, choix d'investissement, compétitivité... (cf. ci-après, VI). Au niveau de l'Union européenne, les importations énergétiques ont représenté en 2011 3,9 % du PIB des 27 Etats-membres ;

Graphique 6 : Balance des biens de la France (soldes annuels, en milliards d'euros)



* Biens industriels hors produits agricoles et énergétiques

Source : Banque de France, Rapport annuel sur la balance des paiements, 2011

- depuis la reprise du commerce mondial en 2009, le solde des échanges de biens n'est pas parvenu à compenser cette évolution par un dynamisme suffisant des exportations de produits manufacturés (36,7 milliards d'euros en 2011 contre - 28,9 en 2010). Les déficits bilatéraux des biens proviennent en majorité des échanges intra-Union européenne. L'Allemagne y contribue significativement mais pour moins de la moitié ; les échanges avec les pays ayant intégré le plus récemment l'Union européenne se développent tout en constituant également une source de déficit. Ainsi, la reprise des exportations après la crise de 2009 a-elle été bien inférieure à la remontée des importations ;

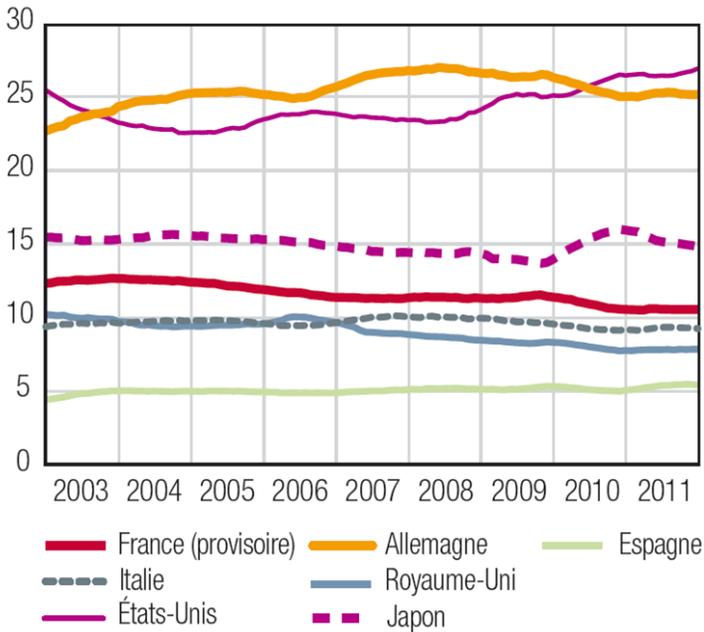
Graphique 7 : Balance des biens de la France
(flux trimestriels, en milliards d'euros)



Source : Banque de France, Rapport annuel sur la balance des paiements, 2011

- cela n'est pas dû qu'à la concurrence des pays émergents : la part de marché de la France se dégrade par rapport aux autres pays industrialisés, elle est revenue de 12 % au début de 2003 à 10,6 % en décembre 2011. Dans le même temps, celle de l'Allemagne a progressé de 22,7 % à 25,1 %. Dans le cadre de la comparaison France/Allemagne, le constat peut être en partie expliqué. En effet, l'Allemagne importe des produits qui sont assemblés sur son territoire pour être ensuite exportés avec une forte valeur ajoutée alors qu'en France la délocalisation partielle de la production de certains produits, notamment dans l'industrie automobile, augmente le volume des importations.

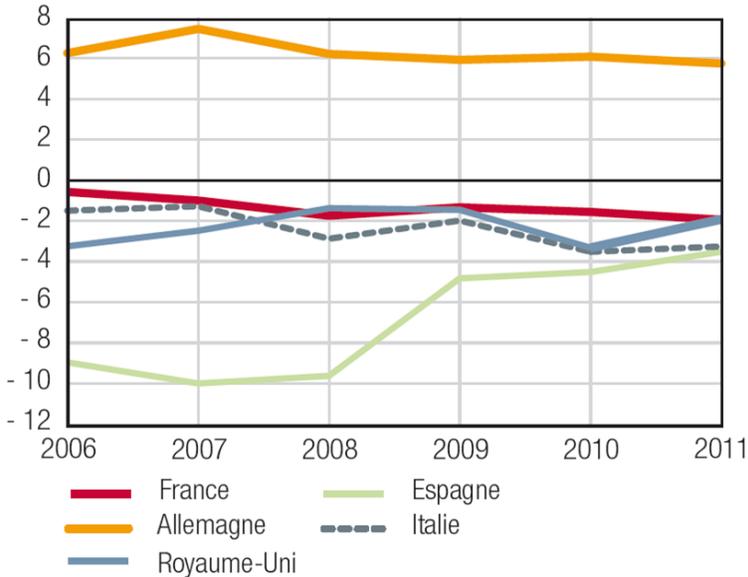
Graphique 8 : Parts de marché à l'exportation comparées pour 7 pays développés (cumuls sur 12 mois, en % des exportations en valeur des 7 pays)



Source : Banque de France, Rapport annuel sur la balance des paiements, 2011

- selon un document de travail mis en ligne par la Banque de France, de 1994 à 2009, l'Union à 25 a mieux résisté que les États-Unis et le Japon à la concurrence des pays émergents. Contrairement aux autres économies avancées, l'Europe gagne des parts de marché dans les produits de haute-technologie et maintient sa place de leader mondial dans le haut de gamme grâce à un bon positionnement dans les secteurs les plus demandés ainsi qu'à une assez bonne performance commerciale (étude de Angela Cheptea, Lionel Fontagné et Soledad Zignano, août 2012) ;
- les échanges de services sont excédentaires (+ 24,2 milliards d'euros en 2011) et augmentent à un rythme qui se situe dans la moyenne mondiale. Les voyages, les redevances de licences et brevets ainsi que les services de construction constituent les principaux postes excédentaires tandis que les services de transport affichent un déficit ;
- les « revenus » (qui comprennent notamment les revenus des travailleurs frontaliers et les revenus des actifs financiers placés à l'étranger) sont excédentaires de 46,9 milliards, compensés en grande partie par les « transferts courants » (retranchant en particulier les transferts des travailleurs migrants et la contribution au budget européen) qui s'élèvent à - 36,6 milliards d'euros.

Graphique 9 : Transactions courantes pour 5 pays
(soldes annuels, en points de PIB)



Source : Banque de France, Rapport annuel sur la balance des paiements, 2011

Au total, la dégradation des comptes extérieurs de la France semble imputable certes à une facture énergétique de plus en plus lourde mais aussi à une détérioration de sa position compétitive. Celle-ci peut elle-même résulter d'une insuffisance de compétitivité-coût et hors coût mais aussi d'un choix non judicieux des secteurs porteurs ou encore d'un mauvais positionnement dans la gamme des divers produits exportables. Elle est amplifiée par les effets des délocalisations industrielles qui conduisent, dans certains cas, à la réimportation de produits fabriqués dans des pays tiers (automobile par exemple : pour ce secteur, la balance commerciale est passée, en 10 ans, d'un excédent à un déficit supérieur à 10 milliards d'euros). Ces statistiques sont cependant faussées du fait du commerce intra-firme qui concerne les échanges à l'intérieur des groupes transnationaux soit les deux tiers du commerce de la zone euro. Le commerce intra-firme permet une optimisation fiscale au niveau international par le biais des prix de transferts, fixés sans lien avec les coûts de production réels de manière à ce que le profit soit localisé dans les pays les plus intéressants fiscalement.

Sur ce thème de la compétitivité, le CESE a publié un avis en octobre 2011 : *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement* déjà cité. Dans cet avis, les atouts et les faiblesses de l'industrie française sont rappelés ainsi que le fait que « *La France n'aime pas son industrie* » mais que pourtant « *l'industrie, c'est le moteur de la croissance* ». L'avis formule 4 axes de préconisations :

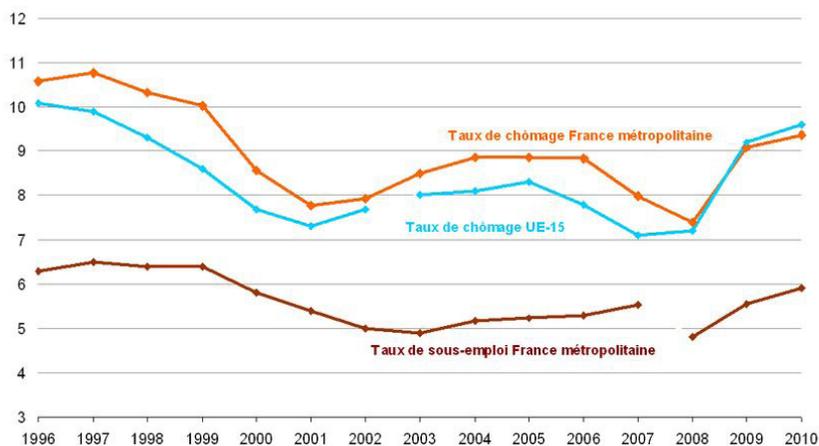
- définir des objectifs de long terme, pour viser une croissance durable intégrant les enjeux environnementaux, avec l'aide d'un Etat stratégie et grâce à une ré-industrialisation, s'appuyant sur une véritable politique industrielle européenne ;

- améliorer l'environnement des entreprises, en renouvelant le financement des entreprises, en modernisant les infrastructures en liaison avec les territoires, en alliant stabilité et évolution de la fiscalité ;
- valoriser le potentiel humain, en renforçant l'attractivité des métiers scientifiques et techniques, en favorisant l'apprentissage et la formation continue, en améliorant la gouvernance des entreprises et en s'interrogeant sur le partage de la valeur ajoutée ;
- dynamiser notre appareil de production, en consolidant le tissu économique pour favoriser les exportations, en soutenant des nouvelles spécialisations et en renforçant la R & D et l'innovation.

L'emploi

L'emploi est un problème central, économique certes mais aussi social : il est la clé de la confiance d'une société en elle-même ; il permet l'insertion des jeunes, agit sur les comportements de consommation et d'épargne. En outre, il constitue un problème récurrent en France : le taux de chômage a été continuellement supérieur à 8 % depuis plus de 30 ans ; il avoisine les 10 % depuis l'an 2000.

Graphique 10 : Taux de chômage et de sous-emploi (en %)



Sources : INSEE (enquête Emploi)

Eurostat (Labor Force Survey)

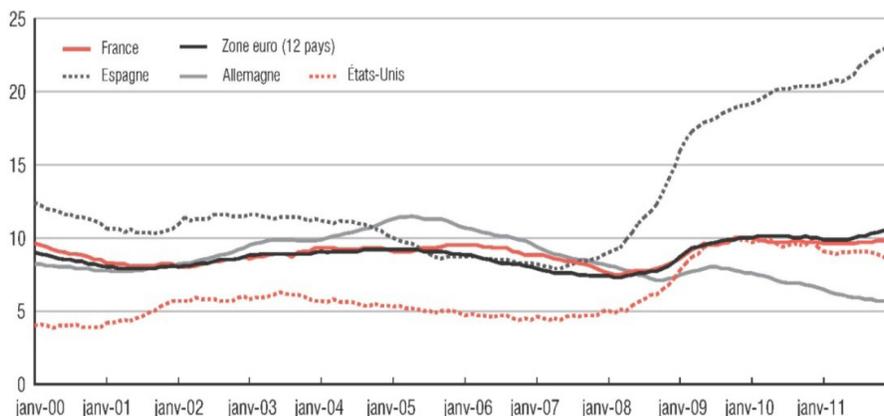
SNDD 2010-2013, octobre 2011/IDD contexte 0.2

Dans certains quartiers, depuis plus de 30 ans, un jeune sur 4 se trouve au chômage (c'est parfois même proche de 1 sur 2).

Le chômage de longue durée, outre ses effets dramatiques au niveau individuel, a aussi pour conséquence de réduire le capital humain disponible par pertes de compétence technique ou comportementale. De même, les réallocations entre secteurs exigent de lourds moyens et du temps pour être réellement efficaces.

En 2012, au cours des 9 premiers mois, l'emploi a régressé (- 0,1 % en un an) surtout en ce qui concerne les emplois intérimaires.

Graphique 11 : Évolution des taux de chômage dans la zone euro (en %)



Source : Eurostat

Pourtant, l'emploi, tel qu'il ressort des statistiques officielles, semble plus élevé que ce qu'il aurait dû être tendanciellement (rétention de main d'œuvre, par exemple). C'est une bonne nouvelle pour l'emploi et plus globalement pour l'activité économique. Ce phénomène a été cependant moins marqué qu'en Allemagne qui a pu, de ce fait, bénéficier plus rapidement que la France de la reprise de 2010. Cela signifie aussi qu'il n'est pas certain qu'un éventuel retour de la croissance suffise à provoquer beaucoup d'embauches car il faudra d'abord résorber le sous-emploi actuel. En outre, cette situation pèse sur la productivité et obère ainsi le niveau moyen de vie futur des Français. Certes, des services publics de qualité pourraient fournir des emplois de bon niveau à condition qu'ils puissent être financés par la réduction de dépenses inutiles.

En France, le temps partiel touche déjà 4,6 millions de personnes, dont plus de 80 % de femmes. Porteur de précarisation de l'emploi et de pauvreté salariale, le temps partiel est aujourd'hui refusé par un nombre croissant de salariés. Dans les autres pays européens, le temps partiel est plus important, ce qui explique la différence de taux d'emploi avec la France, sur les segments jeunes et seniors notamment. Le CESE envisage de voter et publier, en 2013, un avis sur le travail à temps partiel.

Tableau 2 : Temps partiel dans l'Union européenne en 2011

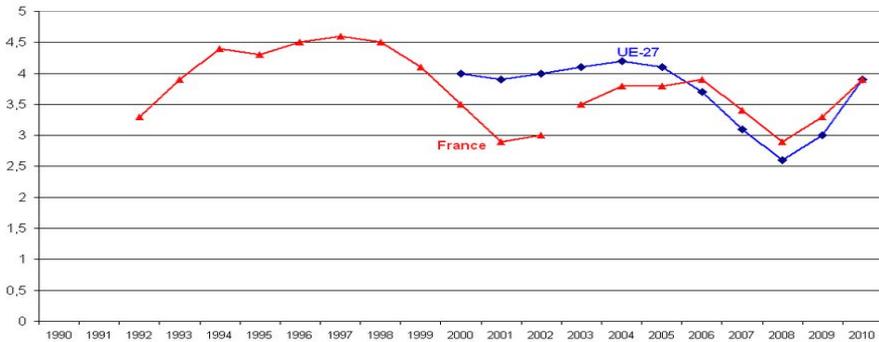
Pays	2011		
	Travailleurs à temps partiel (en % de l'emploi total)		
	Ensemble	Hommes	Femmes
Allemagne	25,7	9	45,1
Autriche	24,3	7,8	43,4
Belgique	24,7	9,2	43,3
Bulgarie	2,2	2	2,4
Chypre	8,7	5,9	12,1
Danemark	25,1	14,2	37
Espagne	13,7	5,9	23,4
Estonie	9,3	5	13,5
Finlande	14,1	9,4	19
France	17,6	6,5	29
Grèce	6,6	4,2	10
Hongrie	6,4	4,4	8,8
Irlande	22,9	12,2	35,1
Italie	15,2	5,5	29,3
Lettonie	8,8	7,3	10,3
Lituanie	8,2	6,5	9,8
Luxembourg	18	4,3	35,9
Malte	12,4	5,4	25,5
Pays-Bas	48,5	24,3	76,5
Pologne	7,3	4n7	10,4
Portugal	10,1	7	13,7
Rép. Tchèque	4,7	1,8	8,5
Roumanie	9,3	8,7	10,1
Royaume-Uni	25,5	11	42,2
Slovaquie	3,9	2,6	5,6
Slovénie	9,5	7,1	12,2
Suède	24,7	12	38,7
UE à 27	18,8	8,1	31,6

Source : Eurostat (extraction du 27/7/2012)

Des indicateurs, compris dans la liste des indicateurs du développement durable (IDD), permettent de préciser l'état de la France en matière d'emploi :

le taux de chômage de longue durée

Graphique 12 : Taux de chômage de longue durée (en %)



Sources : Eurostat (LFS) / SNDD 2010-2013, octobre 2011/IDD complémentaire 825

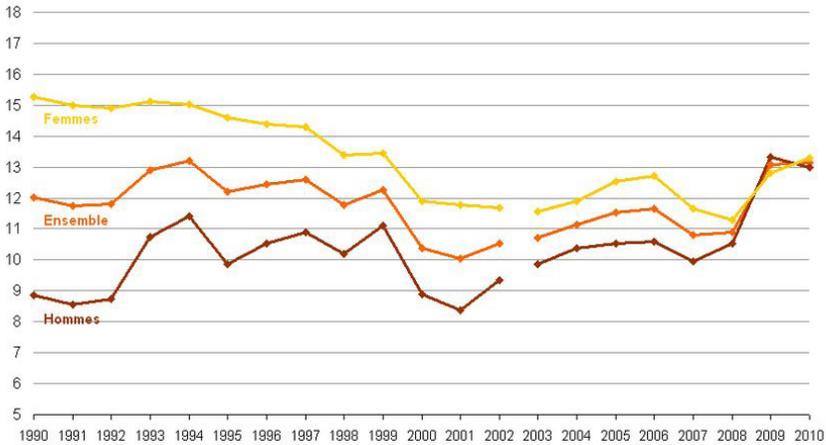
En 2010, 3,9 % des actifs en France sont au chômage depuis un an ou plus. L'Union Européenne à 27 connaît le même taux moyen de chômage de longue durée mais avec de grandes variations selon les pays. Les pays nordiques (Danemark, Suède, Norvège), les Pays Bas, l'Autriche et le Luxembourg ont des taux de chômage de longue durée très bas, inférieurs à 1,5 %. A l'inverse, les pays baltes, l'Espagne (7,3 %), la Grèce (5,7 %), la Slovaquie (9,2 %) et la Croatie (6,7 %) ont des taux élevés. Les fluctuations en fonction des cycles conjoncturels sont importantes. Ainsi, elles ont représenté plus de 1 point de taux de chômage, à la hausse entre 1992 et 1997 et à la baisse entre 1997 et 2001. Le taux de chômage de longue durée augmente depuis 2008, en lien avec la récession touchant les pays européens. Le chômage de longue durée est un problème qui touche particulièrement les plus de cinquante ans.

Le taux de chômage des moins de 25 ans

D'après le rapport annuel sur l'état de la France de l'an dernier, le principal enjeu de la question de l'emploi des jeunes est le fait que leur accès à l'emploi est un élément déterminant de leur insertion et de cohésion sociale. Sans emploi et sans formation récente, le risque de marginalisation du jeune est important car le travail est le principal facteur d'insertion sociale dans notre société.

De plus, l'accès à l'emploi représente une étape prépondérante dans le développement du capital humain nécessaire à la performance économique de la France. Le CESE a publié, en mai 2012, un avis sur *La formation professionnelle*.

Graphique 13 : Part des jeunes de 16 à 25 ans, hors emploi et hors formation en France (en %)



Source : INSEE pour la France métropolitaine/SNDD 2010-2013/IDD phare 813

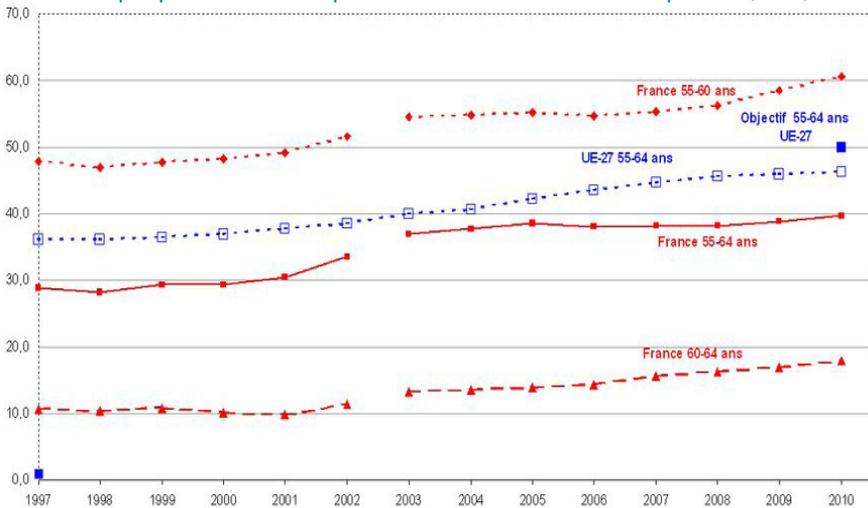
En 2010, 13,1 % des jeunes Français sont sans emploi et ne suivent pas de formation. Ce chiffre est stable depuis 2009 après avoir connu une augmentation de 2 points entre 2008 et 2009.

Pour la France, la question de l'emploi des jeunes revêt une importance cruciale car, contrairement à d'autres pays européens et singulièrement à l'Allemagne, les générations arrivant sur le marché du travail demeurent nombreuses en raison de la bonne tenue de la démographie (l'accroissement naturel de la population approche les 300 000 personnes annuellement depuis plus de 10 ans). La France se situe dans le peloton de tête en matière de croissance démographique en Europe.

Il est intéressant d'observer que l'écart entre les taux des femmes et des hommes s'est resserré continûment puis s'est inversé en 2009 (le taux de chômage des jeunes hommes est devenu supérieur de 0,5 point à celui des jeunes femmes) pour revenir à la situation antérieure en 2010 avec toutefois un écart très faible. En 2010, les jeunes femmes sont plus touchées par le chômage et la sortie du système de formation (13,2 %) que les jeunes hommes (13 %).

Le taux d'emploi des seniors (55-64 ans) en France et dans l'Union Européenne (en %)

Graphique 14 : Taux d'emploi des seniors dans l'Union européenne (en %)



Sources : INSEE (enquête Emploi) - EUROSTAT (Labor Force Survey) - SNDD 2010-2013, octobre 2011/IDD Phare 812

Note : ruptures entre 2002 et 2003 pour les séries françaises, France métropolitaine

En 2010, 39,7 % des personnes âgées de 55 à 64 ans détiennent un emploi. Ce taux d'emploi est faible, en comparaison avec celui de l'Union européenne à 27 qui est de 46,3 % et se situe encore très loin de l'objectif fixé par la stratégie de Lisbonne (50 % de taux d'emploi en 2010).

Cependant, ce taux a augmenté de près de dix points entre 2000 et 2010 (29,9 % en 2000). Cette progression a surtout eu lieu entre 1998 et 2004 avant une stabilisation jusqu'à aujourd'hui ; elle peut être expliquée par l'arrivée dans la classe d'âge étudiée d'une génération plus nombreuse et plus active que les précédentes. De plus, une étude plus poussée du taux d'emploi des 55-64 ans montre que la législation française relative au régime des retraites entraîne une grande supériorité du taux d'emploi des 55-60 ans par rapport aux 60-65 ans.

La politique monétaire et les questions financières européennes

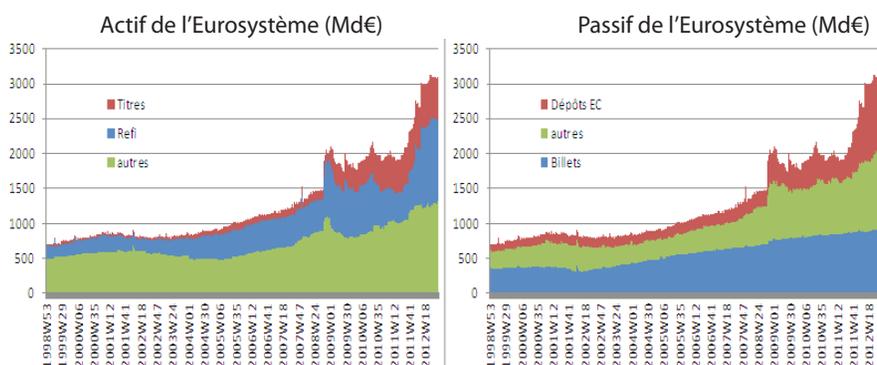
La politique monétaire française se confond désormais avec la politique monétaire de la zone euro. En outre, les réglementations bancaires et financières sont maintenant le plus souvent européennes voire internationales. Il est donc logique de traiter d'abord ces questions lorsque l'on pense à l'espace européen.

Pour faire face à la crise de confiance dans la zone euro, la BCE a procédé à une création massive de monnaie centrale en combinant ses moyens traditionnels d'intervention et des politiques non conventionnelles par achat de titres souverains sur le marché secondaire ou par accroissement du refinancement bancaire. Ainsi, la BCE a procédé à 15 modifications de ses taux directeurs en 5 ans et la taille de son bilan a été multipliée par 4.

Certains considèrent que la BCE a baissé ses taux de manière trop étalée dans le temps, maintenant constamment un taux directeur supérieur à celui du *Federal Reserve System*. En outre, elle a relevé son taux en juillet 2008, à la veille de l'explosion de la crise financière et encore en avril 2011, mouvements jugés comme inopportuns. De plus, la priorité donnée à la stabilité des prix dans les statuts de la BCE induit structurellement une politique monétaire restrictive et ainsi, l'euro a pu se trouver surévalué à certaines périodes depuis son adoption, ce qui a pénalisé les exportations de quelques pays membres de la zone (dont la France) plus sensibles que d'autres à l'effet-prix.

Ces interventions avaient pour objet de régulariser le fonctionnement du marché interbancaire, gravement perturbé par la crise de confiance des banques entre elles. Cette régularisation est indispensable pour restaurer des conditions satisfaisantes de transmission des impulsions de la politique monétaire à l'économie réelle.

Graphique 15 : Bilan de l'Eurosystème (en milliards d'euros)



Source : Banque de France

Cet excès massif de liquidités n'est d'ailleurs pas propre à la zone euro. Pour des raisons différentes et avec des modalités également différentes, les États-Unis ont mené une politique volontariste d'injection massive de liquidités banque centrale.

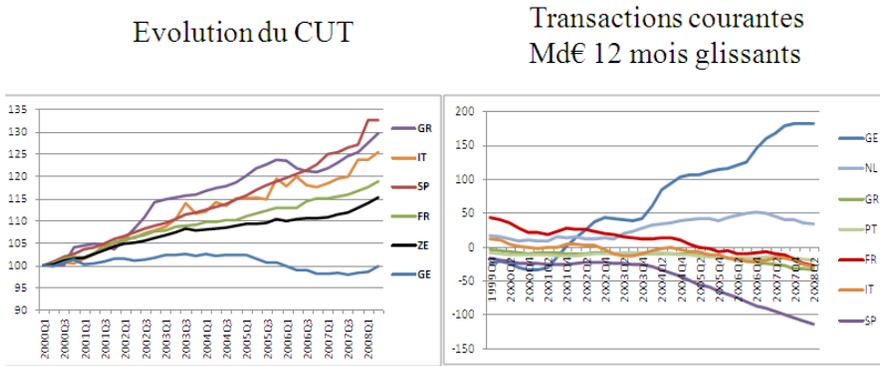
Pour autant, dans la zone euro, cela ne s'est pas traduit par une hausse marquée de la masse monétaire ou des crédits bancaires à l'économie, les banques ayant pour l'essentiel placé auprès des banques centrales nationales les liquidités obtenues. Cette attitude peut d'ailleurs s'expliquer par le fait que la demande de crédit des ménages et des entreprises est faible en période d'activité ralentie. La progression des crédits bancaires aux agents non financiers a de fait été très faible dans la zone euro et inférieure à 2 % sur un an en France (données à fin août 2012). Cette évolution, conjuguée à la faiblesse des anticipations inflationnistes relevées dans les enquêtes et à la situation objective d'activité économique peu dynamique, rend peu plausibles les menaces de poussées inflationnistes.

En revanche, les déséquilibres qui ont préexisté à la crise de la zone euro doivent être corrigés si l'on veut réellement tirer bénéfice de l'appartenance à une zone monétaire cohérente. Ces déséquilibres, se manifestant par des évolutions contrastées de la compétitivité des États membres, sont essentiellement de deux ordres :

- divergences dans les soldes des transactions courantes.

Elles ressortent clairement du graphique ci-dessous : jusqu'en 2008, l'Espagne mais aussi, dans une moindre mesure, la Grèce et l'Italie, ont vu leur déficit de transactions courantes se creuser progressivement ; la France est dans une situation voisine de ces deux derniers pays. Il faut toutefois noter que ces statistiques intègrent les échanges à l'intérieur des groupes transnationaux, qui sont significatifs dans la zone euro et qui répondent à des logiques d'optimisation fiscale, via les prix de transferts ; l'analyse des échanges internationaux en est donc faussée ;

Graphique 16 : Déséquilibres dans la zone euro



Source : Banque de France

- divergences dans les coûts unitaires du travail.

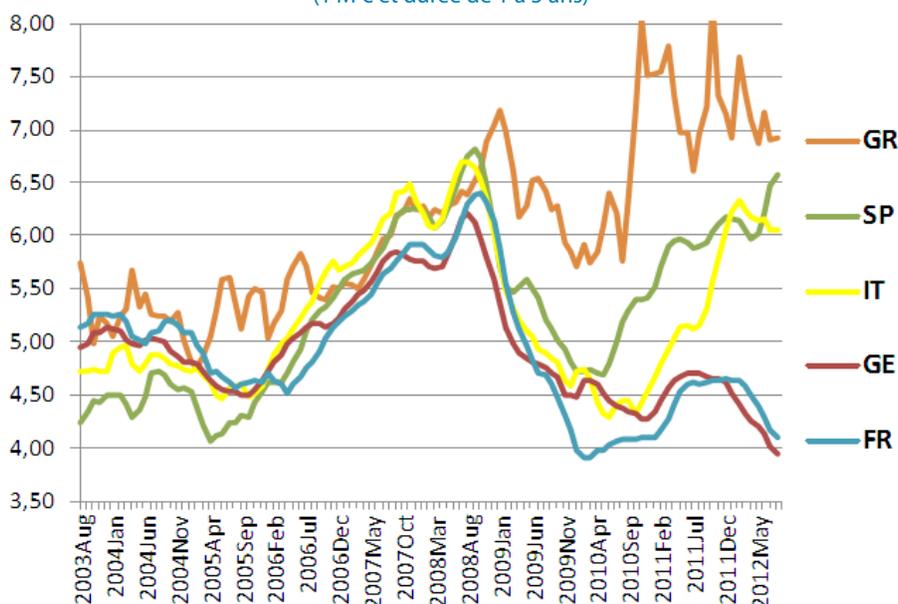
Le même graphique montre à quel point l'Espagne, la Grèce et, dans une moindre mesure, l'Italie ont vu dériver leur coût unitaire du travail. La France se situe à cet égard au-dessous de ces pays mais au-dessus de la moyenne de la zone euro. Cependant, de nombreux économistes estiment que les données de référence d'Eurostat, sur lesquelles ces constats s'appuient, posent problème tant sur la comptabilisation des heures de travail, qui sous-estime la durée du travail en France, que sur le calcul de la masse salariale, qui surestime le poids, en France, de la formation professionnelle dans le coût du travail. De plus, prendre comme référence un coût unitaire global ne permet pas de faire la distinction entre le coût du travail dans l'industrie et celui dans les services marchands. Or, la productivité augmente plus faiblement dans les services que dans l'industrie, ce qui rend peu opérante la comparaison en termes de coût unitaire global.

Ces divergences ne peuvent subsister durablement sans mettre en péril le fonctionnement de l'Union monétaire. D'après la BCE, une discipline budgétaire partagée est la condition de la convergence des systèmes économiques. En effet, dans une union où les modifications de taux de change sont par construction impossibles, la liberté des mouvements de capitaux entraîne des effets pervers si les économies divergent trop. Or, l'Union européenne s'est construite depuis l'Acte unique de 1986 sur la concurrence entre systèmes sociaux et fiscaux ; l'union économique et monétaire a mis en place un marché unifié avec une monnaie unique dans un ensemble constitué d'Etats très différents et dont l'hétérogénéité s'est encore accrue avec l'élargissement aux pays de l'ex Europe de l'est. En l'absence de politiques publiques volontaristes de convergence, les économies des Etats membres ont divergé et des déséquilibres importants sont constatés, les gouvernements ayant toléré un dumping social et fiscal.

Ainsi, avant la crise, les investisseurs étaient tentés de considérer les différents pays comme un tout dans l'appréciation des risques, même si leurs situations économiques étaient disparates ; de fait, les taux d'intérêt des emprunts d'Etat étaient très proches comme c'est normalement le cas dans une union monétaire. En revanche, la crise déclenchée, les mouvements de capitaux ont exercé un effet d'accélérateur en déstabilisant les marchés des dettes publiques mais aussi les relations interbancaires. L'écart des taux d'intérêt sur les dettes souveraines s'est élargi.

L'action de la BCE a permis de remédier au dysfonctionnement du marché interbancaire. Cependant, le marché des crédits demeure fractionné dans la zone euro car les banques n'ont pas partout réagi de la même manière à la même impulsion monétaire. En Italie, les entreprises essuient 16 % de refus de crédits contre 8 % en France ; pour les PME seules, ces taux atteignent 20 % en Italie et 10 % en France.

Graphique 17 : Taux des crédits nouveaux aux entreprises
(1 M € et durée de 1 à 5 ans)



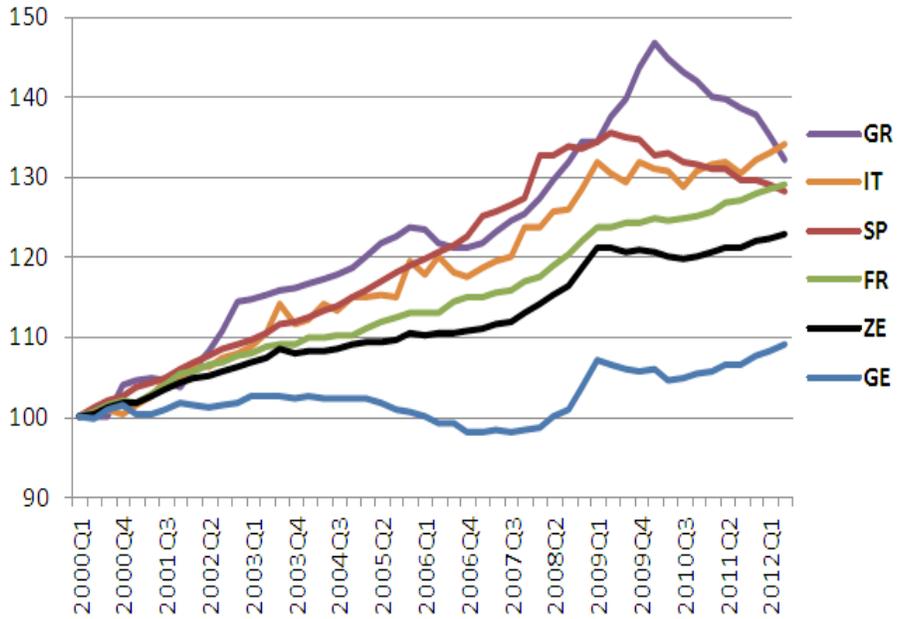
Source : Banque de France

Dans le même temps, les travaux européens se poursuivent afin de mettre en place des réformes du système bancaire : supervision unique de la zone euro d'abord puis assurance des dépôts sur la même base harmonisée et création d'un mécanisme de résolution des défaillances bancaires.

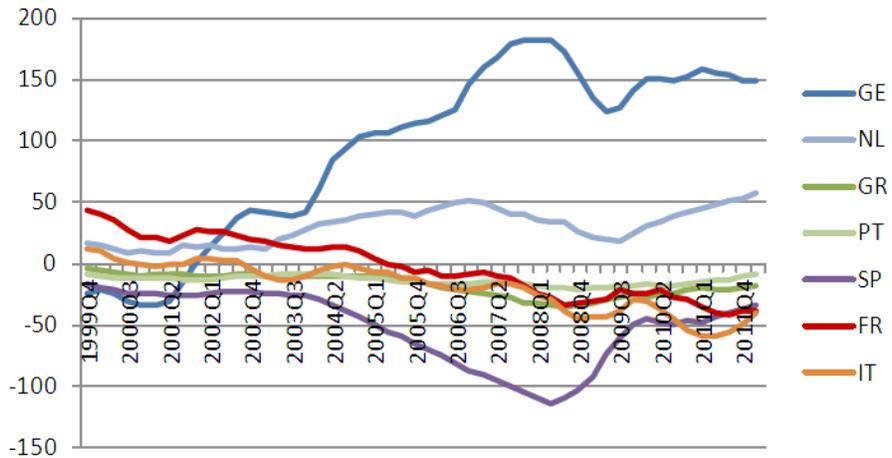
« *Le succès est désormais à portée de main* », a estimé Robert Ophèle, sous-gouverneur de la Banque de France, lors de son audition du 24 octobre 2012. En effet :

- le traité budgétaire européen a déjà été ratifié par 14 États (dont 10 de la zone euro) et pourrait entrer rapidement en vigueur (il faut la ratification de 12 pays de la zone euro) ; il s'appliquera aux États qui n'ont pas adopté l'euro dès lors qu'ils l'auront, à leur tour, ratifié ; sa mise en œuvre est prévue pour le 1 janvier 2013 ;
- le mécanisme européen de stabilité (MES), dispositif de gestion des crises financières, est opérationnel depuis peu et la BCE s'est déclarée prête à soutenir les pays membres qui en auraient besoin, dans le cas où des écarts de taux d'intérêt purement spéculatifs apparaîtraient sur leurs dettes souveraines et pour autant que ces pays soient engagés dans un programme avec le MES ;
- l'Union bancaire est sur les rails ;
- plusieurs pays membres de la zone euro, notamment la Grèce et l'Espagne, commencent à rééquilibrer leur balance extérieure (cf. graphiques ci-dessous) au prix, il est vrai, de douloureux ajustements.

Graphique 18 : Les rééquilibres en cours
Évolution du coût unitaire, base 100 en 2000



Évolution de la balance des transactions courantes (12 mois glissants en Md€)

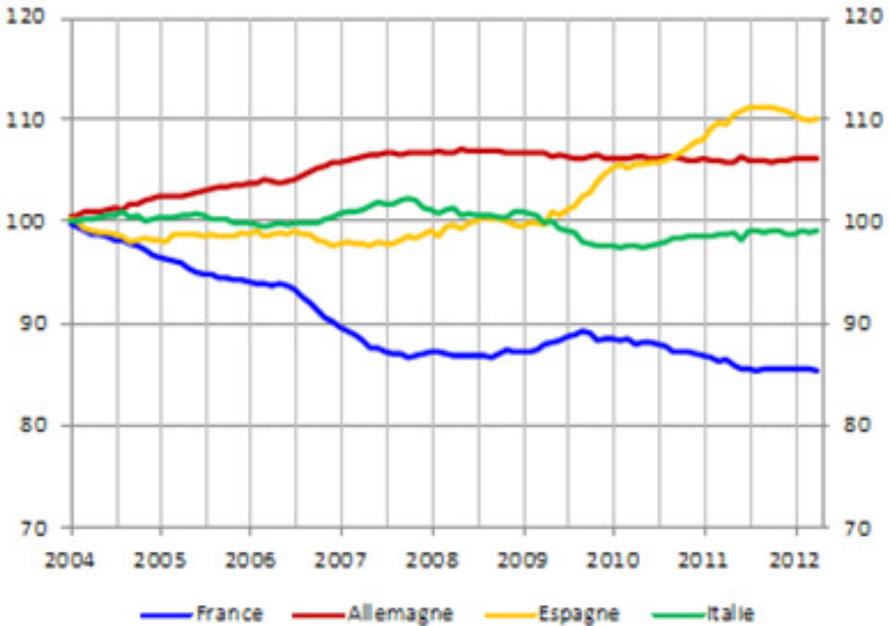


Source : Banque de France

Il est intéressant d'observer que l'Espagne a rétabli ses comptes extérieurs grâce, non seulement à la baisse de ses importations due à la faiblesse de l'activité, mais à une hausse de ses exportations : elle a regagné des parts de marché de 2009 à 2011 et a conforté ses gains en 2012.

Graphique 19 : Évolution comparée des parts de marché à l'exportation au sein de 4 pays de la zone euro

Cumuls sur 12 mois, en % du total des exportations en valeur des 4 pays, janvier 2004 = 100 pour chaque pays



Source : Banque de France

Ces politiques d'austérité menées simultanément dans les pays européens ont cependant des conséquences sociales lourdes pour les populations et également des effets économiques pro-cycliques. En effet, les relations commerciales entre pays de l'Union sont majoritaires dans les échanges extérieurs des pays membres, les déficits des uns faisant les excédents commerciaux des autres et, de ce fait, la contraction de la demande interne dans tous les pays pèse sur le commerce extérieur de tous. Ainsi, même l'Allemagne est actuellement touchée par la contraction généralisée de l'activité économique.

De plus, dans une période de ralentissement général de l'activité, le moindre faux pas pourrait être redoutable. Il en serait notamment ainsi si les mesures annoncées devaient ne pas être suivies d'effets concrets. En effet, la confiance en ce domaine est fondamentale ; or, elle s'acquiert lentement, à force de résultats et peut se perdre vite.

L'Europe a encore d'autres moyens d'action qui devraient être mobilisés également pour faire face aux difficultés actuelles et spécifiquement à l'atonie de la conjoncture.

Le budget européen est de dimension très faible : 1,23 % au maximum du PIB des États membres mais dans les faits autour de 1 % pour les années 2007-2012 (0,98 % en crédits de paiements en 2012 et 1,12 % en crédits d'engagements). Il y a donc une faible marge disponible pour des dépenses additionnelles.

En outre, les négociations en cours des perspectives financières 2014-2020 ouvrent des possibilités de s'interroger sur les modalités de financement et de répartition du budget. Il semble cependant que la tentation soit forte de contenir encore le budget européen, à la demande de certains pays membres dont l'Allemagne. Le texte proposé le 29 octobre 2012 par la présidence chypriote revient à réduire le budget européen de 50 milliards d'euros par rapport aux propositions de la Commission européenne, considérées déjà comme minimales par le Parlement européen. Cela ramènerait les prévisions budgétaires de 1,08 % du PIB (chiffre de la Commission) à 1,02 % soit 983 milliards d'euros d'engagements.

Reste que la discussion est ouverte sur les recettes. Il serait intéressant de revoir radicalement le mode de financement du budget afin de dégager ultérieurement des marges de manœuvre. Le CESE l'avait déjà proposé dans un avis de mai 2005 *Les perspectives financières de l'Union européenne*.

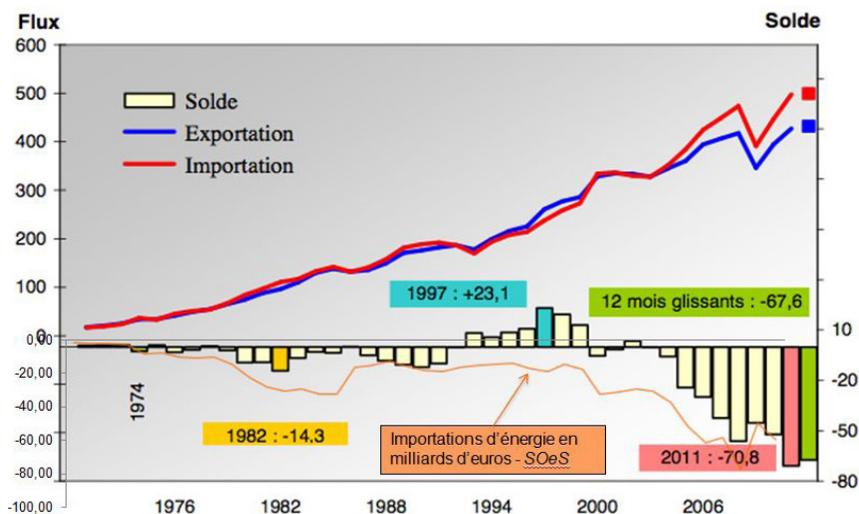
En outre, en ce qui concerne les dépenses, une recomposition des politiques sera sans doute inévitable, les sujets les plus délicats étant la PAC mais surtout les politiques régionales et le financement des grandes infrastructures. Les coupes proposées portent notamment sur ces grands chantiers de transports.

Le Parlement européen a estimé que cette réduction constituait un mauvais signal, « étant donné que les coupes les plus importantes sont précisément faites dans des domaines politiques considérés comme indispensables pour favoriser la compétitivité, la croissance et l'emploi ».

Les questions énergétiques

La politique énergétique choisie par la France a des conséquences prépondérantes sur la croissance économique du pays et sur ses choix d'investissements. On a déjà vu (cf. supra) qu'elle a également un impact non négligeable sur le solde de la balance des paiements.

Graphique 20 : Evolution annuelle de la balance commerciale de la France depuis 1971 (FAB/FAB y compris matériel militaire, CVS-CJO, en milliards d'euros)



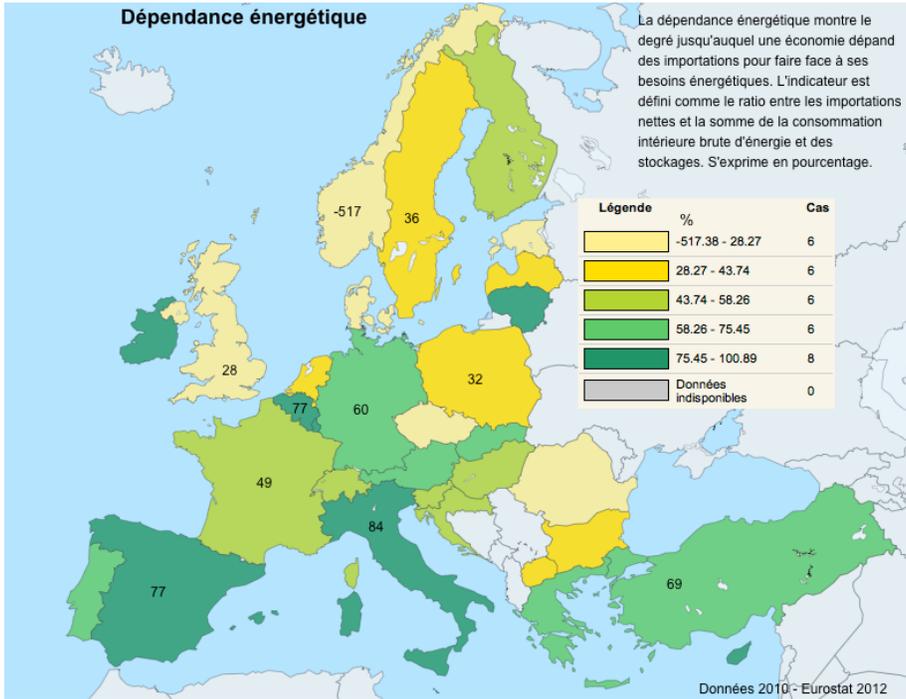
Source : Statistiques douanières 2012

Les activités économiques sont en effet commandées par la disponibilité en énergie et il existe une corrélation nette entre le PIB et la consommation d'énergie fossile, sachant que le pétrole représente aujourd'hui 40 % de la consommation d'énergie finale de l'humanité et que l'efficacité économique de l'énergie stagne tout comme la quantité d'énergie disponible par personne.

À l'avenir, l'énergie disponible devrait se raréfier, les conséquences sur le PIB pourraient donc être très négatives ; au demeurant, la hausse des prix des énergies fossiles actuellement laisse entrevoir leur raréfaction et commence à ralentir la croissance par un effet-prix.

Il nous faut aussi ajouter que la France est, en dehors de la production nucléaire et des énergies renouvelables, presque complètement dépendante en énergie fossile et si on se penche d'un peu plus près sur la question, on note que le déficit commercial de la France correspond par exemple presque parfaitement à ses importations d'énergies fossiles (cf. graphique ci-dessus).

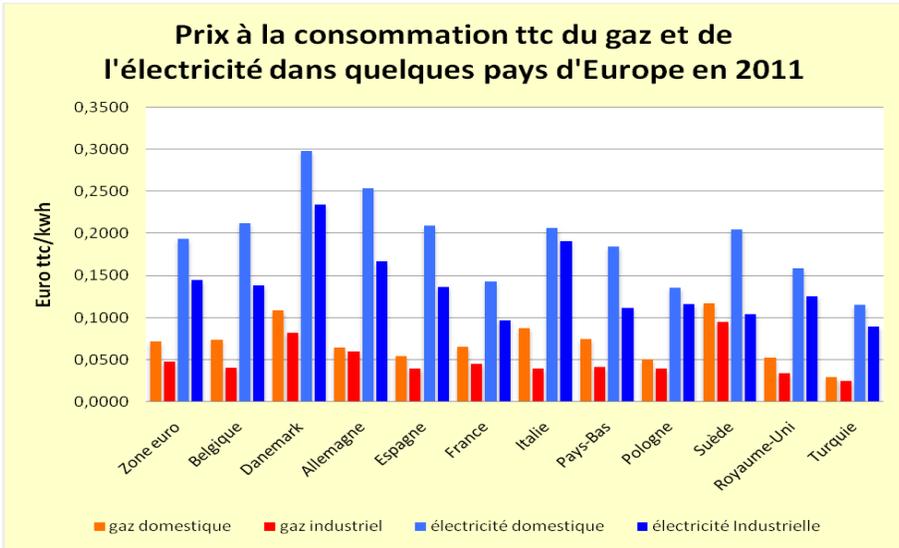
Carte 1 : La dépendance énergétique en Europe



Source : Données 2010, Eurostat 2012

Grâce à sa force de production nucléaire et malgré cette dépendance, le prix de l'énergie reste un facteur de compétitivité et de pouvoir d'achat en France avec des prix de l'électricité parmi les plus bas de l'Union Européenne et l'économie française est une des moins émettrices de gaz à effet de serre avec 5.8 tonnes de CO₂ par habitant en 2009. Cependant, le prix du kWh nucléaire sous-estime le coût du démantèlement des centrales et celui du traitement des déchets. La catastrophe de Fukushima rappelle que l'éventualité d'un accident nucléaire fait peser un risque majeur sur les populations, les écosystèmes et l'économie. De plus, les sources d'approvisionnement en combustible nucléaire étant situées à l'extérieur de nos frontières, le nucléaire ne peut être considéré comme apportant une réelle indépendance.

Graphique 21 : Le prix de l'énergie en France, facteur de compétitivité et de pouvoir d'achat



Source : Eurostat - Energy

La réduction de l'utilisation des combustibles fossiles aurait plusieurs avantages pour la France. En effet, cela permettrait de réduire la dépendance énergétique du pays, son déficit commercial et ses émissions de CO₂. Pour ce faire, différentes solutions existent parmi lesquelles l'utilisation d'un signal-prix pour augmenter le coût de l'utilisation des énergies fossiles mais surtout une mobilisation de tous les acteurs autour d'une meilleure efficacité énergétique. Deux avis en cours du CESE formuleront prochainement des propositions sur ces thèmes.

Pour préserver la compétitivité à long terme de la France, il est nécessaire de progresser dans la maîtrise de la demande d'énergie notamment pour la mobilité et dans le bâtiment et de maintenir l'accès à une énergie bon marché pour les secteurs vulnérables.

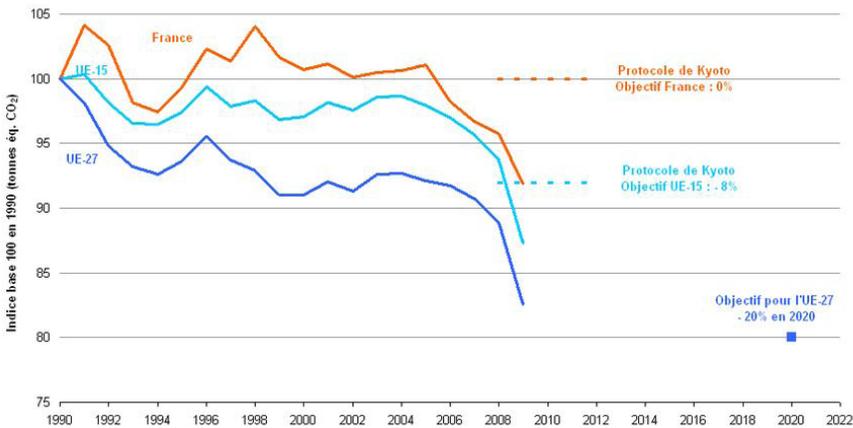
Un autre défi d'importance est celui de parvenir à garantir le haut niveau de sûreté et de sécurité entourant l'exploitation des énergies en France tout en programmant suffisamment tôt le renouvellement, la modernisation ou la substitution du parc de production électrique du pays.

De plus, en raison de l'ampleur des besoins, il faut veiller à l'efficacité des choix d'investissement dans le secteur énergétique en définissant clairement des objectifs prioritaires. Il faudrait aussi que la France investisse dans des emplois et des compétences durables où elle possède un savoir-faire important et où des opportunités vont exister. L'Agence internationale de l'énergie prévoit que, d'ici à 2035, 12 % des investissements de production énergétique se feront dans le secteur nucléaire. L'opportunité de sortir ou non du nucléaire doit être débattue en prenant en compte l'ensemble des connaissances disponibles. Il s'agit d'un choix lourd car les montants d'investissement en jeu sont très élevés. Le débat mérite sans aucun doute d'être ouvert.

Enfin, il faut permettre aux entreprises de financer leurs investissements d'avenir assurant une meilleure utilisation de l'énergie en misant sur les secteurs dans lesquels la France possède un avantage compétitif (notamment de compétence dans les filières d'énergie non carbonée). Les particuliers devraient de même être encouragés à une moindre utilisation des énergies fossiles. Certains proposent, au nom de la compétitivité, de transférer une partie des cotisations sociales sur une fiscalité écologique. Mais cette solution, outre qu'elle pèserait sur les ménages, réduisant ainsi encore un pouvoir d'achat déjà affaibli par la crise, ne pourrait apporter un financement pérenne à la protection sociale. Une taxe écologique étant sensée changer les comportements, son rapport tend en effet à décroître.

En tous cas, il est indispensable de s'interroger sur les moyens de limiter les émissions de gaz à effet de serre. En effet, il est de plus en plus avéré que les objectifs en matière de réchauffement climatique ne seront pas tenus au plan mondial. Certes, la France ne peut seule exercer un effet significatif mais elle doit en prendre sa part et d'ailleurs les objectifs énoncés lors de la conférence environnementale de septembre 2012 sont ambitieux. Il s'agit maintenant de passer à la mise en œuvre en s'assurant de la cohérence des différentes politiques.

Graphique 22 : Évolution des émissions agrégées des six gaz à effet de serre en France et en Union européenne



Sources : SOeS, d'après Citepa, inventaire SSNUCC mai 2011 (Outre-mer inclus hors PTOM) - Agence européenne pour l'environnement, 2011 - SNDD 2010-2013, octobre 2011/IDD phare 411

Au total, des faiblesses à surmonter grâce à des atouts

La conjugaison de ces éléments d'analyse conduit à se demander si la France n'est pas victime de plusieurs décennies durant lesquelles les mesures de court terme ont été privilégiées.

Dans les années 1980, il a fallu mener des politiques anti-inflationnistes et destinées à restaurer les équilibres de la balance des paiements au détriment de l'investissement productif et de la croissance potentielle ; les gains de productivité ont alors été très faibles, la pression fiscale s'est accrue et le taux d'emploi a baissé fortement jusqu'en 1987.

Dans les années 1990, la préparation de la mise en place de l'euro a contraint les déficits publics et l'investissement est demeuré déprimé. Peu de réformes ont été opérées. La France, contrairement à l'Espagne ou l'Italie, n'a pas dévalué le franc dans les années de turbulence monétaire (1992-1993) et n'a donc pas eu un choc favorable de compétitivité. Elle a néanmoins mené une politique de désinflation compétitive qui a compensé la dégradation de sa compétitivité liée au taux de change élevé de sa monnaie. Le taux de chômage a progressé jusqu'en 1994 et s'est stabilisé à un niveau élevé.

Dans les années 2000, le crédit a couvert les pertes de parts de marché et de compétitivité, sans mesures structurelles correctrices. La désindustrialisation a conduit à la transformation d'emplois industriels en emplois de services. Le niveau de gamme des biens et services a baissé en raison de l'insuffisance de l'innovation ou de son utilisation dans les processus de production, de l'inadéquation du niveau d'éducation et de qualification de la main d'œuvre, de l'insuffisance de mobilité sur le marché du travail, du mauvais choix des secteurs porteurs. Puis, avec le déclenchement de la crise et l'affaiblissement de la croissance, l'endettement public a fortement augmenté.

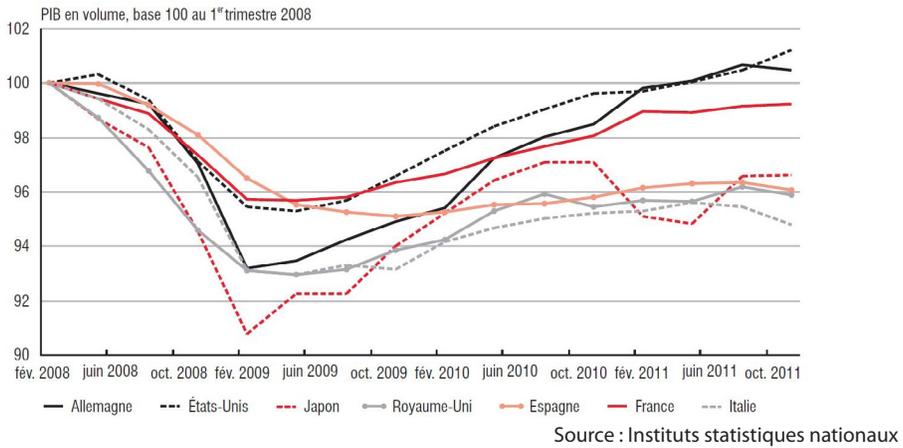
Désormais, la nécessité de rééquilibrer les comptes publics va dominer. Il faudrait ne pas oublier l'importance des politiques micro-économiques, attentives à l'offre, si l'on veut élever le niveau, désormais faible, de la croissance potentielle et de l'emploi. Il faut aussi s'interroger sur les moyens de s'adapter à une croissance qui, au niveau mondial et plus spécialement en Europe, semble durablement ralentie.

Pour autant, la France a des atouts, rappelés dans le rapport annuel sur l'état de la France 2011 : géographie favorable, démographie dynamique, bonne qualité de ses infrastructures, territoire diversifié, qualité de vie découlant d'un environnement physique et culturel attrayant, générosité de son système de protection sociale, grandes entreprises performantes parfois *leaders* mondiaux dans leur secteur, nombreuses PME-TPE de proximité répondant aux besoins de la population, longue tradition d'accueil des populations immigrées, bon niveau global de formation, capacité avérée à se saisir des progrès scientifiques saluée par nombre de prix internationaux, activité culturelle reconnue, politique environnementale positivement appréciée par l'OCDE... Ces atouts se mesurent en particulier par l'importance des investissements directs de l'étranger en France.

Il est également intéressant d'observer que le système de protection sociale français, certes d'un coût élevé, permet toutefois d'amortir les chocs conjoncturels, de maintenir un niveau relativement satisfaisant de demande interne et ainsi de contribuer au soutien de l'activité économique, de permettre de limiter les pertes d'emplois et de préserver le mieux possible le bien-être de la population. La France a mieux résisté à la crise que d'autres pays développés.

Le graphique ci-après montre clairement que, depuis février 2008, le PIB en volume français n'a pas retrouvé son niveau d'avant la crise, contrairement à ceux des Etats-Unis et de l'Allemagne. Toutefois, la croissance française, sur cette période, est bien meilleure que celle des autres principaux pays européens et que celle du Japon.

Graphique 23 : Évolution des PIB en volume



La spécificité française, qui se caractérise par une demande interne soutenue, permet de relativiser les appréciations négatives sur le commerce extérieur : une part de ce déficit s'explique en réalité par l'écart entre les demandes internes. La France, dont la demande interne est dynamique en raison notamment de la robustesse de la protection sociale, importe davantage pour satisfaire cette demande et exporte un peu moins car la production trouve sur place un marché plus porteur. La population est ainsi mieux protégée au détriment des résultats de la balance des paiements.

D'ailleurs, l'évolution des taux de pauvreté montre que, même si la situation française se détériore au vu de cet indicateur, elle demeure meilleure que dans la plupart des pays européens et singulièrement de l'Allemagne.

Le CESE a entamé une réflexion sur les « solutions quaternaires » pour aider à sortir de la crise. Les mesures traditionnelles ne semblent plus suffisantes et l'on doit s'interroger sur les moyens d'utiliser les nouvelles technologies numériques pour faire émerger de nouveaux gains de productivité et des emplois non-délocalisables par la création de « solutions » nouvelles. Ainsi, on pourra satisfaire les besoins tout autrement et parvenir à pérenniser l'existence de services publics et sociaux universels et de qualité. Ces « solutions » auraient de plus l'avantage de permettre de consommer sobrement, et de parvenir ainsi à une protection de l'environnement véritablement efficace.

Un état moral contrasté

La France souffre de la dégradation des rapports humains

La dégradation des opinions des Français sur l'avenir de leur pays a conduit le CESE à formuler un avis spécifique, dans son rapport annuel sur l'état de la France en 2011, sur *L'état moral des Français*. L'essentiel en demeure pertinent. Quelques remarques additionnelles visant à compléter cette analyse figurent ci-après.

« *L'accumulation de richesse n'a rien à voir avec une optimalité du bonheur* », précise Daniel Cohen, dans son ouvrage « *Homo economicus, prophète (égaré) des temps nouveaux* » (août 2012). Dans les pays développés, l'émergence puis l'hégémonie de l'économie ont provoqué la stagnation des indicateurs de bien-être : la richesse matérielle s'est accrue mais le bonheur, lui, régresse (paradoxe d'Easterlin-1974). De surcroît, la disparité dans l'accroissement de ces richesses : les plus riches se sont encore enrichis tandis que les plus pauvres augmentaient en nombre au cours de la dernière décennie, souligne une inégalité croissante qui, dans notre pays, nourrit un sentiment de mal-être.

Une des explications peut tenir dans la dégradation de la qualité des rapports humains qui découle d'une ambiance de compétition permanente, rencontrée en France dès l'école primaire et qui se poursuit ensuite...². L'avis du CESE de septembre 2011 *Les inégalités à l'école* indique « *Les effets de la préscolarisation ne parviennent pas à empêcher l'apparition de fortes inégalités scolaires dès le début du primaire* ». La nécessité d'être très performant pour survivre dans le monde du travail modèle les comportements, très tôt dans la vie. La généralisation du numérique et la mise en ligne constante d'informations ont renforcé ces tendances en exigeant de l'individu des capacités constantes d'adaptation rapide.

Dans les années récentes, la situation économique dégradée et le manque de vision claire sur la sortie de crise, la crainte de réformes structurelles ressenties comme inéluctables mais aux contours encore flous ont contribué à renforcer une angoisse collective. Le chômage est un fléau dont chacun pressent qu'il peut frapper de nombreuses personnes. L'anxiété des chefs d'entreprise, s'exprimant notamment par une diminution des intentions d'embauche, est aussi une manifestation de ce climat.

La précarité professionnelle, la menace des délocalisations, la nécessité d'accroître la productivité, l'accroissement des écarts de rémunération sont des facteurs de détérioration de la valeur travail. La relative rigidité du marché du travail, même si elle a été atténuée par les pratiques récentes, peut être ressentie comme la cause de l'exclusion de certains, notamment des jeunes et des moins qualifiés qui ont le sentiment d'une société fermée, sans promesse d'avenir, indifférente aux moins performants (cf. avis du CESE sur *l'emploi des Jeunes*, octobre 2012).

2 *La machine à trier*, Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Olivier Galland et André Zylberberg. *Un lycée pavé de bonnes intentions*, Richard Descoings.

Au demeurant, de forts doutes pèsent sur la possibilité d'un retour de la croissance à court terme tandis qu'à long terme, il devient de plus en plus clair que la prise en compte des préoccupations relatives au travail et à l'environnement exigera un type de développement très différent de celui que le monde a connu depuis le début de la révolution industrielle.

L'application généralisée des valeurs économiques a chassé les réactions de nature morale, que celle-ci soit religieuse ou civique. Il s'en est suivi un caractère plus tendu et plus précaire des relations humaines, jugées principalement à l'aune de l'intérêt personnel.

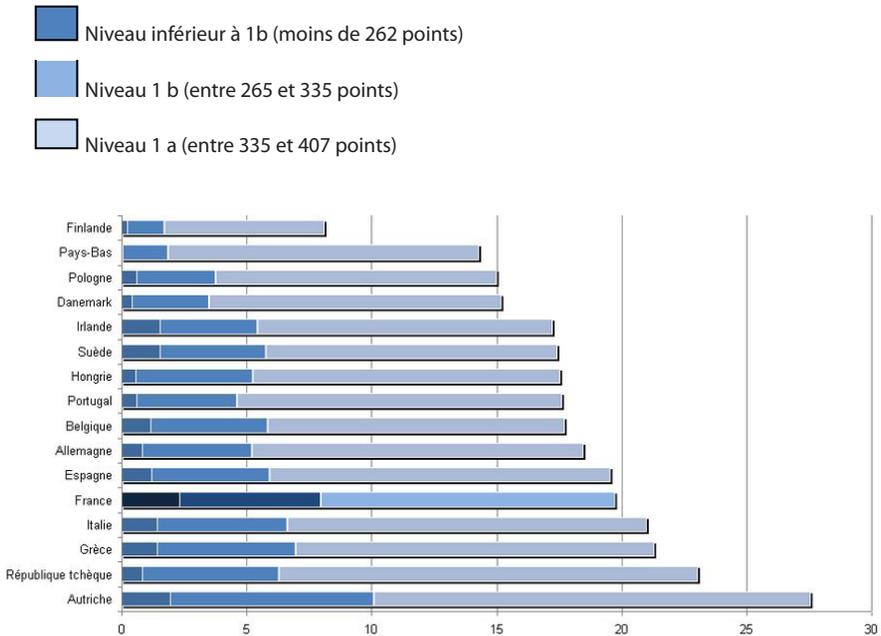
Des travaux sociologiques montrent que les régions qui disposent encore de structures sociales plus solides (Ouest de la France par exemple) résistent mieux que le reste du territoire à la dégradation de la perception de la situation économique. Au demeurant, celle-ci résiste mieux dans ces régions, peut-être en raison de la force du lien social.

Selon Y. Algan, P. Cahuc et A. Zylberberg, (*La fabrique de la défiance*, février 2012), la France se caractérise par certains traits qui peuvent expliquer, au moins partiellement, pourquoi les Français sont « *peu confiants dans l'avenir collectif* », selon le rapport annuel sur l'état de la France en 2011 du CESE. Le malaise est bien réel et se révèle par de multiples indicateurs : états de stress, consommation d'anxiolytiques, taux de suicides (la France est en tête des pays d'Europe de l'ouest)... même si la France a de solides atouts que rappelait ce rapport annuel. *L'European Social Survey 2002-2009* relève que les Français sont au bas de l'échelle de la satisfaction durant les 10 dernières années, à égalité avec les Grecs ; un Français sur 5 est insatisfait de sa vie, 10 fois plus qu'au Danemark, 3 fois plus qu'en Hollande et en Belgique, 2 fois plus qu'en Italie et en Angleterre.

Diverses études, françaises et internationales, dont le livre *La fabrique de la défiance* donne les références, confortent les analyses suivantes :

- en France, la formation scolaire est basée sur les cours **délivrés à des élèves qui écoutent, notent mais travaillent peu en groupes** et sont surtout soucieux d'obtenir de bonnes évaluations. On les comprend d'ailleurs compte tenu du poids de la réussite scolaire et universitaire pour leur avenir professionnel. Ainsi, l'inquiétude commence tôt avec l'apprentissage du classement qui trie véritablement les élèves tout au long de leur scolarité. Les connaissances intellectuelles sont privilégiées au détriment de la créativité, des capacités manuelles et du comportement en groupe. L'échec, qui concerne surtout les élèves issus des classes sociales les plus éloignées de cette culture dominante, est très clivant, pour très longtemps et contribue à générer chez certains une mésestime de soi peu propice à une intégration sociale harmonieuse. Des jeunes quittent la France pour trouver ailleurs de meilleures opportunités, « *sans le moindre sentiment de devoir quelque chose au pays qui leur a donné une culture et financé leur éducation* » (J. Attali – *l'Express*, septembre 2012). Parmi ceux-ci d'ailleurs, certains jeunes Français créateurs d'entreprise réussissent fort bien à Londres, Dubaï ou Hong Kong ce qui montre que la France pourrait être à l'aise dans l'innovation ;
- L'IDD figurant dans le graphique ci-après montre que la France est en bas du classement des pays européens pour les difficultés de lecture des jeunes de 15 ans. Ceci confirme le fait que, si une partie des élèves est en effet très bien formée, une autre partie est incapable de tirer profit de sa scolarité.

Graphique 24 : Pourcentage des jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture en 2009



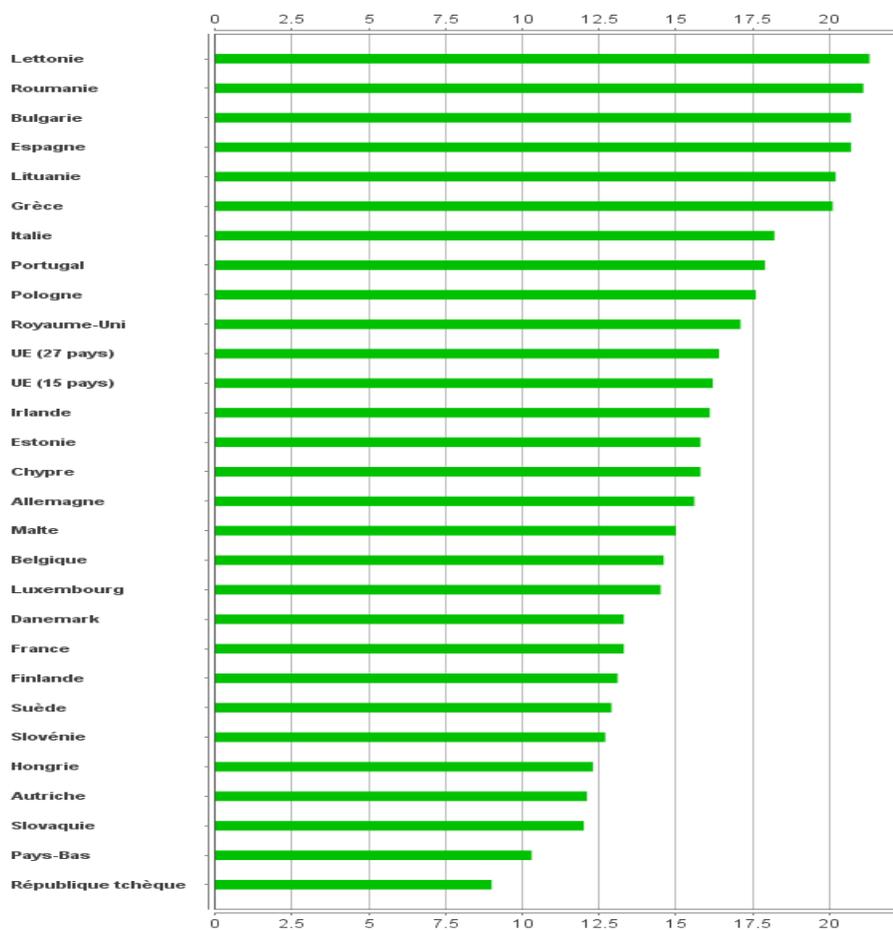
Sources : OCDE, programme international pour l'évaluation des élèves (PISA) SNDD 2010-2013, octobre 2011, IDD complémentaire 221

- en entreprise publique ou privée, dans certains cas, les techniques de management conduisent les salariés à se soumettre aux règles établies sans initiative excessive mais également sans grand enthousiasme, ce qui explique que les Français soient si souvent stressés par leur travail (les études démontrent que le stress croît avec le manque d'autonomie) et que la réduction du temps de travail ait pu être un thème porteur même si, dans les faits, la durée du travail en France est proche de celle des pays voisins (39 heures environ). La situation est cependant très diversifiée selon les entreprises considérées et certains salariés trouvent dans leur travail un fait social épanouissant. La France est toutefois l'un des pays de l'OCDE où les relations de travail sont les plus conflictuelles mais aussi, selon les graphiques analysés ci-après, un pays où le lien social est considéré comme bon ! C'est peut-être simplement un pays de forts contrastes ;
- le fait que les classes défavorisées soient plus souvent victimes d'échec scolaire puis de chômage les conduit à une méfiance à l'égard de la société et des dirigeants, jugés « injustes ». Cette attitude est partagée par les classes moyennes qui redoutent de ne plus s'élever socialement ; même si la perception n'en est pas encore très claire, les Français redoutent que le progrès social, si apprécié ici, ne soit plus continu et, irréversible ;

- le cloisonnement du marché du travail entre les salariés bénéficiant d'un statut protecteur de l'emploi et les autres crée des inégalités d'autant que, dans le secteur privé, les CDD, encore plus précaires que les CDI classiques, concernent essentiellement les jeunes et les salariés peu formés ;
- les chefs d'entreprise, pour leur part, ne se sentent pas encouragés à créer, reprendre ou développer une entreprise, en raison du poids élevé des prélèvements obligatoires en France (qui cependant permettent à la France d'être attractive, y compris internationalement, par la qualité de ses services publics et sociaux ainsi que ses infrastructures, ce dont les entreprises tirent profit) mais aussi du fait de la complexité et de la lourdeur des normes et des règles administratives et fiscales. Les dirigeants de TPE-PME-PMI ont en outre un sentiment d'injustice en constatant que leur charge fiscale réelle est supérieure à celle des grands groupes ; de plus, ils doivent faire face à des problèmes de trésorerie et parfois à des difficultés accrues d'accès au crédit.

Les Français ont ainsi la perception d'une société de fortes inégalités alors qu'elles y sont plutôt inférieures à la moyenne des pays développés et que le taux de pauvreté y est plutôt faible (cf. IDD ci-dessous) et bien inférieur à la moyenne européenne. Il est vrai que la France attache culturellement un grand prix à l'égalité, qui figure d'ailleurs dans sa devise nationale.

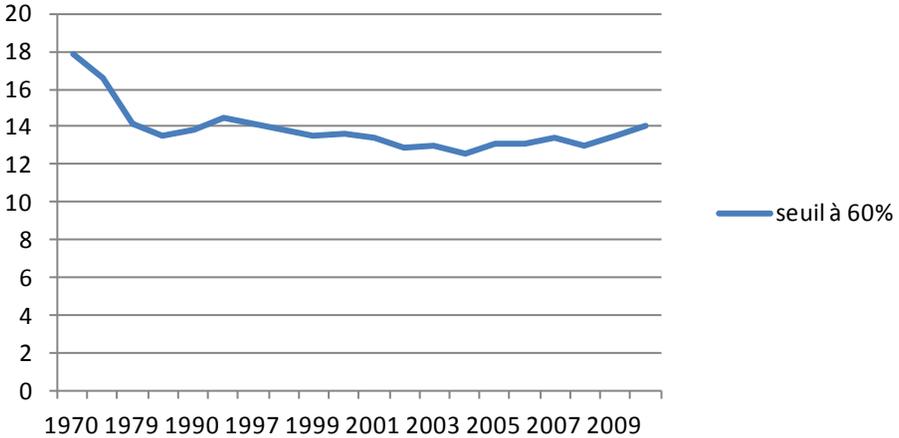
Graphique 25 : Personnes en risque de pauvreté après transferts sociaux dans l'Union européenne en 2010 (en % de la population totale)



Source : Eurostat, dernière mise à jour : 05112012

En France, la pauvreté monétaire a touché 13,5 % des personnes en 2009 et 14,1 % en 2010 (contre 13 % en 2008). Elle affecte presque 30 % des familles monoparentales. Après avoir nettement diminué dans les années 1970-1980, et être resté sur une tendance à la baisse dans les années 90, le taux de pauvreté en France s'est stabilisé puis est remonté en 2010, en lien avec la crise économique et sociale. Le rapport annuel du CESE sur l'état de la France en 2011 a consacré un chapitre à la pauvreté et les inégalités :

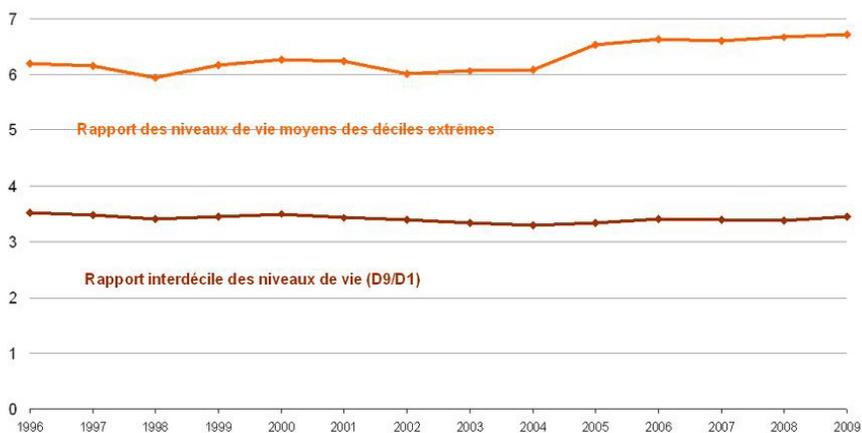
Graphique 26 : Évolution du taux de pauvreté en France



Source : INSEE

- en réalité, c'est le niveau relatif du revenu qui est un motif de satisfaction et non son niveau absolu, ce qui explique qu'en dépit d'une forte progression des revenus et des niveaux de vie en un demi-siècle, une grande insatisfaction soit manifestée. Les inégalités de revenus ont certes progressé, mais moins en France qu'ailleurs. Par contre, elles sont mieux connues et médiatisées et les caractéristiques de la société française rappelées ici les rendent probablement moins supportables que dans les autres pays où les positions sur le marché du travail sont moins figées et les chances de promotion mieux équilibrées ;

Graphique 27 : Distribution des niveaux de vie
(rapport des déciles extrêmes et rapport inter décile)



Note : rupture de série en 2002 et en 2005

Champ : ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul
et dont la personne de référence n'est pas étudiant en France métropolitaine

Source : INSEE - DGI, enquête revenus fiscaux 1996-2005 et INSEE-DGFIP-Cnaf-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2007 - SNDD 2010-2013, octobre 2011 - IDD de contexte 0.3

- les dirigeants politiques forment un ensemble parfois jugé éloigné des préoccupations quotidiennes et semblent n'avoir aucune prise sur les variables économiques clés en raison d'une part du poids des décisions européennes, d'autre part du contexte global de la mondialisation. Le citoyen vote de moins en moins et exprime, là aussi, sa défiance. « *Près des deux tiers des Français se déclarent insatisfaits du fonctionnement de leur démocratie* » (*La fabrique de la défiance*). La volonté de concertation avec des corps intermédiaires, qui s'est affirmée dans les années récentes³, contribue à modifier le rôle des élus, très nombreux en France en raison des multiples strates administratives, en leur donnant davantage un statut d'animateur. Cela peut dérouter les électeurs qui continuent cependant à apprécier les élus qui leur sont proches. Les difficultés économiques, en matière de compétitivité notamment, auraient mérité un discours plus réaliste de la part des responsables politiques de toutes tendances et la préconisation de mesures courageuses et réalistes. Les citoyens regrettent aussi l'insuffisance d'anticipation dans la conduite des réformes structurelles ;
- au total, **les Français ressortent comme beaucoup plus méfiants vis-à-vis d'autrui que le reste des peuples** (selon le World Values Survey, 22 % des Français déclarent faire confiance aux autres ; la confiance est 3 fois supérieure dans les pays nordiques). **Or, la confiance est corrélée avec les actions coopératives** : plus l'on est méfiant, moins l'on coopère et plus augmente l'individualisme.

3 Cf. loi sur la démocratie sociale, Grenelle de l'environnement par exemple.

« France de porcelaine ébréchée »

La France sent que sa grandeur passée est finie : au lieu d'innover, de s'orienter vers de nouvelles activités, elle s'arc-boute sur la défense d'acquis anciens dont le maintien est vite illusoire. Au lieu de piloter stratégiquement les reconversions à opérer, l'Etat a « accompagné le malheur » : indemnisation du chômage plutôt que formation nouvelle, préretraites.... Ainsi, des emplois sont détruits, la peur s'installe. Nous avons peur de perdre ce que nous avons, car nous avons eu beaucoup en France (grandeur historique, modèle républicain, respect de l'instituteur, promotion sociale...) ! Aujourd'hui, les inégalités sont perçues comme illégitimes alors qu'elles sont plutôt moindres que dans les autres pays d'Europe.

Marianne (août 2012)

Ainsi, la France « souffre d'un manque de coopération et de réciprocité » (*La fabrique de la défiance*, op cité). Il semble que le « vivre ensemble » ne suscite plus la même envie. Or, on sait que certains comportements inciviques inacceptables (fraude fiscale ou économie souterraine par exemple) découlent directement de la défiance (envers l'utilisation des fonds publics provenant des impôts ou envers la répartition de la charge fiscale)⁴. Dans des pays du Sud de l'Europe, qui sont précisément caractérisés par une confiance faible, on observe clairement ce type de dérives et leurs conséquences sur l'état des finances publiques. Cependant, même si des dérives ont pu apparaître, la France se caractérise encore par une certaine confiance de ses citoyens envers la puissance publique, même si celle-ci tend à s'éroder.

Or, le bien-être, dans les pays développés ayant déjà atteint un haut niveau de vie matériel moyen, dépend de manière importante de la **qualité des relations sociales** ; c'est ce que démontrent des études récentes. Les sociétés modernes sont fortement anxiogènes. Il est donc crucial de pouvoir faire confiance aux autres pour surmonter les angoisses.

S'y ajoute une forme de **déni de réalités économiques**. Selon les circonstances, un même individu adopte des positions différentes : le consommateur souhaite acheter des biens de bonne qualité, innovants mais à bas prix, le salarié veut un bon salaire, une réduction du temps de travail et une assurance raisonnable pour sa retraite, le chef d'entreprise recherche des marchés rémunérateurs en termes de marges mais craint une hausse des coût salariaux, hésite sur les dépenses d'investissement et de recherche en raison parfois d'un manque de visibilité sur l'évolution à moyen terme de son activité, regrette le haut niveau des prélèvements fiscaux et des cotisations sociales, le citoyen réclame l'excellence et l'omniprésence des services publics mais estime qu'il acquitte des impôts trop élevés. Les Français manquent de culture économique et ne font guère le lien entre ces différentes attitudes parfaitement incompatibles. Les élus et les corps intermédiaires ne semblent pas jouer un rôle pédagogique suffisant. L'Etat ne peut parvenir à gérer ces revendications contradictoires car tout cela ne peut être réalisé simultanément. Il faut intégrer le fait qu'un changement des comportements est devenu inévitable face à la dégradation observée actuellement.

4 Guido Tabellini *Culture and institutions ; Economic Development in the regions of Europe*, Journal of European Economic Association 2010.
Philippe Aghion, Yann Algan, Pierre Cahuc et Andrei Shleifer *Regulation and Distrust*, Quarterly Journal of Economics, 2010.

Cette absence de prise de conscience de l'urgence de prendre des mesures correctrices fortes peut générer une angoisse diffuse nourrie par le sentiment que les dirigeants politiques ne précisent pas clairement la gravité de la situation et que le pire est à craindre.

Des solutions peuvent cependant exister dans le domaine économique si le courage existe. Elles peuvent consister notamment à valoriser ce qui constitue une réalité contrastée. Ainsi, par exemple, les jeunes qui s'expatrient peuvent représenter un atout pour l'ouverture internationale de la France de même que la présence d'étudiants étrangers doit être encouragée ; le tissu des associations, très important en France, peut contrebalancer les tendances individualistes...

Elles ne seront toutefois pas suffisantes pour répondre à l'état de mal-être ressenti qui peut être assez éloigné des réalités concrètes. Pour cela, l'importance des variables non économiques doit enfin être prise en compte ; ce besoin est ressenti de manière générale car, en France et ailleurs, on s'interroge de plus en plus sur la notion de bien-être.

« Au-delà du PIB » : le bien-être

Aujourd'hui, dans les économies dites « développées », la question se pose de plus en plus pressante d'aller « au-delà du PIB » qui certes, remplit son rôle de mesurer l'activité économique marchande, mais ne tient pas compte de certains éléments essentiels pour l'évaluation du bien-être. En effet, le PIB donne une image quantitative globale de la production et de la consommation de biens dans un pays mais, pour apprécier le niveau de vie qualitatif, **des indicateurs complémentaires sont nécessaires pour mesurer le progrès social, le respect des équilibres écologiques mais aussi la pauvreté, les inégalités et l'insécurité sociale** qui s'imposent désormais dans le débat, de façon quelque peu paradoxale, dans nos sociétés dites « riches ».

Par exemple, les pays « les plus riches », sont-ils ceux où l'on vit le plus longtemps en bonne santé, où les gens ont une meilleure éducation, où les inégalités et la pauvreté sont moindres, les violences et délits moins fréquents ? Le PIB ne permet pas de répondre à ces questions ni de juger de la durabilité de la croissance. Jean Gadrey⁵ estime que le PIB doit croître pour améliorer le bien-être jusqu'à un certain niveau par habitant mais ce seuil est dépassé en France depuis les années 70. Au-delà, dit-il, « à partir d'un certain niveau de richesse matérielle, les progrès du bien-être, de santé sociale tiennent à d'autres facteurs et à d'autres politiques que l'augmentation du PIB ; c'est la raison pour laquelle d'autres indicateurs sont nécessaires ».

Une mobilisation internationale

« La mesure du bien-être » figure ainsi aujourd'hui au premier plan des priorités de nombreuses organisations internationales dans le domaine statistique et sur le plan politique :

- l'OCDE en a fait l'une des grandes priorités de ses travaux actuels et futurs ;

5 M. Jean Gadrey, économiste, professeur émérite à l'université de Lille I, auditionné par la section en septembre 2012.

- la Commission européenne a, pour sa part, proposé une série d’actions pour mieux mesurer le progrès (C.E. « le PIB et au-delà », 2009) ;
- la Commission économique des Nations unies pour l’Europe travaille sur des indicateurs de développement humain ;
- le Conseil économique et social européen a adopté un avis, en 2008, pour « dépasser le PIB » qui préconise deux indicateurs, l’un sur le « développement social et la qualité de vie », l’autre sur « la durabilité écologique » et plus récemment, en mars 2012, un avis intitulé *Le PIB et au-delà : l’implication de la société civile dans le processus de sélection d’indicateurs complémentaires* ;
- en France, en 2008, la Commission Stiglitz sur la mesure des performances économiques et du progrès social lancée par le président de la République a rassemblé plusieurs économistes et prix Nobel sur la question ; ses conclusions font autorité ;
- le Conseil économique, social et environnemental, en 2009 et 2010, sur le rapport de M. Philippe Le Clézio a formulé des recommandations visant à « associer étroitement les citoyens et la société civile au choix des indicateurs et à l’évaluation de leurs évolutions » et a participé à la définition des indicateurs. (Avis *Les indicateurs du développement durable et l’empreinte écologique – avril 2009* et avis *La stratégie nationale de développement durable 2009-2013*) ;
- plus globalement, depuis 1999 en France, notes, rapports, rencontres, publications témoignent d’une mobilisation sur le sujet. En guise d’illustration, on retiendra une des conclusions de la Commission Stiglitz : « *Il est temps que notre système statistique mette davantage l’accent sur la mesure du bien-être de la population que sur celle de la production économique* ».

Encore faut-il bien s’entendre sur la définition et le champ du concept de « bien-être ».

Quels indicateurs de « bien-être » et pour quelles finalités ?

Au niveau de la définition et au-delà de la grande question philosophique posée par la notion de « bien-être », on admet qu’il correspond au « bien vivre », voire au « mieux vivre » avec, aujourd’hui, une pluralité de conceptions, de valeurs et d’usages :

- bien-être individuel ressenti ou subjectif ;
- bien-être individuel défini sur la base de critères objectifs (santé, bonne éducation, logement, travail, loisirs, sécurité, niveau de vie satisfaisant) issus d’enquêtes d’opinion et sur lesquels la politique a peu d’emprise ;
- bien-être sociétal, individuel et collectif à la fois, concept émanant de la Commission Stiglitz. Celui-ci est lié au fait de vivre dans une bonne société (cohésion sociale, lien social, égalité, protection sociale pour tous ...) ;
- bien-être durable qui rejoindrait les indicateurs de développement humain durable (voir plus haut).

Mais aussi :

- indicateurs d’alerte, de sensibilisation, d’éducation populaire sur de grands enjeux de société, du local au global (développement humain du PNUD, empreinte écologique, taux de pauvreté) ;

- indicateurs pour définir des objectifs de politiques publiques (objectifs du Millénaire de l'ONU, objectifs de réduction de la pauvreté monétaire, de réduction des émissions de GES ...).

Bien que tous les critères soient dignes d'intérêt, ils ne sont pas toujours utilisables comme guides pour des politiques publiques. La tendance aujourd'hui milite pour, selon l'expression utilisée par le professeur Gadrey, « *une démocratie d'indicateurs* » c'est-à-dire moins **d'indicateurs, plus simples à comprendre**, se concentrant sur l'essentiel au lieu de vouloir tout quantifier. En tout état de cause, il reste beaucoup à faire pour améliorer les statistiques disponibles et veiller à leur **comparabilité entre les pays**. Il faut saluer à cet égard la publication, par l'OCDE, du rapport « *Comment va la vie ?* » en 2011, qui présente un premier ensemble d'indicateurs comparables (22 principaux et 33 secondaires) et sera mis à jour tous les deux ans.

Focus sur la France

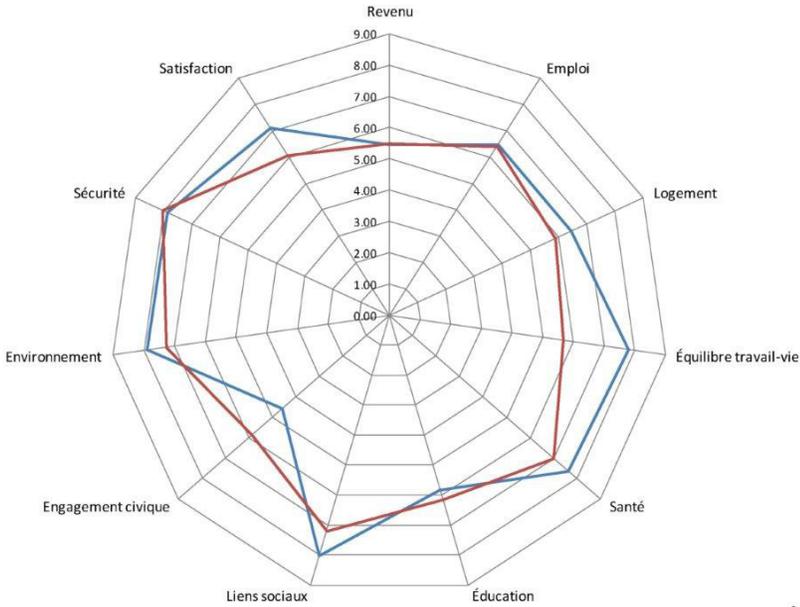
Depuis une dizaine d'années, l'OCDE travaille sur des indicateurs du « vivre mieux » qui s'attachent à mesurer le bien-être et le bonheur des citoyens. Dans le choix de ces indicateurs, les ménages et les individus (plutôt que le système économique) sont mis en avant, les indicateurs de résultats priment sur les inputs ou outputs, les inégalités sont prises en compte ainsi que des aspects objectifs et subjectifs.

Dans tous les pays de l'OCDE, il apparaît que le lien social, la bonne santé et le fait de ne pas être au chômage contribuent au bien-être beaucoup plus que le revenu ! Les conditions de vie moyennes se sont améliorées depuis 15 ans dans quasiment tous les pays de l'OCDE tandis que les inégalités demeurent importantes sur tous les critères et augmentent pour le critère « revenu ».

L'OCDE indique qu'il n'y a pas de champion du bien-être mais que certains pays (Australie, Canada, Europe du nord) font très bien dans beaucoup de dimensions. La France est globalement dans une position médiane par rapport aux autres pays de l'OCDE. Le jugement porté à travers cette analyse internationale ressort donc comme plus optimiste que celui du ressenti français tel qu'il apparaît dans nombre de commentaires et d'analyses actuelles.

Graphique 28 : Comment va la vie en France ?

Légende : France (en bleu) et OCDE (en rouge)



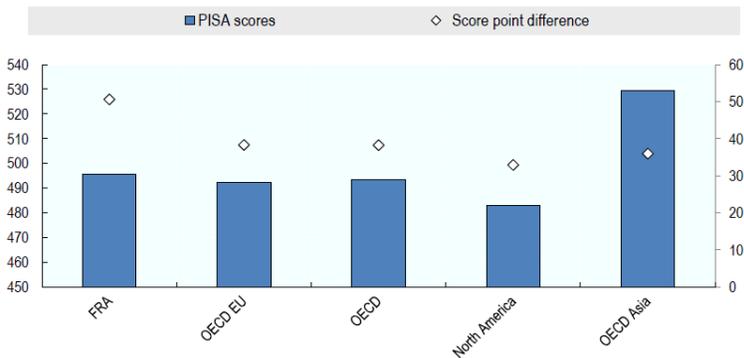
Source : calcul de l'OCDE, 2012

Dans ce graphique, par rapport aux 34 autres pays de l'OCDE, la France (en bleu) affiche un bon score pour ce qui concerne les liens sociaux ainsi qu'en matière de santé ou de logement ; parmi les points forts, il faut souligner l'équilibre travail-vie mais, parmi les points faibles, l'éducation ou l'engagement civique.

Graphique 29 : Quels enjeux pour l'éducation ?

Légende :

- Résultats enquête PISA
 - ◇ Écart entre les résultats des milieux socio-économiques (Score PISA échelle normalisée moyenne OCDE = 500)
- %



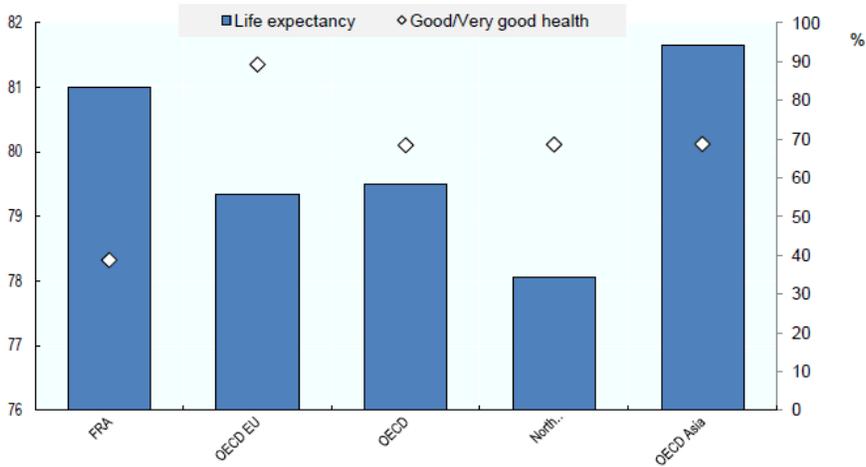
Source : Calcul de OCDE, 2012

En matière d'éducation, l'OCDE examine le niveau de scolarité, les diplômes mais aussi les résultats scolaires qui sont mesurés selon la méthode PISA.

Le résultat moyen pour la France est plutôt bon (en bleu dans le graphique) c'est-à-dire que les compétences scolaires sont proches de celles des pays de l'OCDE.

Dans un deuxième temps, l'enquête de l'OCDE permet aussi de mesurer les compétences scolaires en fonction du milieu socio-économique des élèves (symbolisé dans le graphique par le losange) : il semble qu'en France, l'impact de l'origine sociale est plus fort que dans les autres pays de l'OCDE. En termes de retard scolaire, les enfants qui viennent d'un milieu socio-économique plus défavorisé ont entre 1 an et 1 an ½ de retard scolaire, ce qui n'est pas négligeable.

Graphique 30 : Quels enjeux pour la santé ?
(ou l'écart entre l'espérance de vie et la perception de l'état de santé)



Source : Calcul de l'OCDE, 2012

L'état de santé des Français est meilleur que celui du reste des pays de l'OCDE (en bleu dans le graphique).

En termes de longévité, la France fait partie des pays où la durée de vie est la plus longue. Cependant, paradoxalement, si l'on examine la perception de l'état de santé, ce ressenti est moins bon chez les ménages français par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE (symbolisé par le losange dans la barre bleue).

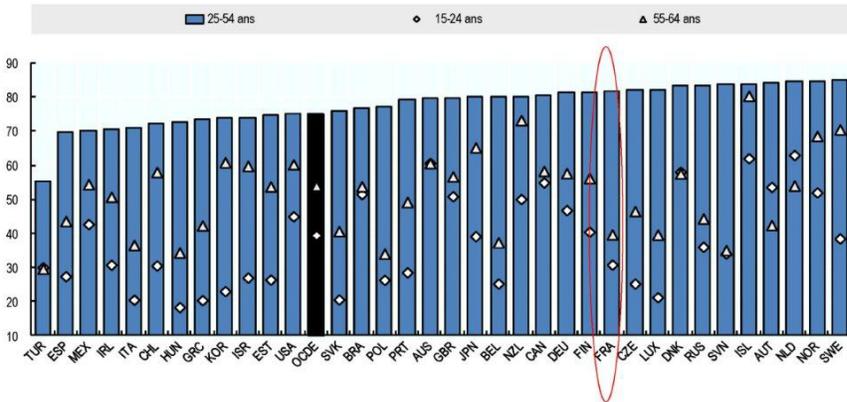
En outre, dans certains pays de l'OCDE (Allemagne, Espagne, Italie, France...), l'espérance de vie en bonne santé se dégrade légèrement depuis le milieu des années 2000, ce qui conduit à s'interroger sur les causes de cette évolution et sur sa durabilité.

Tableau 3 : Évolution de l'espérance de vie en bonne santé (en années)

	2006	2007	2008	2009
Hommes				
Allemagne	58,5	58,8	55,8	56,7
Espagne	63,7	63,2	63,7	62,6
France	62,7	63	62,4	62,5
Italie	64,7	62,8	62,4	non disponible
Royaume-Uni	65	64,8	65	non disponible
Suède	67,1	67,5	69,2	70,5
Femmes				
Allemagne	58	58,3	57,4	57,7
Espagne	63,3	62,9	63,2	61,9
France	64,1	64,2	64,2	63,2
Italie	64,1	61,9	61,2	non disponible
Royaume-Uni	65,1	66,1	66,3	non disponible
Suède	67,1	66,6	68,7	69,5

Source : Eurostat, novembre 2011

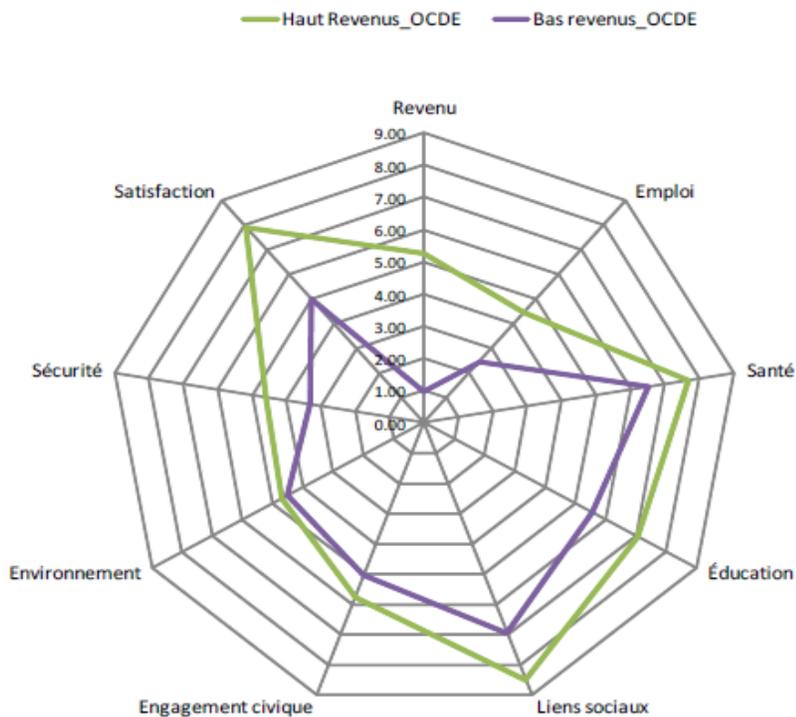
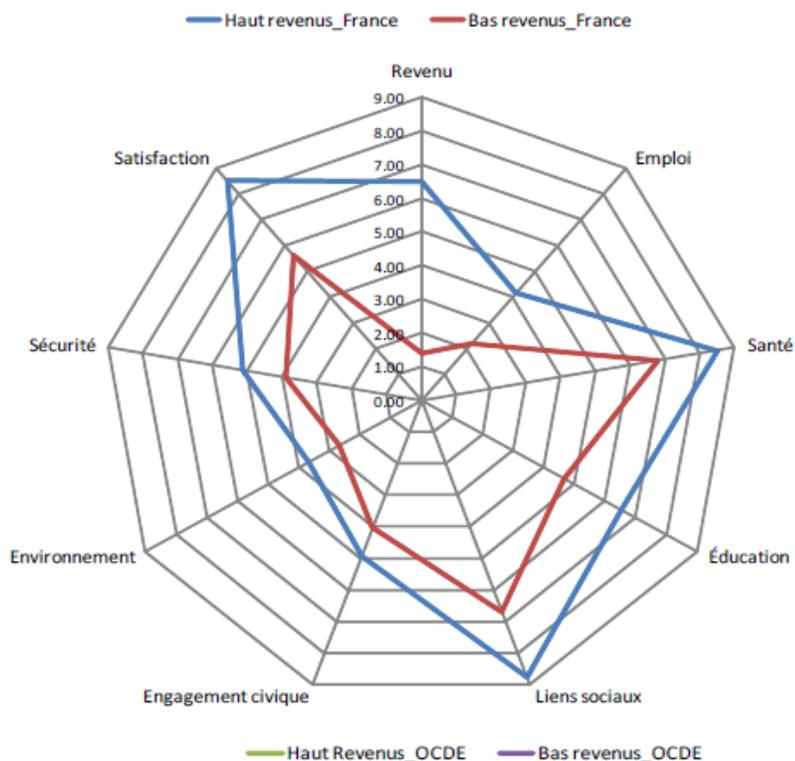
Graphique 31 : Les taux d'emploi dans les pays de l'OCDE



Source : OCDE, 2012

En regardant l'évolution du taux d'emploi et celle du taux de chômage au cours des 15 dernières années, la France est plutôt bien placée par rapport aux autres pays de l'OCDE. En revanche, elle révèle de fortes disparités, le taux d'emploi des jeunes et des personnes âgées est inférieur à la moyenne de l'OCDE (en noir dans le graphique).

Graphique 32 : Les inégalités de bien-être en France



Source : selon les calculs de l'OCDE, 2012

Sur le premier diagramme, la ligne bleue représente l'intensité de bien-être des ménages à hauts revenus (ou qui ont une éducation très importante) tandis que la ligne rouge illustre celle des ménages à bas revenus. Sur tous les critères, le bien-être des personnes à haut revenu est supérieur. En comparant les inégalités avec le reste de l'OCDE (second diagramme), on constate qu'elles sont plus importantes en France sur presque tous les critères affichés mais que la différence est minime.

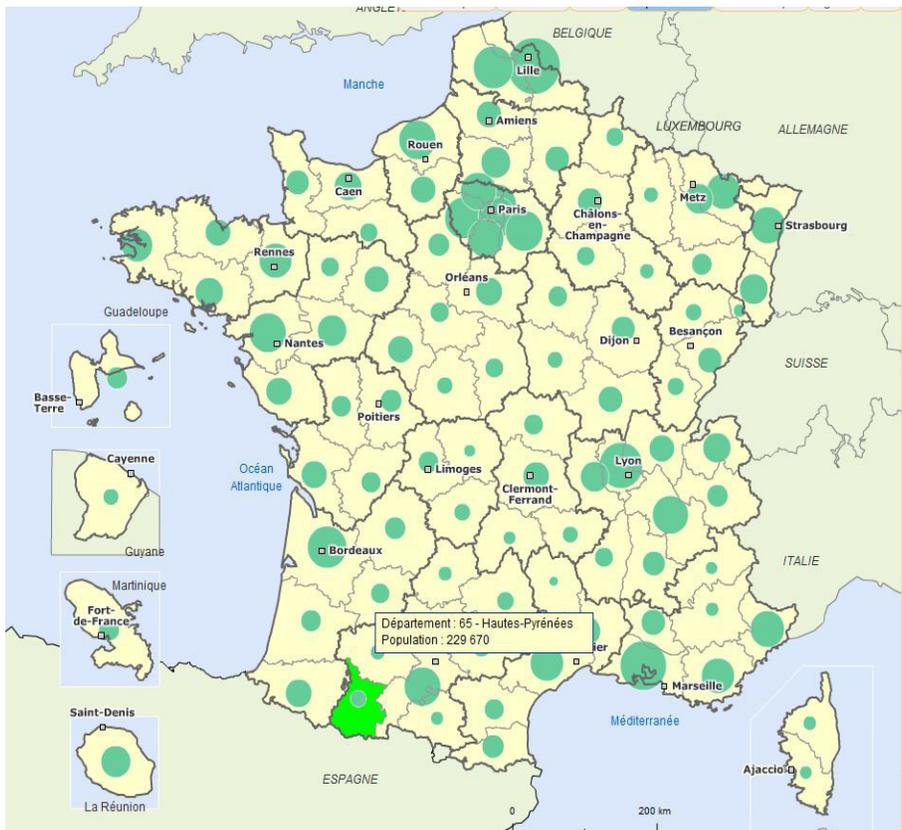
De l'importance du fait régional

Il y a en France de grandes disparités régionales. Il n'est pas sans intérêt, pour porter un autre regard sur la vie de nos concitoyens, d'examiner les différences et surtout leurs implications pour les choix de politique économique.

Pour cela, l'approche macro-économique sera déclinée à travers le PIB par habitant, indicateur d'activité économique, et l'emploi. Un indicateur de « bien-être », celui relatif au temps de trajet domicile-travail et à la mobilité, sera également examiné.

La France est très urbaine : 75 % de la population de France métropolitaine vit dans l'une de ses 354 aires urbaines.

Carte 2 : Population française par département (situation 2009)



Source : INSEE

Tableau 4 : Estimation de la répartition de la population en France métropolitaine
(en milliers)

	1 990	1/1/2011 (p)
Alsace	1 622,8	1 860,2
Aquitaine	2 795,6	3 258,2
Auvergne	1 321,8	1 347,8
Basse-Normandie	1 390,9	1 476,9
Bourgogne	1 609,4	1 647,7
Bretagne	2 794,3	3 221,5
Centre	2 369,8	2 551,4
Champagne-Ardenne	1 347,0	1 335,0
Corse	249,6	312,9
Franche-Comté	1 096,4	1 177,3
Haute-Normandie	1 736,0	1 843,1
Île-de-France	10 644,7	11 866,9
Languedoc-Roussillon	2 115,2	2 661,4
Limousin	723,5	746,7
Lorraine	2 304,3	2 354,9
Midi-Pyrénées	2 431,4	2 916,1
Nord-Pas-de-Calais	3 961,7	4 038,3
Pays de la Loire	3 055,2	3 594,9
Picardie	1 809,0	1 919,4
Poitou-Charentes	1 595,2	1 780,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 257,2	4 944,4
Rhône-Alpes	5 346,4	6 272,5
France métropolitaine	56 577,0	63 127,8

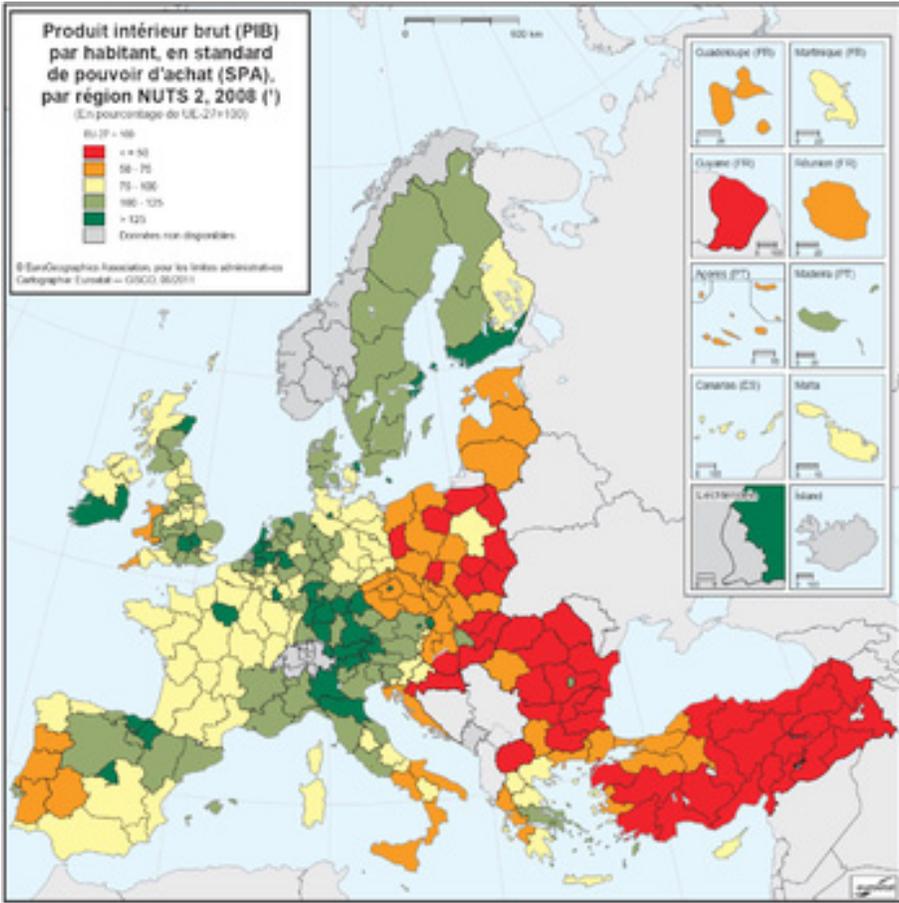
Source : INSEE/INED

PIB par habitant et par région

En Europe

L'Union européenne compte 271 régions. En 2007, 67 régions présentaient un PIB inférieur à 75 % de la moyenne de l'Union européenne à 27. Dans ces régions résidait 24,4 % de la population de l'Union européenne dont les trois quarts environ dans les nouveaux Etats-membres et un bon quart dans les pays de l'Union européenne à 15.

Carte 3 : PIB par habitant, par région (en % de l'UE 27 = 100)



(1) Turquie, 2008

Source : Annuaire régional d'Eurostat 2010/Association des régions de France

En France

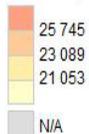
Toutes les régions ont des atouts (universités, pôles d'activité industriels ou artisans, tourisme, climat...). Néanmoins, la dispersion des PIB/ha entre régions est forte.

Carte 4 : PIB par habitant et par département (en €/hab.)



Légende :

Produit Intérieur Brut par habitant par département
(euros/hab)



source : Insee, Comptes régionaux des ménages

Source : INSEE, comptes régionaux des ménages, 1^{er} trimestre 2012

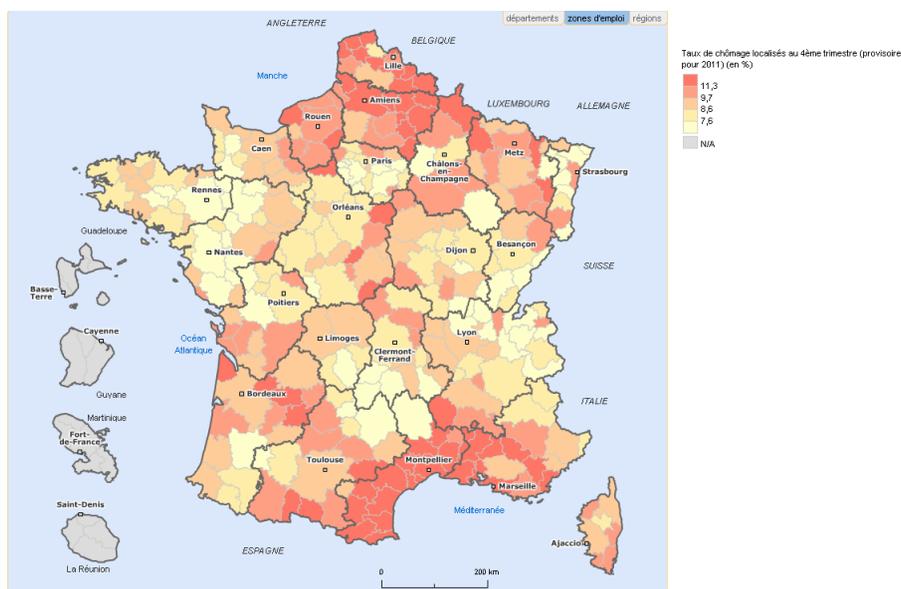
L'emploi

Une étude de l'INSEE s'attache à expliciter les différences dans l'emploi en France. Elle montre que des disparités très importantes existent entre les différents départements et les diverses régions : le département de la Lozère a un taux de chômage de seulement 5 % alors que le département de l'Hérault compte 13,8 % de chômeurs.

Deux zones géographiques paraissent largement plus touchées par le chômage. Il s'agit du Nord et du Sud-est, plus précisément, des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Eure, de la Seine-Maritime, de la Somme, de l'Aine et des Ardennes d'une part, et des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault, du Gard, des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes-de-Haute-Provence, du Vaucluse, de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Ariège. Au niveau régional, cela recouvre le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, le Languedoc-Roussillon et la Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Toutefois, une approche par « zones d'emploi » permet de rendre mieux compte des réalités en dessinant une France de l'emploi qui ne recouvre pas les distinctions administratives habituelles (régions, départements...) mais se concentre sur les bassins de vie. La carte ci-après a été réalisée pour mettre en évidence les différences en matière d'attractivité ainsi que la structuration du territoire français, fruit de son histoire et de sa géographie.

Carte 5 : Taux de chômage par zones d'emploi (en %) (4^e trimestre provisoire en 2011)

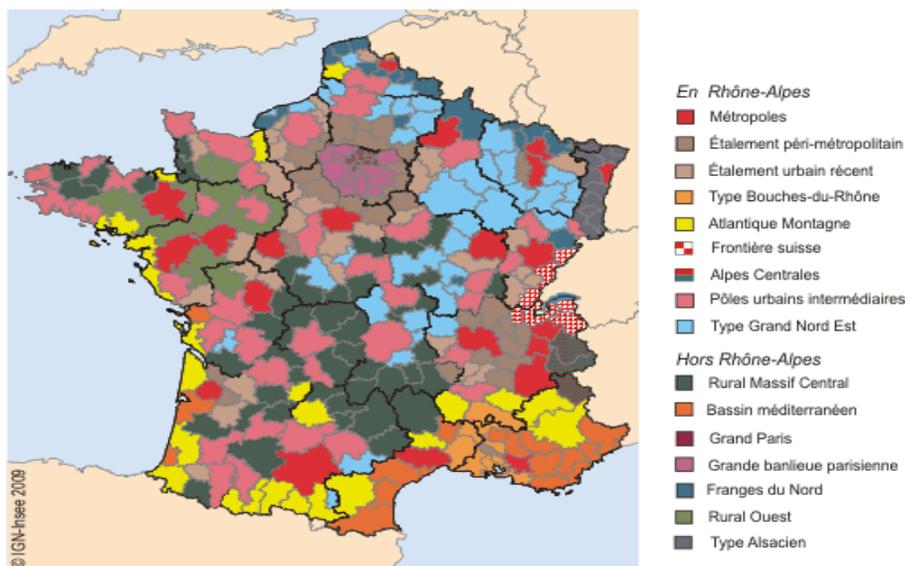


Source : INSEE 2012, taux de chômage localisé

Plus généralement, d'après l'Association des Régions de France (ARF), un glissement des entreprises et donc des emplois est observé du Nord-est vers le grand Sud de la France.

La carte ci-après se rapporte à l'attractivité pour les entreprises et à l'attractivité pour les personnes, et est établie à l'aide de divers critères, par exemple, le taux de création d'entreprises, l'évolution de l'emploi par secteur ou les migrations par catégorie sociale et par classe d'âge.

Carte 6 : 16 types d'attractivité selon les territoires
(typologie nationale des zones d'emploi selon leur attractivité)



Source : INSEE 2009

Les territoires du Nord de la France sont des territoires ruraux et industriels à redynamiser. Cette partie du territoire national est fortement touchée par le chômage et ne possède pas une forte attractivité. La France du Sud, de son côté, est majoritairement composée de deux types de territoires : les zones rurales à économie présentielle⁶ (Agen, Marmande...) et les territoires du bassin méditerranéen. Cette partie du territoire a su tirer profit de son attractivité mais le chômage y est par endroit très élevé. Le défi pour cette partie Sud du territoire national est de réussir à faire face à l'arrivée de migrants en quête d'un emploi grâce au développement de l'économie présentielle mais aussi en créant des emplois dans les secteurs industriels et de services de haute technologie.

Enfin, certains territoires sont spécifiquement attractifs de part leur localisation : la Corse (tourisme), l'Alsace et de la Lorraine (proximité des frontières allemande et suisse), le Languedoc-Roussillon ou encore les Alpes (tourisme, proximité avec la Suisse, l'Italie ou l'Espagne). A l'inverse, les régions enclavées souffrent de handicaps géographiques.

Les régions d'immigration sont historiquement des régions ouvrières et ont donc été particulièrement touchées par les restructurations industrielles de ces dernières années. Le chômage les concerne d'autant plus que la reconversion s'avère souvent longue et délicate.

Le dynamisme de certaines régions à dominante rurale (dans le sud et l'ouest du pays) montre qu'il n'existe pas un modèle unique de développement (cf. rapport 2011 de la Datar/Observatoire des territoires). Toutefois, les activités et les populations marquent de plus en plus une tendance à la concentration.

6 L'économie présentielle regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et services à usage local.

Quelques exemples

Dans notre analyse, deux régions françaises ont été retenues dont les différences de taille sont significatives : l'Aquitaine et la Haute-Normandie. L'Île-de-France, seule région dont l'écart à la moyenne de la richesse nationale est positif, fait l'objet d'un encadré.

L'Aquitaine

La région Aquitaine, composée de 5 départements, se situe dans la fourchette haute des régions ayant un PIB par habitant élevé avec 26 710 euros. Cependant, cette situation recouvre des disparités selon les départements. En effet, le PIB par habitant est de 27 452 euros en Gironde, 25 518 euros dans les Pyrénées-Atlantiques, 22 749 euros dans les Landes, 20 825 euros dans le Lot-et-Garonne et de 18 953 euros en Dordogne, ce qui représente un écart maximal de 44 % !

De plus, si on s'intéresse à la population composant chacun de ces 5 départements, on note que les deux départements les plus « riches » sont aussi les plus peuplés, 1 422 500 habitants en Gironde et 647 000 dans les Pyrénées-Atlantiques pour un total de 3 175 000 habitants en Aquitaine soit 65 % de la population totale. Ainsi, la région Aquitaine apparaît comme une des plus « riches » de France mais dans trois départements, moins peuplés, la situation économique est plus difficile, au moins selon ce critère.

La répartition des emplois entre les différents secteurs est la suivante en Aquitaine : 4,6 % dans le secteur primaire, 19,8 % dans le secondaire et 75,6 % dans le tertiaire :

- la Gironde est le département qui propose le moins d'emplois dans les secteurs primaire (3,5 %) et secondaire (17,2 %) et donc celui qui propose le plus de travail dans le secteur tertiaire (79,3 %) ;
- dans le Lot-et-Garonne, la répartition est la suivante, 7,5 % pour le secteur primaire (taux le plus élevé de la région), 20,9 % dans le secondaire et 71,6 % dans le tertiaire ;
- dans les Landes, 6 % des emplois proviennent du secteur primaire, 23,9 % du secteur secondaire (taux le plus élevé de la région) et 70,1 % du tertiaire ;
- dans les Pyrénées-Atlantiques, 4,2 % des emplois proviennent du secteur primaire, 21,4 % du secteur secondaire et 74,3 % du tertiaire ;
- en Dordogne, 6,5 % des emplois proviennent du secteur primaire, 23,2 % du secteur secondaire et 70,3 % du tertiaire.

La région Aquitaine affiche un taux de chômage moyen au 4^e trimestre 2009 de 9,3 %. Si l'on s'intéresse aux départements qui composent la région, le taux de chômage varie entre 8,4 % dans les Pyrénées-Atlantiques et 9,9 % en Lot-et-Garonne, en passant par 9,8 % en Dordogne, 9,5 % en Gironde et 9 % dans les Landes. Les deux départements les plus touchés par le % chômage sont aussi deux des trois départements les moins peuplés de la région.

Le chômage touche entre 17,3 % et 19,9 % des moins de 25 ans selon les départements et s'établit en moyenne à 18,8 %.

L'ARF relève que la région Aquitaine fait un effort continu dans l'innovation ; elle considère que la recherche est un levier puissant de rénovation économique des différentes branches. Ainsi, en juillet 2010, la région et l'entreprise Thales ont lancé un cluster spécialisé

dans les services et systèmes de drones qui fédère de nombreux partenaires : grands groupes industriels, PME-PMI, unités de recherche..., capitalisant ainsi les atouts technologiques de la région. D'ores et déjà, des projets sont lancés et des formations prévues pour développer cette filière. En outre, la région aide les PME à travers le fonds de co-investissement en capital-risque Aqui-invest doté de 6 millions d'euros pour la période 2007-2014, financés par la région pour moitié et pour moitié par des fonds européens régionaux FEDER. Chaque projet doit être financé à hauteur d'au moins 50 % par le secteur privé. Ce fonds a déjà permis la création de 8 start-up. De plus, par sa politique de contrats de partenariat avec les PME, la région vise à renforcer l'ancrage régional des activités industrielles et à renforcer les synergies en mutualisant les moyens pour la recherche, la formation...

La Haute-Normandie

La région de Haute-Normandie a un PIB par habitant de 26 599 euros (données 2009), ce qui la place dans la partie haute de la fourchette moyenne des régions françaises. Cependant, là encore, il existe de grandes différences entre les deux départements qui la composent. En effet, l'écart entre leurs PIB respectifs est de 27 %. Or, le département de la Seine-Maritime, celui dont le PIB est le plus élevé, a une population plus de deux fois supérieure à l'Eure : 1 244 000 habitants contre 575 500.

Au niveau de l'emploi, les situations sont assez semblables. Les emplois en Haute-Normandie se décomposent ainsi : 2 % dans le secteur primaire, 26,2 % dans le secondaire et 71,8 % dans le tertiaire. Au niveau des départements :

- dans l'Eure il y a 2,7 % d'emploi dans le secteur primaire, 30,1 % dans le secondaire, et 67,1 % dans le tertiaire (ce qui est plutôt faible) ;
- en Seine-Maritime, il y a 1,7 % d'emploi dans le secteur primaire, 24,7 % dans le secondaire et 73,6 % dans le tertiaire.

Le taux de chômage de la région est de 10,6 %, de 10,2 % dans l'Eure et de 10,8 % en Seine-Maritime. Le taux de chômage des jeunes est assez élevé dans cette région, 23,7 % (22,3 % dans l'Eure et 24,4 % en Seine-Maritime).

A titre d'exemple, la région a une initiative phare : un appel à projets énergies vise à faciliter la mutation technologique et écologique, en préservant l'attractivité du territoire et en aidant les PME. La région est actuellement la 1^{re} région énergétique française avec 40500 emplois tous secteurs confondus en 2011. Son ambition est de devenir une région d'excellence en matière énergétique dans l'Europe du Nord-Ouest tant pour la diversité que pour l'efficacité énergétique. La région mobilise 150 millions d'euros sur 3 ans à cette fin. En outre, la région a créé en 2009 une agence pour l'innovation en Haute-Normandie et soutient l'économie sociale et solidaire : elle a publié un guide à l'intention des porteurs de projets de ce type.

Encadré 1 : La situation particulière de l'Ile-de-France

Première région française en termes de nombre d'habitants et de PIB, la région capitale présente des particularités qui justifient un traitement spécifique.

L'Ile-de-France, grande métropole internationale, se situe au carrefour des échanges européens. Elle est la première destination touristique au monde. Elle contribuait pour 28,3 % au PIB métropolitain en 2008. Elle figure parmi les premiers bassins d'emplois européens, dispose d'une main d'œuvre hautement qualifiée et reste, malgré la diminution persistante des emplois dans l'industrie, la première région industrielle française. Elle est, de loin, la région qui bénéficie de la plus forte productivité et a encore creusé l'écart avec les autres régions depuis 2000, aidée, il est vrai, par une spécialisation dans des activités à haute valeur ajoutée.

Le PIB par habitant est nettement supérieur à celui des autres régions mais les inégalités y sont aussi plus prononcées. Un francilien sur 9 vit dans une zone urbaine sensible.

L'Ile-de-France, c'est aussi :

- 96 % de la population francilienne est urbaine et pourtant 80 % du territoire régional est rural ;
- la moitié des franciliens vivent à moins de 20 km de Notre-Dame de Paris ;
- un habitant sur 4 a moins de 20 ans et 1 sur 6 seulement 60 ans ou plus : c'est la plus faible proportion de personnes âgées en France ;
- 40 % des étrangers vivant en France résident en Ile-de-France ;
- les pratiques culturelles et les vacances y sont plus souvent pratiquées ;
- le taux d'abstention aux élections locales y est plus élevé qu'ailleurs.

L'Outre-mer

Dans les difficultés actuelles, la France a tout intérêt à porter un nouveau regard sur l'Outre-mer, en s'interrogeant sur une nouvelle approche de ses politiques.

L'Outre-mer présente un état contrasté. Malgré une reprise de l'activité, la situation reste fragile, les prix se situent à un niveau supérieur de 6 à 13 % à celui de la métropole et le taux d'emploi se dégrade, surtout chez les jeunes dont le taux de chômage varie entre 25 % (Polynésie française) et 60 % (Réunion).

Pourtant, l'Outre-mer dispose de secteurs traditionnels structurants (agriculture, pêche, tourisme), qui sont des piliers du développement mais savent aussi innover : projets pilote de l'IFREMER à Saint Pierre et Miquelon, tourisme aux Antilles avec un accent mis sur la qualité à Saint Martin et Saint Barth.

L'océan est un autre atout : grâce à l'Outre-mer, la France est la deuxième puissance maritime du monde. Encore faut-il agir pour allier préservation et valorisation des ressources (halieutiques, fossiles, minérales, biologiques). Un champ de pétrole a été découvert en septembre 2011 au large des côtes guyanaises, qui pourrait représenter 10 fois notre production actuelle.

L'Outre-mer dispose également d'atouts en matière d'énergies renouvelables : la consommation finale y est très supérieure à la moyenne nationale, ce qui illustre l'avance de ces territoires. Les projets se multiplient en géothermie (Guadeloupe), photovoltaïque (Réunion, Polynésie).

La nécessité du désenclavement numérique de l'Outre-mer doit permettre l'accélération des investissements dans ces secteurs (Saint Martin dispose déjà d'un centre privé de nouvelles technologies).

Enfin, le vieillissement accéléré de la population à l'horizon 2040, singulièrement en Guadeloupe et en Martinique, rend essentiel le développement des emplois de services à la personne.

La France, par le biais de ses politiques d'Etat, se doit d'être plus à l'écoute de ses Outre-mer et mieux adapter sa législation pour favoriser l'éclosion, l'émergence et le développement économique, social et environnemental par la mise en valeur des potentialités et richesses, surtout lorsque ces territoires optent pour une évolution statutaire.

La distance entre domicile et lieu de travail d'un point de vue régional

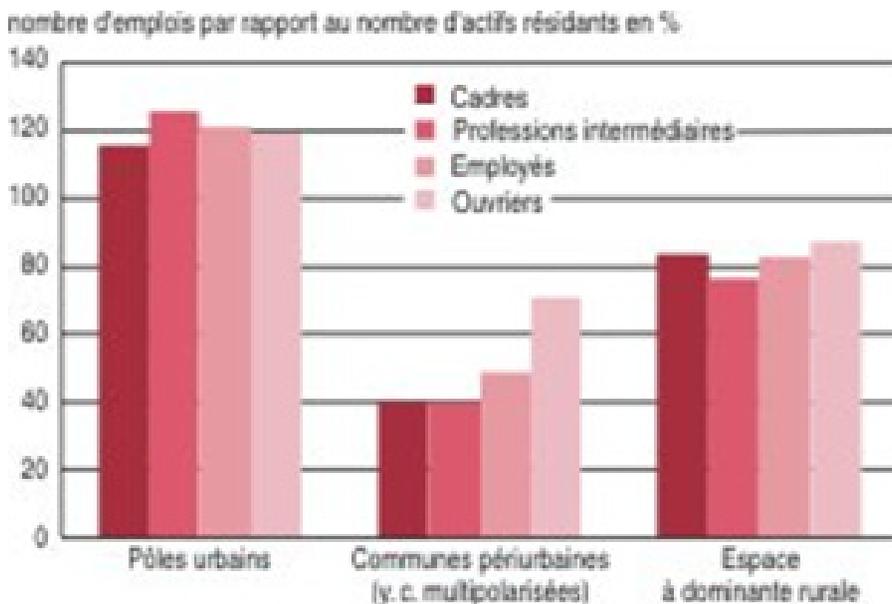
Trois salariés sur quatre travaillent en dehors de leur commune de résidence. Cela a des implications fortes sur les besoins en infrastructures de transport, en consommation d'énergie et en émission de CO₂ mais aussi sur la qualité de vie des populations.

L'analyse du taux de couverture de l'emploi selon le type d'espace et la catégorie socioprofessionnelle permet de mettre plusieurs particularités en relief :

- 77 % des emplois se trouvent dans les pôles urbains alors que seulement 63 % des salariés y habitent, les logements se trouvant le plus souvent dans le périurbain.⁷

⁷ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=IP1129 pour étudier cette problématique du temps de transport en fonction de la région et du type de zone habitée.

Graphique 33 : Taux de couverture de l'emploi selon le type d'espace et la catégorie socio-professionnelle (nombre d'emplois par rapport au nombre d'actifs résidents) (en %)



Source : DADS 2004, Insee

- la moitié des salariés travaillent à moins de 8 kilomètres de chez eux ;
- dans l'espace rural, les temps de trajet sont plus courts malgré l'allongement des distances ;
- les durées de trajet sont les plus longues en périphérie de l'agglomération parisienne ;
- les employés travaillent plus près de chez eux que les cadres et les employeurs ;
- la moitié des salariés résident et travaillent au sein d'un même pôle urbain.

Développement des territoires

Le développement d'un territoire est un processus qui recouvre de multiples dimensions économiques, sociales et environnementales pour conduire *in fine* à une meilleure qualité de vie pour ses habitants. Il existe des modèles variés de développement qui s'appuient sur les caractéristiques structurelles des territoires et sur leurs atouts.

La localisation physique du territoire, les caractéristiques de son environnement, la qualité de ses infrastructures (logements, lycées, crèches, transports ...) mais aussi ses particularismes historiques ou sociaux... sont des éléments nécessaires qui vont influencer sa capacité de développement. Toutefois, l'INSEE indique, dans une note récente, que pour se développer, « *les territoires ont plusieurs cordes à leur arc : accueillir usines et bureaux mais aussi miser sur la venue de touristes, de retraités ou de salariés travaillant ailleurs* » et, dans ce paysage, distingue l'attractivité économique productive et l'attractivité économique résidentielle.

A partir de ses atouts initiaux et de ses choix historiques, les régions se forgent ainsi une identité économique.

Ainsi, les performances économiques des régions sont une combinaison de facteurs indépendants parmi lesquels essentiellement : les caractéristiques géographiques et démographiques, la spécialisation, la productivité, le capital humain, la capacité d'innovation. Ces facteurs peuvent se renforcer mutuellement mais aussi parfois évoluer en sens inverse.

Aujourd'hui plus que jamais, le contexte économique de la France et ses régions dépend de la dynamique collective autour d'opportunités et visions partagées, en cohérence avec les stratégies de développement.

En dehors des développements de métropoles provinciales régulièrement évoquées, comme Sophia-Antipolis avec les technologies de l'information pour la zone de Cannes-Antibes ou Pau avec le génie pétrolier et aéronautique ou bien Saclay avec ses laboratoires de recherche en région parisienne..., nombre d'initiatives de dynamisation des territoires relèveraient de «décisions volontaristes» comme l'exemple récent du projet d'installation du Centre Pompidou à Metz ⁸. Là encore, comme déjà souligné plus haut, l'avenir, c'est-à-dire l'espoir, se prépare par l'innovation et le changement viendra de l'appropriation des projets plutôt que de l'assistance.

«Un territoire crée le développement par la dynamique économique de ses actifs. Plus ces derniers sont nombreux et entreprenants, plus le territoire est en bonne santé» ⁹ car c'est bien connu, l'union fait la force et la faiblesse ... provient des divisions ; cela nous renvoie à d'autres cas, tout aussi connus, de régions ... bloquées.

Selon Alain Rousset, Président de l'Association des Régions de France, *« il faut dégager des budgets de recherche, encourager les secteurs porteurs, procéder à des formations pour requalifier la main d'œuvre dans les régions en reconversion »*.... sans avoir la certitude d'un succès au bout des efforts.

La responsabilisation des régions peut conduire à des réussites dans certains domaines : le Limousin a réussi à rattraper son retard en matière de construction de maisons de retraite ; le Pas-de-Calais, très touché par les cancers, a fait de cette lutte une priorité... Il peut aussi y avoir des échecs : ainsi, après la disparition de ses industries, la ville de Niort a projeté de s'orienter vers le secteur des assurances afin de créer des emplois dans le domaine de la prévention et de la sécurité mais, faute d'arbitre et devant la complexité des procédures administratives, ces projets n'ont pu aboutir. À Marseille, le port et les pôles de compétitivité ne sont pas reliés par des transports collectifs efficaces.

La spécialisation est-elle un atout ? Elle peut l'être en favorisant les synergies et en réduisant les coûts du fait de l'existence d'un pôle dense (économies d'échelle, économies d'urbanisation dues à l'accessibilité et à la qualité des équipements collectifs). Inversement, en cas de difficultés sectorielles, elle fragilise la région considérée sauf si celle-ci parvient à

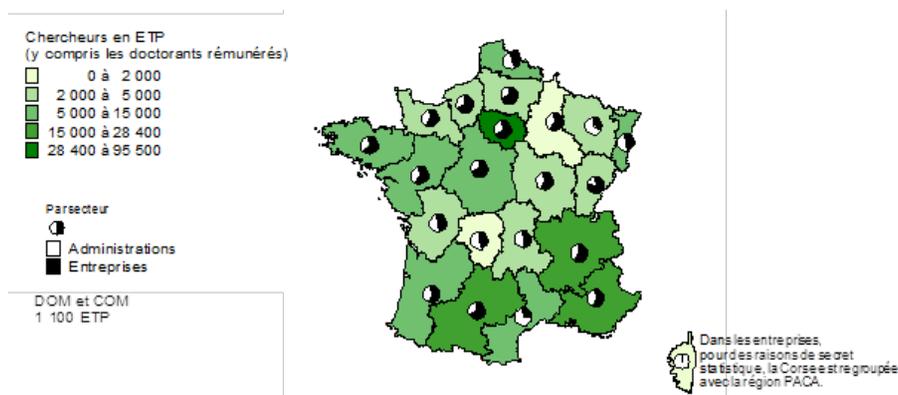
8 Autres exemples : *La Maison des professions du Nord-Pas-de-Calais* a montré avec ses «projets dormants» qu'il fallait d'abord chercher à encourager l'effort et l'initiative pour le développement d'activités nouvelles. En Lorraine, *l'Association régionale pour le développement d'activités nouvelles* (l'ARDAN - 3 500 projets en 10 ans) a développé une procédure d'appui aux projets qui fait école dans les autres régions. *Pays Basque 2010*, développé avec l'appui de la Datar, a été suivi par *Pays Basque 2020*. Ce processus de réflexion participative et d'implication collective est construit autour de 4 enjeux majeurs : développement de l'économie et des compétences, renforcement du potentiel d'enseignement supérieur et de recherche, avenir des infrastructures de transport et gestion de la mobilité, cohérence des politiques sanitaires et sociales. Plus d'une douzaine de projets importants localement ont vu le jour depuis 2007.

9 Michel Godet, professeur au Conservatoire national des Arts & métiers.

demeurer le chef de file dans sa spécialité. La ville de Thiers (Puy-de-Dôme), capitale de la coutellerie, peut être un exemple de bassin industriel déclinant : elle a perdu 4500 habitants en 30 ans et depuis 2007, 800 emplois ont été supprimés ; le taux de chômage y atteint 10,3 %. En revanche, le textile peut être une filière peu performante mais peut aussi, grâce à l'innovation, devenir porteur (textiles intelligents).

D'autres facteurs sont à prendre en considération : la vocation « métropolitaine » d'une zone lui permet d'attirer des emplois tertiaires supérieurs (donc des personnes qualifiées) en qualité suffisante pour favoriser la venue d'autres entreprises ou encore l'existence d'un pôle de compétitivité dynamique exerce elle aussi un effet attractif fort. Dans les deux cas, le potentiel d'innovation et de créativité y est important. Les forts revenus y facilitent la création de nombreux emplois de services et de commerce. C'est ainsi que ces zones se classent, de fait, parmi celles dont la croissance à moyen terme est la plus élevée.

Carte 7 : Répartition régionale des chercheurs de l'administration et des entreprises en 2010



Source : MESR-DGESIP/DGRI--CST, Pôles de recherche et d'enseignement supérieur

À l'opposé, certains dénoncent l'existence de zones du territoire dans lesquelles subsistent pour l'essentiel seulement des emplois publics, dernier recours dans un contexte de taux de chômage élevé (cf. livre de Laurent Davezies *La crise qui vient*, octobre 2012). Certaines zones (Haute Corse, Tulle, Morvan, Carcassonne, Guéret par exemple) dépendent désormais à plus de 70 % de revenus non marchands (retraites, prestations sociales, emplois publics). Ils craignent un choc brutal et une accentuation des disparités à un moment où la situation des finances publiques ne permet plus aux amortisseurs sociaux de jouer un aussi grand rôle.

Il est clair que la diversité qui existe (voire qui s'accroît) milite en faveur d'un choix des priorités opéré au plus près du terrain, sans idéologie mais avec le souci de répondre aux besoins concrets de la population. Au demeurant, des siècles de centralisme n'ont pas conduit à une harmonisation des territoires et il semble que, depuis la décentralisation des années 1980, les inégalités aient eu plutôt tendance à régrosser dans certains domaines.

Encadré 2 : Région Nord-Pas-de-Calais, l'impact positif de l'aide ARDAN

ARDAN, c'est un dispositif d'accompagnement au développement de projets d'activités nouvelles dans les PME-PMI et entreprises artisanales qui contribue au renforcement de la compétitivité des entreprises françaises par l'intégration de compétences d'encadrement.

Le dispositif ARDAN agit en Nord-Pas-de-Calais mais aussi dans d'autres régions : Haute Normandie, Lorraine, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Depuis 1997 en Nord-Pas-de-Calais, l'État, la Région, les Départements, la Chambre régionale de commerce et d'industrie ont lancé un programme d'Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles, *ARDAN*

Entre 2000 et 2004, 369 entreprises ont bénéficié du dispositif ARDAN favorisant la croissance à trois ans des emplois ; entre 2005 et 2007, l'aide ARDAN a concerné 211 entreprises.

L'étude publiée par la Chambre régionale de commerce et d'industrie permet d'apprécier le dispositif selon plusieurs critères :

- bien que les aides ARDAN soient accessibles à toutes les entreprises, le profil des bénéficiaires n'est pas représentatif des entreprises du Nord-Pas-de-Calais.
- la quasi-totalité des entreprises aidées sont des sociétés commerciales alors que celles-ci représentent un peu moins de la moitié des entreprises de la région.
- les entreprises bénéficiaires de l'aide ARDAN comptent en moyenne 8,5 salariés, soit 3,1 salariés de plus que dans l'ensemble des entreprises du Nord-Pas-de-Calais.
- les entreprises ayant obtenu l'aide durant les années 2005, 2006 et 2007, ont moins subi l'impact de la crise de 2008 que les autres ; en effet, elles enregistrent une progression de l'emploi en trois ans bien plus importante que les entreprises non aidées ; le constat est semblable sur la valeur ajoutée. L'étude précise que la forte productivité initiale des entreprises bénéficiaires était un atout considérable pour faire face aux aléas conjoncturels ; de même, la taille des entreprises ARDAN, sensiblement plus importante que la moyenne régionale, y a également participé.

En conclusion, à caractéristiques équivalentes en termes de secteur d'activité, niveau de productivité, taille de l'entreprise ou encore ancienneté, la croissance de l'emploi et de la valeur ajoutée au sein des entreprises aidées reste significativement supérieure à celle des entreprises qui n'ont pas bénéficié du dispositif.

Source : INSEE Nord-Pas-de-Calais, août 2012

Pour donner toutes leurs chances aux efforts locaux de développement, la mise en synergie de moyens de financement est essentielle. Le rôle de la future Banque Publique d'Investissement (BPI) devrait à cet égard être déterminant même si son volume d'intervention semble limité et si les critères qui président à son action demandent à être affinés.

Une note récente (septembre 2012) du Conseil d'analyse stratégique « *La participation des habitants : trois pistes pour rénover la politique de la ville* » souligne l'utilité de renforcer le débat public et d'accroître la participation des populations : enrichissement du contenu des programmes, accroissement de la légitimité... L'Union européenne le recommande et plusieurs lois récentes tendent à organiser cette participation (loi de 1998 de lutte contre les exclusions, loi de 2002 sur les établissements sociaux et médico-sociaux loi de 2010 sur le RSA) mais sa mise en œuvre est encore délicate, à la différence des pratiques des pays anglo-saxons (« *empowerment* »), ce qui reflète la conception française très substantialiste de la notion « d'intérêt général ».

En Amérique latine (Porto Alegre), en Allemagne (programme « *Soziale Stadt-Ville sociale* » sur la base de forums de quartiers), en Angleterre (*New Deal for Communities NDC* dans lequel les habitants sont représentés dans les comités de pilotage), des expériences ont été réalisées au sein de quartiers, qu'il s'agissait de valoriser par la participation des habitants considérés comme un collectif. La démarche décisionnelle « ascendante » permettait de placer les habitants en situation de codécision pour les questions urbaines et sociales, à l'aide de budgets participatifs (allocation de fonds publics).

Ces expériences étrangères ont été évaluées positivement en termes de perception des évolutions, notamment. Le programme *Soziale Stadt* est devenu une référence en Europe par ses résultats en matière d'amélioration du cadre de vie, de formation et d'éducation (cf. Charte de Leipzig).

Préconisations

La France doit actuellement gérer une série de contradictions : entre réalités et perception, entre sobriété nécessaire, pour l'énergie par exemple et souhaits de croissance, entre individualisme, citoyenneté d'une part et participation accrue au tissu associatif d'autre part... C'est un pays de forts contrastes.

Si l'on peut considérer que l'austérité salariale n'a pas été aussi forte en France que dans beaucoup d'autres pays d'Europe, pour autant, force est de constater que les salaires n'augmentent quasiment plus. Ainsi, dans la mesure où les dépenses contraintes (énergie, assurances, nouvelles technologies, fiscalité directe locale...) ont beaucoup augmenté, le pouvoir d'achat des ménages est en baisse. Le nombre de personnes en situation de pauvreté augmente également comme en témoignent les statistiques recueillies par le Secours catholique ou les Restos du cœur.

Ce panorama doit pourtant être nuancé par la prise en considération des atouts français qui demeurent importants (cf. rapport annuel sur l'état de la France en 2011).

Pour préparer l'avenir, il faut d'abord prendre conscience de la situation relative de la France, de ses forces et de ses faiblesses. Il faut ensuite, après un processus de concertation organisé et approfondi accompagné de pédagogie, accepter collectivement des changements inévitables pour préserver nos atouts et prendre appui sur eux pour progresser. Le statu quo n'est pas acceptable au regard de l'attente de nombreuses personnes et notamment des jeunes.

Sur la base du constat ainsi dressé, le CESE formule 4 séries de préconisations.

Approfondir l'Union européenne

Mettre en œuvre la stabilité, la coordination, la gouvernance et la croissance en Europe

Pour tirer tous les bénéfices de l'Union monétaire, il faut parachever une construction encore déséquilibrée à l'heure actuelle. C'est d'ailleurs ce qui avait été mentionné dès le début des travaux sur l'introduction de l'euro.

Il faut donc d'abord assurer une **discipline budgétaire partagée**. A cet égard, le CESE se félicite du Pacte de stabilité et de croissance et prend acte de l'adoption en Europe et de la ratification par la France du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance. Le redressement des finances publiques prend ainsi un caractère contraignant.

Il convient notamment de redonner une actualité à la proposition, faite de longue date par le CESE dans plusieurs de ses avis, de réaliser enfin une **réforme fiscale d'ensemble** dans l'équité et de créer un cadre pérenne permettant une plus grande lisibilité pour le futur. Une action résolue pour réorienter les **dépenses publiques** dans un sens favorable au développement de l'emploi, des services publics, des territoires et de la préservation de l'environnement est également indispensable. Tous les choix devront être opérés en ayant à l'esprit la nécessité d'éviter la déchirure du tissu social.

Cependant, l'atonie de la conjoncture obligera à des réactions rapides et ciblées pour tenir les objectifs budgétaires si les recettes devaient se révéler insuffisantes ; en effet, les prévisions de croissance retenues par le gouvernement dans le projet de loi de finances 2013 sont plus optimistes que celles de la Commission européenne par exemple.

Poursuivre les efforts d'harmonisation juridique et fiscale

Dans le domaine fiscal, le CESE continue d'insister pour que des progrès soient enfin réalisés dans le sens d'une **plus grande harmonisation des assiettes et, ultérieurement, des taux**, prioritairement pour ce qui concerne l'impôt sur les sociétés.

Plaider pour une révision du financement du budget européen

Les discussions sur les perspectives financières 2014-2020 en cours mettent en évidence les impasses auxquelles les gouvernements des Etats membres, la Commission et le Parlement européen sont confrontés. Les ambitions sont grandes pour l'emploi des fonds budgétaires : PAC maintenue pour les uns, avec des réorientations éventuelles, fonds structurels et régionaux à renforcer pour les autres, soutien à la recherche - innovation et développement- entretien des infrastructures pour tous.

Mais ces ambitions se heurtent à la nécessité de ponctionner les budgets nationaux pour alimenter le budget européen, à un moment où les Etats membres s'efforcent de rééquilibrer leurs comptes publics. Au demeurant, cette difficulté est ancienne et le CESE l'avait déjà signalée dans son avis de mai 2005 *Les perspectives financières de l'Union européenne*. Il avait alors proposé de s'orienter vers **un véritable système de ressources propres pour l'Union**, permettant de sortir enfin des marchandages auxquels donnent lieu les négociations sur les perspectives financières et de permettre au budget de l'Union d'atteindre une dimension supérieure.

Le CESE renouvelle cette recommandation. Il note que celle-ci devrait être davantage prise en considération dans le contexte actuel car l'Union gagnerait à cibler ses efforts vers une prospérité à moyen et long termes. Pour cela, elle doit disposer de fonds notamment pour soutenir la recherche et pour créer des infrastructures européennes.

S'associer et s'appuyer sur la BEI pour des projets porteurs d'avenir

En attendant que des progrès puissent être réalisés dans le budget européen, il est d'ores et déjà possible et il serait souhaitable de mener, de préférence en partenariat avec certains pays partageant les mêmes objectifs, des **projets d'envergure** (recherche de nouvelles énergies ou de « solutions » de la nouvelle économie, création de réseaux divers, modernisation des transports et de l'habitat...) qui seraient de nature à renforcer la compétitivité de l'Union, à répondre de façon plus efficace au défi écologique et à renforcer la croissance et l'emploi.

Pour cela, le choix et la gouvernance des projets devront faire l'objet d'une attention particulière afin de minimiser les risques et d'optimiser les résultats.

Le financement pourrait être obtenu par l'émission de **project bonds**, déjà préconisée dans l'avis du CESE de juin 2012 sur *La dette : un pont entre passé et avenir*. Il pourrait aussi s'appuyer sur la BEI, dont l'excellence de la signature permet un accès peu coûteux aux marchés financiers et sur une nouvelle sélectivité de la politique monétaire : la BCE devrait refinancer à des taux favorables les crédits finançant des investissements, publics ou privés, répondant à des critères précis en matière économique (création de valeur ajoutée dans la zone euro), sociaux (emploi, salaires, formation) et environnementaux (économies d'énergie et de matières premières). A l'inverse, elle devrait décourager les crédits bancaires qui financent les placements financiers et contribuent à gonfler les prix des actifs, préparant de futures crises financières.

Poursuivre l'union bancaire et le renforcement de la réglementation financière

Beaucoup a déjà été fait en la matière, par la BCE notamment qui s'est dotée de moyens d'intervention en cas de crise (cf. chapitre I). Il faut du temps pour mettre au point, entre des pays dont les structures financières sont différentes, de nouvelles règles communes, un mécanisme d'assurance des dépôts harmonisé et une procédure commune de résolution des faillites bancaires. Il est cependant essentiel de commencer les travaux de construction d'une union bancaire et de s'efforcer de les faire aboutir. C'est une étape essentielle pour que l'union monétaire puisse fonctionner de manière satisfaisante. Dans ce cadre, il est essentiel de mettre en œuvre le consensus visant à la séparation des activités de banque d'affaires et de banque de dépôts en Europe.

Se doter d'une stratégie industrielle européenne

La quasi-totalité des pays européens, Allemagne excepté, sont confrontés à des processus de désindustrialisation. C'est particulièrement vrai de la France.

Dans sa communication de 2010 *Une industrie européenne plus forte*, la Commission européenne propose un objectif de 20 % pour la part de l'industrie dans le PIB européen en 2020 contre 16 % actuellement (avec une évolution à la baisse). Ceci implique la mise en œuvre d'une **véritable stratégie industrielle** qui a fait défaut à l'Union européenne jusqu'à présent. En effet, la politique de la concurrence a dans certains cas pour effet de contrer les efforts des entreprises car elle prend mal en compte les dynamiques à moyen terme et la dimension économique des marchés. Le rapport Gallois précise : « *L'Europe doit mettre sa politique au service de ses industries* » et mentionne deux lacunes graves : l'absence de politique pour l'énergie et les matières premières.

La France devrait plaider pour que le futur PCRDT (Programme cadre de recherche et développement technologique) (2014-2020) soit renforcé et rendu plus accessible aux PME-PMI. Il serait judicieux que, en lien avec la définition des projets d'avenir (cf. D ci-dessus),- l'Union européenne se dote des moyens de renforcer son industrie en s'appuyant

sur ses atouts et les résultats de ses recherches. Ainsi pourraient émerger des secteurs forts susceptibles de) stimuler la croissance, de recréer des emplois, de stimuler d'autres activités de support ou de sous-traitance. On peut citer, sans être exhaustif, la santé, la transition énergétique, les réseaux à haut débit...

Pour cela, une simplification des procédures administratives (dépôts de brevets par exemple) et une harmonisation des pratiques seraient également indispensables.

Tenir compte du fait régional

Une nouvelle phase de la décentralisation devrait intervenir prochainement. Elle se comprend largement si l'on considère la diversité des régions françaises qui transparaît dans la brève analyse esquissée au chapitre III. Elle devrait cependant se faire sans remettre en cause le principe fondamental de l'unité nationale et de l'égalité des citoyens.

Pour autant, le CESE souhaite rappeler certaines recommandations formulées dès 2006 dans l'avis *La faisabilité financière des programmes d'infrastructures* : il serait utile que, pour tous les grands projets, une contractualisation entre les diverses collectivités territoriales soit mise en place, avec la notion claire de chef de file. Cette règle devrait être étendue à l'ensemble des compétences afin de limiter les chevauchements, les incohérences et les gaspillages et économiser ainsi des deniers publics précieux ou du temps.

Le CESE, dans son avis de février 2012 *Projet de Schéma national des infrastructures de transport (SNIT)*, insiste sur la nécessité de mieux hiérarchiser les projets et de ne pas négliger les travaux d'entretien au profit de nouvelles infrastructures.

Le financement des collectivités territoriales devrait également être revu (cf. avis du CESE de septembre 2010 *Budgets publics (Etat et collectivités locales) : contribuables et citoyens*).

Au-delà des aspects fiscaux, l'apport de la Banque publique d'investissement (BPI) pourrait favoriser le développement de projets régionaux en apportant un complément de financement et surtout en contribuant à mobiliser les crédits bancaires en faveur des projets les plus favorables à l'emploi, à la création de valeur ajoutée dans les territoires et à la transition écologique. Les crédits finançant les projets soutenus par la BPI, dès lors qu'ils répondraient à ces critères, devraient pouvoir bénéficier d'un refinancement par la BCE à des conditions favorables. **L'initiative devrait provenir du niveau régional** afin de mieux répondre aux besoins concrets (diversifiés) des territoires par une logique de proximité. L'analyse financière des dossiers devrait ensuite être réalisée de manière centralisée dans une filiale de la BPI. En tout état de cause, il faudrait éviter de fixer des seuils trop élevés aux interventions de la BPI afin de ne pas défavoriser systématiquement les projets de petit montant.

L'épargne réglementée est déjà sollicitée pour de multiples objets : logement social, développement durable et désormais financement des PME-TPE. Cependant, le plafond de ces livrets a été fortement relevé et une fraction de cette nouvelle épargne réglementée devrait pouvoir être fléchée vers des besoins régionaux et prenant réellement en compte les enjeux du développement durable.

Ce qui est essentiel pour favoriser le développement économique régional, avec croissance de l'emploi et profitabilité suffisante des entreprises, c'est **l'existence d'un projet régional cohérent, élaboré après concertation avec toutes les parties prenantes, partagé donc et mis en œuvre avec continuité par un chef de file identifié, qui assurera la coordination des acteurs**. Cela peut être, par exemple, le choix d'un secteur industriel déjà doté d'une certaine force ou présentant un avenir prometteur, dont la liaison avec l'université est assurée via l'existence d'un pôle de compétitivité mais aussi l'élaboration d'une filière de formation à l'intention de ce secteur, la réalisation d'un habitat facilement accessible, doté de services et commerces de proximité et de réseaux de transports.

En tout état de cause, et comme préconisé dans le rapport Gallois, « *les régions auront à prendre l'initiative – certaines l'ont déjà fait – d'organiser le nécessaire dialogue social sur les stratégies de développement industriel régional, au-delà de ce que font déjà les CEsER* » dans le respect de la hiérarchie des normes nationales.

Une telle stratégie suppose l'étude de l'existant, la détection des potentialités, la volonté de construire sur ces bases et avec les acteurs économiques et les habitants, la coordination des efforts de toutes les collectivités territoriales dans une gouvernance efficace et enfin le suivi des projets. Elle requiert une grande cohérence. Si une région y parvient, le financement sera beaucoup plus facile à obtenir en raison même de l'attractivité du projet.

La rationalisation des décisions au niveau local ne pourra de toute manière pas être évitée en raison de la forte pression sur les finances publiques déjà évoquée. Il serait donc urgent de la concevoir afin qu'elle génère des économies de fonctionnement susceptibles de permettre de consacrer des moyens nécessairement limités à l'essentiel : le développement économique. Il serait en outre nécessaire de clarifier les compétences des divers échelons territoriaux (cf. avis du CESE de juin 2012 *La dette : un pont entre passé et avenir*).

Pour ce qui concerne les territoires ultramarins, il est important de conforter les secteurs traditionnels structurants (agriculture, pêche, tourisme, BTP) mais aussi de replacer l'océan au cœur des enjeux d'avenir. L'Outre-mer dispose d'importants atouts en matière d'énergies renouvelables, qu'il conviendrait d'exploiter. De même, les nouvelles technologies peuvent aider au développement si l'on promeut le désenclavement numérique. Enfin, le vieillissement de la population, qui va s'accélérer à l'horizon 2040, milite pour un développement des services à la personne, créateur d'emploi au demeurant indispensables en raison de l'importance du chômage, chez les jeunes notamment.

Adapter notre économie et notre pacte social

Au-delà des changements de gouvernements, il semble qu'une réelle prise de conscience se fasse jour en France sur la nécessité de mener des réformes structurelles pendant que la crise de l'euro connaît un répit et que la France est en mesure d'emprunter pour l'instant à des taux d'intérêt très bas. En effet, la France deviendra en 2013 le plus gros emprunteur mondial en euros et il faut donc que la situation ne soit pas jugée comme intenable par les investisseurs (les non-résidents détiennent 66 % de la dette française).

Les propositions du rapport Gallois et les premières orientations annoncées par le gouvernement participent de la prise de conscience des efforts à accomplir pour retrouver la compétitivité de notre industrie. Le CESE approuve nombre des actions annoncées mais s'interroge sur les conséquences économiques et sociales, en termes de consommation,

d'emploi, de pouvoir d'achat, de qualité des services publics, des mesures destinées à compenser l'instauration d'un crédit d'impôt aux entreprises (hausses de TVA et réduction de la dépense publique notamment). De même, le CESE salue la tenue des conférences environnementale et sociale qui ont favorisé le dialogue entre les divers acteurs, élément essentiel pour la réussite des réformes. Il s'agit désormais d'en assurer un suivi régulier et de faire une priorité des évolutions préconisées.

Il faudrait également, selon le CESE :

Élaborer un pacte productif

Prendre le temps d'élaborer en commun un pacte productif, social et citoyen, si possible au niveau européen afin de définir des orientations permettant à l'Union de retrouver sa compétitivité mais aussi des voies de progrès. Ce pacte, à construire dans l'esprit de l'après-guerre, autoriserait ensuite des efforts budgétaires consentis en faveur des domaines prioritaires (énergie, matières premières, santé, aéronautique...). Il peut évidemment s'appuyer sur les travaux récents en matière d'amélioration de la compétitivité, rapport Gallois notamment et avis du CESE sur *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement* (octobre 2011).

Améliorer l'efficacité des acteurs publics

Même si des efforts ont déjà été accomplis, l'Etat et les autres acteurs publics doivent s'interroger sur les moyens de rendre la dépense publique plus efficace en procédant à des expérimentations suivies d'évaluations systématiques des politiques publiques, en renforçant les moyens de lutte contre les fraudes fiscales et sociales et en organisant partout une meilleure transparence et une prise en compte plus réelle de la solidarité. Il s'agirait bien entendu de répondre aux besoins par la fourniture de services publics adéquats mais également soucieux d'agir au moindre coût pour la collectivité à qualité égale de service rendu, ce qui supposerait parfois une remise en cause des méthodes employées.

Il conviendrait notamment d'en finir avec la juxtaposition et la superposition de mesures législatives au profit d'une clarification des politiques menées et d'une simplification des règles. Il conviendrait également de s'interdire la rétroactivité des mesures, qui empêche tout calcul économique rigoureux et nuit à la lisibilité et à la sécurité de l'environnement juridique et économique à moyen terme.

Renforcer et valoriser les entreprises

Les entreprises devraient regrouper leurs efforts dans le contexte de la mondialisation afin de « chasser en meutes », de partager les technologies et les bonnes pratiques de la gouvernance. On observe trop souvent des absences de coopération entre fournisseurs et sous-traitants par exemple ou encore une insuffisance de lien entre entreprises appartenant au même bassin d'emploi. En France, de nombreuses TPE-PME sont dans la mouvance d'un groupe puissant qui tisse avec elles des relations asymétriques et les laisse sans grande marge d'action.

Il conviendrait de s'interroger sur les freins à la croissance des TPE-PME, qui deviennent rarement des ETI en France. La dépendance des sous-traitants peut être un élément d'explication (cf. supra) mais aussi la faiblesse des relations financières TPE-PME-banques, l'existence d'effets de seuil fiscaux et réglementaires qui dissuadent de dépasser un certain nombre de salariés ou un montant de chiffre d'affaires ou encore la complexité des règles et des documents administratifs. Le CESE avait mentionné ces questions dans un avis d'octobre 2008 *Le développement des entreprises de taille intermédiaire*. Il s'agit de créer tout un environnement favorable à la prise de risque et donc à la confiance des entreprises afin de favoriser les investissements matériels, immatériels mais aussi humains.

Les entreprises, pour leur part, devraient s'interroger sur leur mode de management, qui est un facteur important de succès. Elles devraient s'efforcer de mieux partager l'information, avec un souci de transparence, être plus à l'écoute de leurs collaborateurs et renforcer le dialogue social.

Réaffirmer la priorité à l'innovation et au développement durable

La France, dans son ensemble, devrait s'efforcer de tirer un meilleur parti des TIC, y compris en menant des réflexions approfondies sur la « nouvelle économie » qui pourrait émerger. Selon Cécile Duflot, ministre de l'égalité des territoires et du logement : « *Le numérique est un formidable outil pour lutter contre la fracture sociale, en rapprochant les usagers des services, des administrations, du savoir ou encore de la culture* ».

Dans tous les domaines, il est essentiel de réaffirmer la priorité donnée à l'innovation, à la recherche et à l'investissement. La survie de notre industrie en dépend, de même que la prospérité future et le développement de l'emploi. Le CESE soutient la proposition du rapport Gallois : « *Nous proposons que la recherche publique et le soutien à l'innovation soient budgétairement sanctuarisés comme l'est l'Education. Ils préparent l'avenir. S'agissant de la recherche privée, les dispositifs existants – le crédit d'impôt recherche (complété dans le PLF 2013 par un crédit innovation pour les PME), le soutien aux jeunes entreprises innovantes (remis au niveau de 2010), les actions d'Oseo ou le soutien aux pôles de compétitivité devront être préservés dans la durée.* » Il conviendra de vérifier dans le temps l'efficacité de ses dispositions, en particulier en faveur des TPE-PME.

Prendre en compte le développement durable, c'est lutter pour réduire la consommation d'énergie, mieux préserver les ressources en matières premières mais aussi travailler résolument à la recherche de nouvelles sources d'énergie, y compris non encore explorées, en prenant en compte l'ensemble des enjeux environnementaux. De toute manière, cette conversion écologique, indispensable, nécessitera des changements de comportements et donc doit être menée en concertation, avec pédagogie et constance.

Une ambitieuse réflexion sur des « solutions quaternaires » pour aider à sortir de la crise et rechercher un autre type de croissance a été entamée par le CESE en 2012, sous la conduite de Mme Michèle Debonneuil, personnalité associée, et devrait conduire à la réalisation d'une étude en 2013. Il s'agirait de proposer des pistes pour permettre de vivre autrement, de produire autrement avec de nouveaux gains de productivité, ce qui permettrait de retrouver une croissance créatrice d'emplois et de bien-être pour la population et qui, de surcroît, aurait des qualités environnementales. De plus, cette nouvelle économie permettrait des réductions de coût susceptibles de garantir un haut niveau de protection sociale.

Rendre la formation plus efficace

La formation initiale et continue est un atout important pour la qualité de la production d'un pays. Elle est au cœur de la politique de croissance.

Il convient de remédier aux faiblesses de notre système éducatif (voir à cet égard l'avis du CESE sur *Les inégalités à l'école* ainsi qu'un avis à venir sur la loi de programmation sur l'école). Il n'est pas normal que les entreprises soient obligées de reprendre la formation initiale de certains salariés pour les doter des savoirs fondamentaux. Il faut aussi remédier à l'insuffisance des relations entre l'éducation nationale et les entreprises ou les administrations ; on peut à cet égard penser à l'introduction d'un enseignement de l'économie dès le collège, au développement des stages de courte durée ou à l'organisation de rencontres des collégiens avec le monde de l'entreprise et enfin à la mise à disposition d'une connaissance plus précoce de la diversité des métiers et de leurs débouchés.

Il convient aussi de conforter la formation professionnelle afin d'être en mesure de permettre une plus grande fluidité du marché du travail, la mise en place de filières de formation longue par le biais de l'apprentissage et la mise en œuvre d'une véritable politique de mobilité et de reconversion là où cela est nécessaire, pour les chômeurs notamment. Dans son avis de décembre 2011 sur *40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives*, le CESE a formulé 4 séries de préconisations : mieux articuler formation initiale et continue, accroître l'efficacité et la qualité du système de formation professionnelle, faire de la formation un outil de sécurisation des parcours professionnels, renforcer la gouvernance et le pilotage stratégique.

Conforter le « vivre ensemble » et le sens du collectif

La **confiance** est la clé de toutes les relations humaines mais aussi de la résolution satisfaisante de beaucoup de problèmes actuels. Il ne s'agit pas seulement de « rassurer les marchés »¹⁰ même si, de cette confiance, dépendent de bonnes conditions de financement de la dette publique et plus généralement de l'économie française. Il s'agit surtout de recréer l'envie de « vivre ensemble », de construire une société harmonieuse où les diverses catégories se comprennent, s'acceptent, souhaitent travailler ensemble pour faire progresser le pays. C'est une œuvre de longue haleine qui doit s'appuyer sur de multiples leviers. Elle est pourtant essentielle, notamment pour que les jeunes générations s'intègrent pleinement dans la France d'aujourd'hui, avec le souci de préparer l'avenir.

Il convient de s'efforcer prioritairement de lutter contre la « galère durable », le fait que des jeunes en difficultés scolaires soient dans l'impossibilité de s'insérer de manière satisfaisante, par un moyen ou un autre, dans la société actuelle. Cette situation plonge cette catégorie de jeunes dans une absence d'espoir, le fatalisme dans l'exclusion, de nature à les désocialiser tout à fait. Plus généralement, une mobilité professionnelle plus aisée devrait être recherchée.

¹⁰ Rapport annuel sur l'état de la France en 2011

Il convient aussi de lutter contre la pauvreté et d'intégrer les 8 millions de pauvres dans la communauté nationale en mettant en œuvre des politiques publiques efficaces afin de sortir ces personnes de la marginalité.

Le *rapport sur l'état de la France en 2011* du CESE (décembre 2011) a insisté sur la nécessité de lutter contre la pauvreté et les inégalités. Il convient de réaffirmer ce choix.

La prise de conscience en cours est un point positif. Il est important en effet que les efforts demandés soient compris. Il faut donc œuvrer pour améliorer la compréhension des réalités économiques, sociales et environnementales dans l'ensemble de la population. Alors seulement, comme l'indique le rapport Gallois, des **changements de comportement** deviendront possibles. Les nécessités du développement durable renforcent l'urgence de cette prise de conscience multiforme.

L'existence d'un dialogue social organisé, régulier est, dans ce cadre, indispensable afin de mieux préparer les réformes, de les amender collectivement puis de faire partager la croyance en leur utilité. De même, il y a nécessité de maintenir un dialogue environnemental organisé et régulier, au niveau national et dans les territoires, incluant des temps de débats élargis sur les enjeux environnementaux locaux et globaux.

Le CESE souligne l'importance de « ré-enchanter le travail », de **revaloriser** à tous les niveaux, depuis la scolarité jusqu'aux postes de travail, **la notion de « travailler ensemble »** et de restaurer des perspectives de promotion sociale. Pour cela, il faut lutter contre l'ambiance de compétition excessive, mettre fin à l'opacité, aux conflits d'intérêt, aux privilèges de tous ordres. Chacun doit se sentir participant de la société, responsable pour ce qui le concerne de sa bonne tenue mais aussi confiant dans le fait que les autres adoptent une attitude similaire, sans arbitraire. Les entreprises aussi ont une responsabilité sociale et environnementale : elles doivent veiller au bien-être de leurs salariés, reconnaître leurs qualifications, s'efforcer de sauvegarder les emplois.

Pour faciliter les mobilités indispensables dans une économie caractérisée par un taux élevé de chômage et des restructurations, il est fondamental que le marché du logement devienne plus fluide afin de rendre les logements plus accessibles et les rapprocher des lieux de travail. En outre, le nombre élevé de citoyens privés d'un logement décent est un des aspects les plus violents de la crise actuelle. Il y a urgence à renforcer sensiblement le parc de logements sociaux. Il faut également poursuivre les efforts afin d'alléger les modalités et le coût des transactions immobilières.

Comme l'indiquait le Rapport annuel sur l'état de la France 2011, il faut recréer du lien social, restaurer la confiance entre les gens, tous azimuts. En définitive, il convient de réaffirmer sans relâche que l'objectif essentiel d'une société est d'accroître le bien-être, le mieux vivre pour tous ses membres, en prônant la solidarité par la réduction des inégalités.

Déclaration des groupes

Agriculture

Le groupe a souhaité revenir sur certains aspects qui n'ont pas pu être approfondis lors des travaux de la section.

Il est essentiel d'insister sur l'importance du renforcement et de la valorisation des entreprises, et plus particulièrement des petites entreprises. L'avis rappelle d'ailleurs que, parmi les atouts de la France, figurent en bonne place les PME et TPE de proximité répondant aux besoins de la population.

Le groupe de l'agriculture approuve les développements indiquant que les rapports de force sont déséquilibrés entre les TPE et les PME et les grands groupes avec lesquels elles travaillent. C'est une situation que nous connaissons bien dans le secteur agricole et de l'agro-alimentaire.

Pour renforcer et dynamiser nos petites entreprises, la réforme du management ou encore les mesures fiscales sont des pistes importantes mais elles ne suffiront pas. Il faut aussi et surtout permettre à toutes ces entreprises de s'organiser et d'impulser ainsi un rééquilibrage des forces économiques. C'est essentiel car ces petites entreprises font la richesse de notre économie et la vitalité de nos territoires. C'est particulièrement important pour notre secteur, composé majoritairement de petites entreprises, mais cela concerne bien d'autres secteurs.

L'organisation des filières, dont il a été question avec M. Gallois, nous paraît être un levier fondamental. Se préoccuper de la bonne santé de nos entreprises c'est aussi ne pas freiner leur volonté de s'organiser mais encore de leur en donner le droit. Ce qui est parfois bien difficile de faire entendre au législateur et au juge communautaires.

L'avis se conclut sur l'importance du « vivre ensemble ». Ce vivre ensemble se décline également en termes économiques pour assurer plus de croissance et plus de compétitivité. Le sens du collectif est aussi une valeur que peuvent défendre et traduire concrètement toutes les entreprises.

Le groupe de l'agriculture s'est prononcé en faveur de l'avis.

Artisanat

Cette année encore, se confirment les effets durables de la crise sur l'activité économique.

En France, si le mouvement de désindustrialisation s'est poursuivi, de nouveaux secteurs sont désormais touchés, et les perspectives restent sombres pour les mois à venir.

Dans l'artisanat, après un redressement ces deux dernières années, l'activité enregistre un repli en 2012 : chute des carnets de commande, difficultés de trésorerie... Autant de facteurs qui se répercutent sur les intentions d'embauche, même si notre secteur est resté relativement dynamique sur l'emploi depuis la crise.

Le rapport souligne, à juste titre, le sentiment de perte de confiance qui caractérise notre pays, tant du côté des ménages que des entreprises. Ce constat révèle l'attente d'une

stratégie claire, avec les réformes que cela implique, pour redonner de la visibilité à notre avenir et un nouveau souffle à notre économie, tout en ouvrant des perspectives de progrès à chacun.

Pour le groupe de l'artisanat, un premier point est fondamental : c'est la détermination de la France à réduire son déficit. Cela exige d'agir résolument sur les dépenses, avec le souci d'améliorer l'efficacité des politiques comme des acteurs publics ; des marges d'économies sont à rechercher, après évaluations, tant au niveau de l'État que des territoires.

L'effort de réduction du déficit public qui se confirme mérite d'être salué ; mais les moyens pour y répondre sont-ils bien calibrés ? Des craintes s'élèvent face à un accroissement du poids des prélèvements obligatoires sur les entreprises alors qu'elles souffrent déjà d'un problème de compétitivité.

Notre appareil productif a, en effet, besoin d'être résolument consolidé et de restaurer sa compétitivité. Trois séries de leviers devraient être actionnés.

Il faut créer un environnement administratif favorable à l'esprit d'entreprendre et à la croissance des entreprises : simplification administrative, lisibilité et stabilité de la réglementation comme de la fiscalité.

Il faut également faciliter l'accès au financement, quelle que soit la dimension des projets ; il importe notamment que la future Banque publique d'investissement réserve un soutien spécifique aux TPE dans les phases de création, de développement et de transmission.

Enfin, il faut encourager les entreprises à investir dans de nouveaux équipements ou processus de production, mais aussi les appuyer dans leur pérennité et leur développement sur le marché national comme étranger. Parmi les entreprises artisanales exportatrices, 60 % n'ont bénéficié d'aucun soutien à l'export ! Il y a pourtant, là, un potentiel à encourager et accompagner.

De même, 75 % des entreprises de la sous-traitance industrielle sont artisanales et représentent souvent des rouages essentiels dans les secteurs de pointe, sans pour autant bénéficier des programmes de développement centrés sur les PME-PMI !

Dans le cadre d'une nouvelle stratégie industrielle, la construction de filières véritablement compétitives exigera que tous les sous-traitants soient reconnus et pleinement intégrés aux grands projets, dans une approche partenariale.

D'une façon générale, le groupe de l'artisanat insiste sur la nécessité d'adapter les politiques publiques aux TPE.

Il faut, par ailleurs, redonner de l'oxygène aux entreprises, à travers un allègement des charges pesant sur le travail. Cela permettrait de baisser les prix, de recruter de nouveaux collaborateurs, de redonner du pouvoir d'achat aux salariés et d'accroître les investissements et l'innovation.

Certes, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi sera de nature à réduire le coût du travail, à condition qu'il soit simple d'application et bénéficie à toutes les entreprises. Pour autant, la question d'une réforme de l'assiette de financement de la protection sociale reste posée.

Un autre point est essentiel : réconcilier les formations avec les besoins économiques et, en particulier, promouvoir les filières techniques et professionnelles, à tous les niveaux, à travers une réforme du système d'orientation et la poursuite des mesures d'encouragement

à l'apprentissage. Rappelons que de nombreux secteurs de l'artisanat - de l'alimentaire, du bâtiment ou de la sous-traitance industrielle - rencontrent toujours des difficultés de recrutement.

Enfin, comme le souligne le rapport, il faut appuyer les dynamiques collectives dans les territoires autour de projets de développement associant tous les acteurs, et construits au plus près des besoins du terrain. Cela suppose des accompagnements financiers adaptés, à travers la future BPI, les fonds structurels ou encore le FISAC, outil essentiel à la revitalisation des territoires dont on peut déplorer la nouvelle baisse des crédits pour 2013.

Partageant l'essentiel des préconisations du rapport sur l'état de la France, le groupe de l'artisanat l'a voté.

Associations

Accroissement de la dette, affaissement de l'industrie, montée du chômage, détérioration du commerce extérieur : le rapport pointe les faiblesses de l'économie de la France qui coïncident avec une dégradation des rapports humains. Le rapport met en évidence les fortes inégalités scolaires qui conduisent les plus défavorisés à l'échec et au chômage. Si l'avis préconise, à juste titre, de remédier aux faiblesses de notre système éducatif, la formation professionnelle ne peut être réduite à un palliatif à l'illettrisme, à l'échec scolaire ou au chômage des diplômés. L'avis sur la compétitivité du CESE avait insisté sur la formation initiale et il aurait été opportun de souligner le rôle des associations autour de l'école.

On parle beaucoup d'un monde en crise et de temps de crise, il est préférable d'utiliser la notion d'Edgar Morin, d'un monde qui se métamorphose. Notre système de production et de consommation doit être profondément modifié, compte tenu des nouvelles exigences économiques, sociales et environnementales. Comme toute mutation profonde, notre génération doit gérer les transitions entre le monde d'aujourd'hui et celui de demain. Or, cette mutation occasionne de grandes souffrances, surtout parmi les populations les plus fragiles. Dans l'une des préconisations de l'avis, le rapporteur nous invite à conforter le « vivre ensemble » et à retrouver également le sens du collectif. Comment traiter les questions de pauvreté, de chômage, de précarité et, simultanément, mettre en place un système économique profondément transformé afin de protéger notre planète ? Comment concilier l'individualisme, fruit d'une valeur, la liberté individuelle, avec d'autres valeurs collectives, tout aussi nobles, l'amour, la sécurité, l'amitié, l'égalité, la fidélité, en un mot la fraternité, fondement d'une citoyenneté active ? Cette période de transition nous oblige à sortir de nous-mêmes pour imaginer les nouvelles solidarités qui permettront de nouvelles règles de justice sociale.

Malheureusement, le rapport hésite souvent entre des approches difficilement conciliables. La difficulté à construire un constat partagé aboutit à des propositions trop minces ne permettant pas d'offrir une nouvelle perspective pour notre pays. Par exemple, le rapport pointe l'augmentation du taux de pauvreté, mais aucune préconisation ne tente de changer la donne, omettant à nouveau le rôle joué par les associations sur ce sujet. D'une manière générale, l'utilité sociale du monde associatif n'est pas prise en compte, elle est un indicateur du bien-être justement parce qu'elle est un élément constitutif de ce bien-être par le bien-vivre ensemble.

Enfin, le groupe des associations approuve les propositions concernant l'approfondissement de l'Union européenne au niveau de la gouvernance, de l'harmonisation fiscale, du budget et de la stratégie industrielle ; mais il y a d'autres manières d'entreprendre et il aurait aimé y trouver une place pour l'économie sociale et solidaire.

Le groupe des associations souligne l'ampleur de la tâche effectuée. Compte-tenu de ses réticences, il aura un vote partagé entre avis favorables et abstentions.

CFDT

Pour la CFDT, le rapport annuel devrait être l'occasion de proposer des pistes contribuant à instaurer un nouveau modèle de développement, seul à même de permettre de surmonter les crises auxquelles nous devons faire face. Force est de constater que l'avis qui nous est soumis aujourd'hui ne va pas vraiment dans ce sens.

Nous regrettons également, une nouvelle fois, les conditions difficiles de son élaboration dans un temps contraint. L'absence de ligne directrice arrêtée par le Bureau et des moyens qui ne sont pas à la hauteur de l'importance que le Conseil voudrait donner à ce rendez-vous annuel expliquent sans aucun doute ces difficultés et la frustration que nous ressentons de ne pas être allés au bout de certains débats pour aboutir à des préconisations plus précises. Dans ce contexte, nous apprécions d'autant plus les efforts accomplis par le rapporteur pour intégrer les approches et les nuances de chacun des groupes, en particulier en matière sociale et nous apprécions positivement les perspectives d'évolution arrêtées par le Bureau hier concernant les conditions d'élaboration du rapport.

Même si nous nous réjouissons que l'avis se conclue sur la recommandation de conforter le « vivre ensemble » et le sens du collectif, nous regrettons la distinction entre l'exposé consacré à la situation économique, et celui de l'état moral des Français. Il nous paraît, en effet, difficile de ne pas voir de lien entre les réalités économiques et sociales et la perte de repères à laquelle sont confrontées nos sociétés. Mais l'inverse est tout aussi vrai : cette perte de repères collectifs n'est-elle pas elle-même responsable de la situation économique, sociale et environnementale ? Pouvons-nous analyser ces phénomènes comme si n'existait pas, jour après jour, année après année, depuis plus de trente ans, un discours dominant faisant du libéralisme l'alpha et l'oméga de la résolution de tous les problèmes et de l'impôt, la tâche originelle de notre société ?

La CFDT se réjouit, en revanche, que soit abordée la question des indicateurs de bien-être, à tout le moins que soit réaffirmée la nécessité de dépasser la notion de PIB par habitant pour l'apprécier. Comme vous le savez, cette question fondamentale a déjà été abordée en partie par le Conseil dans son avis sur les indicateurs du développement durable de 2009 qui, s'ils ne résument pas la mesure du bien-être, tente de s'en approcher. Nous avons, à l'époque, tranché un certain nombre de questions, notamment de recourir à un tableau de bord d'une quinzaine d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux plutôt qu'un indicateur agrégé unique. Dans le prolongement de cet avis, le CESE s'est ensuite beaucoup impliqué dans la construction des repères statistiques de la stratégie nationale de développement durable au travers de la commission créée par le ministère de l'Écologie.

L'avis souligne à juste titre la pluralité des initiatives en la matière, tant des organismes officiels (dont l'ONU et l'OCDE) que d'associations d'universitaires et de chercheurs. Certaines sont anciennes, d'autres relèvent de la mise en œuvre des recommandations du rapport de

la commission Stiglitz. Nous sommes encore loin, cependant, d'entrevoir une définition du bien-être qui puisse faire consensus, même à l'échelle d'un pays. Un moyen d'avancer sur ce sujet serait de réhabiliter une des préconisations formulées voici trois ans par notre Conseil, d'associer étroitement les citoyens à la définition des indicateurs et de ce qu'ils en attendent. Le Conseil pourrait jouer un rôle essentiel en approfondissant cette question dans le but de proposer une méthodologie à mettre en place.

Nous voudrions enfin revenir une nouvelle fois sur la question du développement durable. L'avis indique bien la priorité qui doit lui être accordée et la nécessité de la prendre en compte. C'est mieux que rien ! Mais pour la CFDT, ce n'est pas suffisant. Le développement durable n'est pas un élément à prendre en compte : c'est l'objectif. Établir les conditions pour y parvenir, définir les politiques à mettre en place, les évaluer, piloter les transitions nécessaires est, pour la CFDT, une impérieuse nécessité.

C'est toute notre démarche dans les débats engagés aujourd'hui. Aussi, sommes-nous particulièrement favorables à la proposition d'étude de Mme Debonneuil visant à explorer les perspectives offertes par l'économie quaternaire pour créer de nouveaux gains de productivité, permettant de retrouver une croissance créatrice d'emplois et de bien-être pour la population, tout en respectant l'environnement.

La CFDT s'est abstenue.

CFE-CGC

La CFE-CGC regrette qu'il n'ait pas été possible de creuser convenablement certains sujets. Le peu de temps accordé à cet avis se traduit par un flou fait de banalités mêlées de contradictions au niveau des préconisations.

Le rapporteur se félicite du caractère contraignant donné au redressement des finances publiques. Ce serait une bonne chose si les mesures visées ne s'appliquaient pas en même temps à l'ensemble des économies européennes, ce qui ne conduira qu'à affaiblir toute l'Europe, dans la mesure où son marché interne est la clé de son économie.

Si l'on veut exporter plus, ce n'est pas en diminuant nos coûts, notamment salariaux, qu'on y arrivera, à moins que l'objet de ces décisions soit de ramener les salaires européens au niveau des salaires chinois ou indiens, au niveau de protection sociale et de pollution environnementale de ces pays. Tout le monde conviendra qu'il ne saurait s'agir d'un idéal.

Nous attendions des développements importants sur la nécessité d'investissements lourds pour préparer le futur notamment, mais pas seulement, au sujet de la transition énergétique.

Nous attendions qu'il soit demandé aux grandes entreprises d'augmenter leurs investissements d'avenir, contrairement à ce qu'elles ont fait en 2011, année qui a battu tous les records de distribution de valeur ajoutée au profit des seuls actionnaires.

Nous aurions également aimé une préconisation, demandant le retrait de Bâle 3, réforme que l'Europe continue à vouloir adopter quand les États-Unis comptent s'en dispenser, sachant que cette réforme va brider les possibilités d'investissement des entreprises, sans pour autant sécuriser le monde financier. Déjà, pour répondre par avance aux exigences de Bâle 3, les banques allègent leurs encours en les titrisant et en les cédant. De produit dérivé en produit dérivé, une nouvelle partie de mistigri se met en place qui pourrait se terminer en nouvelle crise systémique.

Bien entendu, nous sommes d'accord avec le fait de s'appuyer sur la BEI pour des projets d'avenir.

D'accord aussi pour poursuivre les efforts d'harmonisation juridique et fiscale, mais le meilleur moyen en la matière est sans doute de lutter contre le dumping. Or, on a l'impression ici qu'il s'agit surtout d'aligner la fiscalité vers le bas, ce qui aurait au bout du compte pour corollaire l'abandon de politiques sociales.

On voit bien que la préconisation d'adaptation de notre économie et de notre pacte social s'oriente vers une notion de compétitivité-coût quasi-exclusive (alors, par exemple, que l'heure de travail dans l'automobile coûte moins cher en France qu'en Allemagne, ce qui prouve que le problème est ailleurs.).

Oui, la prise en compte d'un certain nombre de dangers doit, certes, conduire à bâtir de nouveaux modèles économiques et sociaux pour l'avenir mais, curieusement, on entend derrière tout cela une petite musique de sacrifices à sens unique et de poursuite d'une politique dans laquelle salaires, emplois et investissements pâtissent de l'exigence de rendement des actionnaires. Cela est vrai pour les grandes entreprises, mais se répercute souvent sur les PME-PMI par le biais des pressions exercées sur les soustraitants et les fournisseurs.

C'est pourquoi, la CFE-CGC a voté contre cet avis dont les préconisations n'offrent pas de pistes de développement économique équilibré et durable à notre pays.

CFTC

Le groupe de la CFTC partage ce constat du rapport : la situation de la France est grave avec un risque de croissance négative en 2013, dans un environnement défavorable du fait des politiques de lutte contre la dette souveraine de certains États. La nécessité de réduire de façon drastique et urgente le déficit public compromet les marges de manœuvre et d'intervention de l'État. En découlent bien évidemment les plaies de l'aggravation du chômage, de la pauvreté et de la précarité.

Une cause majeure de ces problèmes n'est pas nouvelle : le recul de la production manufacturière. « *L'industrie c'est le moteur de la croissance* » nous dit le rapport qui évoque « *un mauvais positionnement dans la gamme des produits exportables* ». Comment ne pas penser à nos débats sur l'industrie automobile ?

Le rapport ouvre des perspectives intéressantes lorsque, pour réindustrialiser, il préconise d'améliorer l'environnement des entreprises, en particulier en matière de financement, de valoriser le potentiel humain en améliorant la gouvernance des entreprises et le meilleur partage de la valeur ajoutée. Soulignons que la création de richesse passe d'abord par le travail. Pour rétablir notre compétitivité, loin du bouc émissaire des coûts salariaux, l'avis insiste sur la recherche et le développement et sur l'innovation, ce qui semble un point de vue partagé depuis longtemps. Mais cela ne se traduit pas vraiment dans les faits pour beaucoup d'entreprises. Si celles-ci ne veulent pas sortir du profit maximum à court terme, ne sommes-nous pas condamnés à le répéter sans cesse en pure perte, à chaque rapport ?

Il est indispensable de se doter d'une stratégie industrielle européenne. En effet, l'Union européenne se préoccupe essentiellement des règles de concurrence et de l'instauration d'une zone de libre-échange toujours plus libérale et sans contreparties de la part de pays

protectionnistes qui ne respectent pas le minimum social et environnemental, concurrençant de façon mortelle et déloyale nos industries.

L'état moral de notre pays est fortement impacté par le phénomène du chômage chronique qui s'aggrave particulièrement chez les jeunes. Ceci s'accompagne d'un développement du temps partiel non choisi, d'une précarisation de l'emploi et de la pauvreté salariale. La CFTC rappelle ses préconisations sociales contenues dans le document sur « *le statut du travailleur* ».

Faut-il, une fois de plus, dire que l'emploi doit constituer une priorité politique absolue ?

S'ajoute à ce problème grave du chômage, une perte des repères, une cellule familiale fragilisée, alors qu'elle est le lieu premier des solidarités. Les spectres de la pauvreté et de l'insécurité minent l'espérance et fragilisent les institutions.

Ces précisions ayant été apportées, le groupe de la CFTC a voté le rapport.

CGT

L'avis fait des constats pertinents concernant le chômage, les perspectives énergétiques, l'état moral des Français, etc.

Deux exemples de constat pertinent :

1°) le déficit du commerce extérieur ne s'explique pas par les échanges avec les pays à bas salaires ;

2°) les régions qui disposent encore de structures sociales plus solides résistent mieux.

Nous convergeons particulièrement sur deux thèmes déjà abordés dans plusieurs avis du CESE : la critique de la dictature des marchés financiers et la nécessité d'une sélectivité de la politique monétaire en faveur de l'emploi et d'une croissance respectueuse des êtres humains et de l'environnement.

S'agissant du diagnostic et des propositions, l'avis initial était animé de convictions que nous ne partageons pas : les difficultés du pays viendraient d'un excès d'intervention publique et d'un soutien insuffisant à la rentabilité des capitaux privés.

Bien que le rapporteur ait fait preuve d'un esprit d'ouverture en acceptant de nombreux amendements, la structure et la tonalité d'ensemble de l'avis n'ont pas changé. Il en résulte un texte plein de contradictions, qui juxtapose deux visions divergentes, voire opposées : l'une s'inscrit plutôt dans le courant de pensée dominant ; l'autre s'y oppose et milite pour un changement.

La première vision inspire le plan-même de l'avis.

Ainsi, après une revue générale de la situation économique, le premier chapitre commence par la baisse du taux de marge des entreprises ; viennent ensuite la nécessité de redressement des finances publiques et la dégradation du solde du commerce extérieur. L'emploi et le chômage ne sont abordés qu'en quatrième position alors que ce qui préoccupe le plus les Français, c'est bien l'emploi et le pouvoir d'achat.

Le raisonnement du chapitre 1 est contradictoire avec celui du chapitre 2 où, pour expliquer « l'angoisse collective », l'accent est mis sur le travail.

Il en est de même en ce qui concerne les propositions.

Ainsi, la CGT est d'accord avec l'idée qu'il nous faut un « pacte productif » mais elle est en désaccord lorsque l'avis approuve les mesures annoncées dans le cadre du « pacte de compétitivité ».

Autre exemple, les principaux défauts de la construction européenne, à savoir le déficit social et le déficit démocratique, sont mis en sourdine au bénéfice de propositions qu'on entend partout mais qui sont contestées par les peuples.

Enfin l'ambiguïté de certaines propositions pose problème. Le concept de réformes structurelles par exemple. Tout le monde n'y met pas le même contenu. Ainsi, alors que la sécurité professionnelle est un enjeu fondamental de la négociation sur la sécurisation de l'emploi, l'avis n'hésite pas à proposer une « mobilité plus aisée ».

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe de la CGT s'est abstenu.

CGT-FO

L'avis présenté aujourd'hui est le reflet des contradictions qui traversent notre pays. À défaut de toujours trouver un consensus, le rapporteur n'a jamais éludé le débat qui y a ainsi gagné en qualité. Le groupe FO partage globalement le constat : finances publiques dégradées, chômage de masse et notamment des jeunes, faiblesse des taux de marges des entreprises, dynamisme économique différent selon les régions, moral des Français en berne.

Le groupe FO note positivement la mention du volume de dividendes versés par les entreprises à leurs actionnaires et de leur constante augmentation. Par ailleurs, il partage l'analyse selon laquelle la baisse des taux de la BCE a été trop étalée dans le temps et le relèvement de juillet 2008 inopportun.

En revanche, le groupe FO estime que cet avis, peut-être par manque de temps, est trop orienté sur l'économie. En effet, il ne soulève pas la question des risques sociaux induits par les politiques de restrictions budgétaires menées conjointement dans les pays de la zone euro, semblant considérer les souffrances infligées aux salariés et aux peuples de la zone euro comme des dommages collatéraux inévitables.

Les questions des prélèvements obligatoires - trop élevés notamment sur les entreprises - et de la rigidité du marché du travail, comme autant de freins à l'embauche, notamment des jeunes, reviennent également de manière récurrente.

Pourtant, l'avis souligne que la « générosité » de la protection sociale soutient la consommation et que le service public est un facteur d'attractivité de notre territoire, ce qui n'est pas la première des contradictions.

Le groupe FO partage les interrogations de l'avis sur les conséquences possibles du transfert de fiscalité des entreprises vers les ménages, assorti d'une baisse programmée des dépenses publiques.

Par contre, pour Force ouvrière, les Français ne sont pas dans le déni des réalités économiques : ce sont surtout des divergences profondes d'appréciation sur les causes et les solutions qui peuvent donner cette impression.

S'agissant des préconisations, FO partage l'idée qu'il faut approfondir l'Union européenne mais regrette que la discipline budgétaire en soit trop présentée comme la colonne vertébrale.

Le fait de tenir compte des régions n'amène pas de remarques particulières de notre part dès lors que le respect de l'unité nationale, de l'égalité des citoyens et de la hiérarchie des normes est garanti.

En revanche, l'urgence à faire de nouvelles réformes structurelles nous semble très relative ; il faudrait, au contraire, prendre le temps d'y réfléchir et d'en discuter. En ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité des acteurs publics, certes le chapitre évoque les efforts déjà accomplis et indique qu'il faut renforcer les moyens de lutte contre les fraudes fiscales et sociales mais, comme toujours, considère que le service public doit faire toujours mieux avec toujours moins. Or, les réformes conduites avec la seule préoccupation de la réduction des coûts ont, non seulement, nuit à l'efficacité des services mais de surcroît conduit certains au bord de la rupture. Quant à la formation initiale, elle ne saurait se réduire à une réponse aux seuls besoins des entreprises, même si l'idée d'une amélioration des relations entre l'école et « la vraie vie » peut se concevoir. Enfin, conforter le « vivre ensemble et le sens du collectif », est une préconisation que nous ne pouvons que partager mais, de notre point de vue, seul un partage des efforts plus soucieux de justice sociale peut en créer les conditions. Nous sommes, en outre, très réservés sur un dialogue social destiné à mieux faire partager la croyance en l'utilité des réformes. Le groupe Force ouvrière s'est abstenu.

Coopération

Aggravation du chômage, dégradation de notre déficit commercial, effondrement structurel de notre potentiel industriel, la situation économique et sociale de notre pays est bien préoccupante.

Le déficit de compétitivité auquel nous sommes confrontés, tant coût que hors coût, nous interroge. La compétitivité n'est pas une fin en soi mais un moyen qui, au-delà des querelles idéologiques qu'il nous faut enfin dépasser, doit être mis au service du bien-être de la population et du rayonnement de notre pays.

Pour renouer avec la croissance, il faut soutenir prioritairement la réindustrialisation de nos territoires, la compétitivité des entreprises et leur accès aux marchés extérieurs, ainsi que les efforts d'innovation et le développement des TPE-PME. Il faut créer, en France et en Europe, un climat favorable au développement des entreprises et d'un tissu industriel de long terme, générateur d'une croissance sans laquelle le poids de notre dette ne pourra pas être réduit. Le renforcement des normes prudentielles à travers la mise en œuvre des recommandations dites de *Bâle III* va se traduire par des incidences fortes sur le financement de l'économie, notamment pour les TPE-PME également confrontées à la hausse des taux d'intérêt et à la frilosité bancaire.

Le rapport insiste sur la nécessité de remettre en cause la prédominance de la politique de la concurrence au niveau européen.

Dans ce contexte peu réjouissant, le rôle de l'économie sociale coopératives, mutuelles et associations - dans le développement de notre pays, mérite d'être souligné. Comme l'avait souligné le CESE dans son avis *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement*, adopté le 12 octobre 2010, « *l'économie sociale et solidaire tout comme l'économie de proximité - se caractérisent par un fort ancrage dans les territoires et la création d'emplois pour l'essentiel non délocalisables ; elles constituent ainsi un espace régulateur visant à atteindre un modèle de développement social et économique plus équilibré* ». Dans cet esprit, il faudra veiller à la prise

en compte dans les interventions de la Banque publique d'investissement, de la diversité des formes d'entreprendre (économie classique, économie sociale, économie de proximité).

Les coopératives sont des employeurs importants, notamment dans les zones rurales. Leurs activités au service de leurs membres agriculteurs, artisans, marins, transporteurs, ont pour finalité d'améliorer leur propre compétitivité et ne sont pas délocalisables bien que confrontées aux effets de la mondialisation. Or, les coopératives sont un facteur essentiel de stabilisation de l'activité économique dans les territoires et leur résilience lors des crises économiques a été montrée par les études conduites notamment par l'OIT.

Le CESE conduit d'ailleurs actuellement un travail important sur le développement du secteur de l'économie sociale - coopératives, associations, mutuelles - qui souhaitent contribuer pleinement à la relance de l'économie au niveau national et aux mutations en cours dans notre société.

Le groupe de la coopération a voté en faveur du rapport.

Entreprises

Nous souhaitons saluer le courage du rapporteur qui a accepté de porter cet avis, sachant pertinemment bien que l'exercice serait ardu.

Malgré les concessions que vous avez dû faire pour être le porte-parole de l'ensemble de la section, notre groupe se retrouve, pour l'essentiel, dans le constat sur l'état de la France. Force est de constater que notre pays est dans une situation difficile qui nous oblige à faire preuve de lucidité et de remise en question.

D'emblée, notre groupe réaffirme qu'il faut réduire les dépenses publiques et ceci est une priorité absolue ; nous devons poursuivre l'effort entrepris par la RGPP en étant probablement plus clairvoyant selon les cas, mais il serait irresponsable de notre part de laisser aux générations futures le soin de réparer nos erreurs.

Cette rationalisation des dépenses publiques doit également se faire dans les territoires. En effet, nous partageons le souci du rapporteur de clarifier les compétences des divers échelons territoriaux pour éviter les redondances et faire ainsi que des projets régionaux cohérents, partagés par tous les acteurs, puissent émerger et être mis en œuvre.

Si l'on veut être intellectuellement honnête et faire face à la réalité et aux difficultés que rencontre notre pays, une remise à plat de certains acquis sociaux est incontournable. L'effort doit être consenti par tous, de manière juste et équitable. L'État n'a plus les moyens de financer des aides ou des services sans se soucier de leur réelle efficacité. À cet égard, la lutte contre les fraudes doit être exemplaire.

La question du financement de la protection sociale par d'autres revenus que ceux issus du travail reste également posée. Une part de plus en plus importante de la création de richesses est consacrée au financement de la protection sociale assise, de manière excessive, sur les revenus du travail. Il est à ce titre de plus en plus vital d'élargir l'assiette du financement de la protection sociale pour alléger les charges qui pèsent sur les entreprises et ainsi renforcer la compétitivité de l'économie française dans un contexte de mondialisation exacerbée. Cela doit participer d'un mouvement général destiné à favoriser le *made in France*.

La crise a un impact majeur sur la croissance depuis 2009 qui risque de perdurer et la France doit tenir compte de cette absence de croissance. Notre modèle social, en particulier,

doit être repensé en tenant compte de ce ralentissement. De même, le redressement de notre pays se jouera sur la réforme du marché du travail qui doit absolument gagner en flexibilité et en compétitivité.

Notre groupe souhaite conclure par une interpellation sur la nature même de la production d'un tel rapport. Si nous souhaitons demain être plus efficaces et innovants dans un tel exercice, il serait probablement utile, ainsi que l'ont souhaité la section et le rapporteur, que le CESE se donne les moyens de travailler toute l'année sur des indicateurs propres. À la lumière de ces indicateurs et d'un certain nombre de travaux produits par des institutions neutres et qui font autorité, le CESE jouerait alors son rôle naturel, qui n'est pas celui d'experts, mais de représentants informés de la société civile, en exprimant son opinion sur des sujets de fond ou sur certaines préconisations à émettre.

En attendant, notre groupe a voté l'avis.

Environnement et nature

Le CESE a rendu son second rapport sur l'état de la France. Entre volonté de cohérence avec l'ancien rapport de conjoncture et nouvelle ambition issue de notre assemblée consultative, l'exercice cherche encore sa place.

Ce rapport s'inscrit dans la continuité de celui pour 2011. La version 2012 renouvelle le choix de s'appuyer sur les indicateurs de développement durable. Elle actualise les informations statistiques et les complète par quelques éclairages bienvenus. Elle conforte ses recommandations en renvoyant à nombre d'autres avis et travaux de notre assemblée. Soulignons-le aussi, l'oreille attentive aux divers points de vue de notre rapporteur, Roger Mongereau, a fait beaucoup pour la sérénité de son élaboration.

Deux approfondissements sont en phase avec des préoccupations tout à fait actuelles :

- la volonté des pouvoirs publics de préparer et proposer une nouvelle étape de décentralisation justifie pleinement que notre rapport réserve aujourd'hui un chapitre à l'importance du fait régional ;
- avec la citation de Daniel Cohen : « *L'accumulation de richesse n'a rien à voir avec une optimalité du bonheur* », la réaffirmation de l'objectif essentiel d'accroître le bien-être pour tous et l'attention portée aux initiatives, tant locales qu'européennes ou internationales, venant d'universitaires, d'élus, d'entreprises ou d'associations citoyennes, qui sont des invitations à cerner, ce qui, mieux qu'une croissance économique limitée, peut contribuer à l'amélioration durable d'une prospérité individuelle et collective.

Toutefois, le rapport nous laisse sur notre faim par manque de réelle perspective. Au-delà du terme de crise, répété à l'envi depuis trente ans dans notre pays, le CESE se doit de dégager les tendances de moyen-long terme dans le contexte mondial. Le CESE doit se donner les moyens de répondre à ce défi.

Sur le fond d'abord, en actant, ce que nous avons commencé à faire dans ce rapport, que l'espoir de renouer avec une croissance soutenue du PIB est nul à court terme. Ensuite et par conséquent, que la réduction des inégalités et l'augmentation du bien-être doivent trouver d'autres voies que le partage des fruits de la croissance. Enfin, que le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et la raréfaction des matières premières vont structurer le monde de demain.

L'émergence d'un nouveau modèle économique, visant la prospérité, est inéluctable. La question devient alors pour la France en général et pour le CESE en particulier, celle de la transition, et donc du quand et du comment.

Pour y répondre, le CESE devra trouver une forme et une méthode adaptée, en vue du rapport annuel 2013. Ainsi notre assemblée pourra-t-elle, au-delà des suggestions « au fil de l'eau », proposer des voies plus ambitieuses.

Partagé entre la validation de l'essentiel du contenu du rapport et l'importance de ses manques, le groupe environnement et nature a réparti ses votes entre favorables et abstentions.

Mutualité

Notre assemblée présente son rapport annuel sur l'état de la France le lendemain de la conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui s'est tenue dans nos murs.

Le constat est alarmant : la pauvreté touche aujourd'hui 14 % de la population française ; la réduction des inégalités sociales doit être une priorité et les difficultés d'accès aux soins constituent, pour notre groupe, l'une des inégalités les plus insupportables.

Si notre système de solidarité permet encore de freiner l'augmentation des situations de pauvreté, son efficacité diminue tant le non-recours aux droits est important : plusieurs rapports récents l'ont constaté.

Or, ces préoccupations, qui sont essentielles au groupe de la mutualité, n'ont pas été suffisamment abordées dans notre rapport. L'objectif de réduction des inégalités aurait dû nous amener à proposer des pistes d'actions concrètes pour renforcer notre système de solidarité collective et réformer notre politique fiscale pour plus de justice sociale.

Malgré certaines approches intéressantes, le rapport annuel sur l'état de la France apparaît déséquilibré, tant sur le constat que sur les préconisations. Le pilier environnemental n'est traité qu'à travers la question énergétique, qui fera par ailleurs l'objet de notre prochaine plénière, et le pilier social est essentiellement regardé à travers l'emploi. Sur ce dernier point, le groupe de la mutualité regrette que l'avis n'évoque pas le dispositif « emplois d'avenir », l'une des mesures importantes en termes de politique d'emplois du gouvernement dans laquelle les entreprises de l'économie sociale s'engagent activement.

Le groupe de la mutualité partage les préconisations relatives à l'Union européenne : oui, une harmonisation fiscale et juridique est nécessaire ; oui, un véritable système de ressources propres pour l'Union est nécessaire.

Enfin, et comme nous l'avions déjà signalé pour le rapport précédent, le groupe de la mutualité regrette qu'il ne s'inscrive pas mieux, en termes de temporalité, dans le débat budgétaire national. Une réflexion devra être menée dans ce sens.

Pour toutes les réserves précédemment énoncées, le groupe de la mutualité s'est abstenu.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Tout en soulignant la difficulté de l'exercice auquel s'est livrée la section, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse estime que ce rapport est trop peu en phase avec le contexte économique et social, qu'il est partiel dans son constat et partiel dans ses propositions. L'état de la France ne saurait se résumer aux états d'âmes de certains acteurs économiques, il doit analyser les causes des inquiétudes et aspirations de nos concitoyens, à partir d'un diagnostic des attentes de la société et des forces et faiblesses de notre modèle social.

Pour commencer, il nous semble que le rapport sous-estime la compréhension des enjeux économiques et sociaux par les citoyens. Il est trop facile d'imputer le refus de politiques d'austérité ou de modification du pacte social à un défaut d'éducation des peuples !

Deuxièmement, l'approche du rapport nous apparaît à bien des égards paradoxale. En effet, tout en reconnaissant à plusieurs reprises que le système de protection sociale français a permis d'atténuer les effets de la crise, de soutenir la demande interne et de contenir la paupérisation des Français, il n'a de cesse de le remettre en cause et d'en souligner les coûts pour les entreprises.

Pour rendre la dépense publique plus efficace, le rapport propose de renforcer la lutte contre les fraudes. Il est dommage de ne pas mentionner également les importants taux de non recours aux droits sociaux, en particulier au RSA, pourtant au cœur de l'actualité récente.

Derrière les concepts de crise morale, d'angoisse collective ou encore de vivre ensemble, mis en exergue par le rapport, il est en réalité tout simplement question du creusement des inégalités sociales et du délitement de la solidarité nationale. Or, il nous semble qu'il aurait fallu davantage insister sur la question sociale dans ce rapport.

Enfin, alors que le rapport précédent avait souhaité mettre l'accent sur la situation des jeunes, il faut cette année constater le faible cas qui en est fait.

Le rapport fait état de taux de chômage élevés dans certains quartiers, ainsi que pour les jeunes les moins qualifiés. Mais les difficultés d'insertion, malheureusement, ne concernent pas uniquement ces jeunes et le diplôme ne protège qu'imparfaitement du chômage et du déclassement. Ainsi que l'a montré l'avis sur l'emploi des jeunes voté récemment par le CESE, les causes du chômage des jeunes sont multiples et vont bien au-delà de la question de la formation.

Sur la formation, encore une fois, c'est l'idée d'une inadaptation entre les jeunes et le monde du travail qui prévaut. Or, cette idée est fautive, les jeunes sont cinq fois plus qualifiés que la génération de leurs parents. Ils ne sont donc pas « moins performants » contrairement à ce qu'insinue le rapport.

Face à cette situation, le rapport évoque le risque de marginalisation. Le risque que nous identifions relève davantage de la remise en cause de notre système de solidarité intergénérationnel par cette génération. En effet, les jeunes entre 18 et 25 ans demeurent exclus du droit commun, ils n'ont, par exemple, pas accès au filet de sécurité dont disposent

les autres citoyens, ainsi que cela a été confirmé lors de la Conférence contre l'exclusion le 11 décembre.

Pour l'ensemble des raisons exprimées, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse s'est abstenu.

Outre-mer

La France souffre encore des conséquences de la crise majeure que nous subissons. C'est le constat qui s'impose à travers cet avis. La perte de croissance est durable et la zone euro, dont notre pays est un des piliers, doit faire face à de nombreuses difficultés.

Pour autant, les potentialités de retour à la croissance sont réelles. Pour le groupe de l'Outre-mer, deux des axes évoqués dans l'avis doivent constituer des priorités pour les pouvoirs publics : d'une part, la résorption du déficit de nos finances publiques et d'autre part, le regain de compétitivité de nos structures de production et de service. En effet, le retour à l'emploi et à une croissance durable ne pourra se faire sans un « choc de compétitivité » qui appelle des réformes urgentes de nos équipements économiques.

Notre pays doit s'appuyer sur les nombreux atouts dont il dispose, y compris en Outre-mer. Leur situation géographique fait d'eux des frontières actives de l'Union européenne et des points d'entrées dans des zones à fort potentiel de croissance et d'innovation. La France, deuxième surface maritime au monde, deviendra la deuxième puissance maritime le jour où notre nation dans son ensemble prendra conscience de ces réalités.

Notre pays souffre de grandes incertitudes. C'est particulièrement vrai en Outremer où la compétitivité ne pourra cependant pas avoir lieu sans une adaptation de l'appareil productif liée aux difficultés structurelles propres aux territoires ultramarins. Le groupe souhaite que soit engagée une stratégie de compétitivité et de croissance durable, adaptée aux défis des territoires ultramarins, et axée vers une sortie de la seule relation de dépendance budgétaire vis-à-vis de l'hexagone.

Les efforts doivent porter à la fois sur les secteurs traditionnels structurants, mais aussi sur les secteurs d'avenir. Les enjeux maritimes sont au cœur des problématiques d'avenir, qu'ils concernent l'extension du plateau continental (objet d'une étude en délégation à l'Outre-mer) ou la gestion durable des ressources marines et sous-marines. Le développement des nouvelles technologies et des services à la personne constitue un défi de premier plan pour les territoires ultramarins éloignés, isolés et confrontés à des perspectives démographiques préoccupantes. Enfin, faut-il rappeler l'importance des énergies renouvelables, principaux moteurs d'une véritable autonomie énergétique ?

L'Outre-mer s'inscrira parfaitement dans cette stratégie de croissance, pour peu que l'on accepte de changer le regard que l'on porte sur ces territoires. L'avis dresse un portrait d'une grande clarté de la situation économique et sociale de notre pays et propose des pistes de réflexions que le groupe soutient pour engager un retour de la confiance et donc de la croissance et de l'emploi. C'est pourquoi il a voté l'avis.

Personnalités qualifiées

M. Khalfa : « Au nom de l'Union syndicale Solidaires que je représente ici, je voterai contre ce projet d'avis. Il contient pourtant dans sa partie « analyse » des éléments intéressants

et il faut remercier le rapporteur d'avoir accepté d'y intégrer nombre d'amendements lors de la discussion en section. Ainsi, le texte note à de nombreuses reprises l'effet néfaste des politiques de restriction budgétaire et de la baisse du coût du travail sur l'activité économique. Il indique ainsi à juste titre que :

« Ces politiques d'austérité menées simultanément dans les pays européens ont cependant des conséquences sociales lourdes pour les populations et également des effets économiques pro-cycliques. En effet, les relations commerciales entre pays de l'Union sont majoritaires dans les échanges extérieurs des pays membres, les déficits des uns faisant les excédents commerciaux des autres et, de ce fait, la contraction de la demande interne dans tous les pays pèse sur le commerce extérieur de tous. Ainsi, même l'Allemagne est actuellement touchée par la contraction de l'activité économique. ».

De même, le projet d'avis note le niveau particulièrement élevé des dividendes versés aux actionnaires qui ont atteint plus de 30 % de l'excédent brut d'exploitation en 2011, niveau historique depuis la fin de la seconde guerre mondiale, contre 14 % dans les années 1990.

Ces constats ne font que faire ressortir encore plus le caractère convenu des préconisations qui reprennent pour l'essentiel la *doxa* dominante, et ce, en contradiction même avec les analyses précédentes. Trois exemples parmi d'autres.

Le projet d'avis prône « la nécessité de mener des réformes structurelles », c'est-à-dire, en fait, d'approfondir encore les politiques qui sont à l'origine de la situation actuelle.

Il se félicite des propositions du rapport Gallois, alors même qu'il pointe les conséquences néfastes des mesures que ce rapport préconise sur l'emploi, le pouvoir d'achat et la qualité des services publics.

Il se prononce pour un tour de vis budgétaire supplémentaire pour tenir les objectifs de réduction du déficit, dans le cas où la prévision de croissance retenue par le gouvernement s'avère erronée - comme cela est fort probable - sans voir que la France s'engagerait ainsi, comme d'autres pays européens, dans une spirale récessive mortifère.

Le CESE avait l'occasion avec ce projet d'avis de proposer des préconisations fortes qui auraient permis de sortir de la situation actuelle et qui auraient montré qu'il n'y a aucune fatalité à subir la régression sociale en cours. Cela aurait supposé le courage de remettre en cause un certain nombre d'idées reçues. Ce n'est pas le cas. Une occasion manquée donc ».

Mme du Roscöat : « Je salue M. le Rapporteur, le courage qu'il vous a fallu pour présenter cet avis sur l'état de la France.

Vous avez fait le choix de la franchise en nous présentant une analyse lucide de la situation économique et sociale difficile et préoccupante que connaît notre pays.

Je m'arrêterai à deux aspects : économiques et sociaux.

Économiques d'abord.

L'État providence est désormais un leurre. L'État ne doit plus se permettre de faire ce qu'il interdit aux autres. Il ne doit plus vivre au-dessus de ses moyens, les recettes fiscales ont une limite et l'insupportable n'est pas loin pour les citoyens que nous sommes.

Pour moi, les choses sont claires, si nos politiques veulent retrouver la confiance et l'estime des Français, ils doivent baisser les dépenses publiques de façon drastique et donner l'exemple.

Il faut booster les entreprises et donc l'emploi. Créer un environnement favorable à leur développement et rendre la confiance aux financiers en leur démontrant qu'ils pourront investir sans crainte de voir des ponctions excessives et, en parallèle, mettre en place des mécanismes qui veilleront à ce que le résultat des entreprises soit réinvesti plutôt que versé en dividendes.

Arrêtons de montrer du doigt les riches au nom d'un dogmatisme d'un autre âge qui n'a qu'une conséquence, faire fuir les capitaux. Ca soulage peut-être certains mais quel cadeau pour les pays d'accueil !

Sur le plan sociétal, « le bien-vivre ensemble » dont vous parlez, M. le rapporteur, il faut tout d'abord arrêter de monter une France contre l'autre. Arrêter la vieille « lutte des classes ».

D'un côté, les vilains riches égoïstes, car bientôt seront compris dans cette définition tous ceux qui possèdent quelque chose, ne fût-ce qu'un petit appartement acquis après des années de labeur et les autres.

Arrêter d'opposer les vilains retraités qui profitent et les jeunes qui galèrent... et la liste est longue des titres ou articles accrocheurs. Autant de venin distillé contre « le vivre ensemble » que vous appelez de vos vœux, M. le rapporteur.

Quant à construire une société harmonieuse, ce n'est pas en essayant de promulguer une loi qui jetterait à terre tous les fondements de notre société, que le gouvernement y parviendra. À s'occuper essentiellement de minorités, nos gouvernants prennent tout simplement un risque énorme d'implosion alors qu'ils seraient mieux inspirés de concentrer son énergie à sortir notre pays de la crise.

Je voterai cet avis tout en regrettant les préconisations de compromis. Notre pays en crise a pourtant besoin de mesures fortes de relance de productivité et non d'incantations stériles ».

UNAF

Ce rapport constitue un état des lieux, nécessaire et indispensable pour connaître et mieux appréhender la réalité économique de la France. Si la dette de l'État est importante, son effacement ou, au moins, sa réduction, passe par un effort de l'État, des entreprises et des familles. L'amélioration de la compétitivité est à court terme insuffisante pour régler ou atténuer le passif.

Pour ce faire, il est nécessaire de limiter les dépenses publiques mais aussi de recourir à des recettes supplémentaires. Sur le plan de la compétitivité, la situation de la France est difficile, sa balance commerciale est déficitaire en Europe comme au plan mondial, notamment au regard de la concurrence industrielle et commerciale imposée par la Chine. Ainsi, par exemple, sur le sol africain, la part de marché des fournisseurs français est passée de 2000 à 2010 de 16,2 % à 8,9 % alors que, dans le même temps, la Chine passait de 3,4 % à 12,5 %.

Au niveau européen, la situation est semblable puisque la dette de l'Europe atteint 8 000 milliards d'euros, dette dont la Chine détient 550 milliards.

Dans ce paysage de désolation, un inventaire non exhaustif pourrait ainsi résumer cette situation venant percuter le quotidien des familles : situation économique dégradée, absence de visibilité sur sortie de crise, chômage en hausse, moral en baisse, précarisation de l'emploi, temps partiel subi, taux de pauvreté en augmentation, augmentation des prix,

stagnation des salaires et donc baisse du pouvoir d'achat, stress au travail, échec scolaire... Des points positifs sont toutefois à mettre dans la balance : l'innovation et la recherche, la protection sociale, qui a, certes, un coût, mais qui a fait la preuve d'amortisseur social en temps de crise. À cet amortisseur, il faut ajouter le rôle des familles elles-mêmes qui puisent dans leurs économies au profit, voire au détriment, des jeunes générations.

Dans ce panorama complexe, un constat partagé par tous doit trouver des réponses et des solutions : la persistance de fortes inégalités qui vont en s'aggravant. Les préconisations formulées par l'avis sont des réponses que le groupe de l'UNAF approuve :

- renforcer la place de l'Union européenne par l'application d'une discipline budgétaire partagée, par un effort d'harmonisation juridique et fiscale, par la révision du financement du budget européen, et surtout, par la mise en œuvre d'une stratégie industrielle européenne ;
- prendre en compte le fait régional par la construction d'un projet régional cohérent avec la coordination des acteurs, permettant ainsi d'éviter dépenses multiples, inutiles ou superfétatoires ;
- adapter notre économie et notre pacte social passe par des réformes structurelles nécessaires. Le groupe de l'UNAF souhaite que soit portée une attention particulière à réformer notre système de formation pour une plus grande efficacité et répondre aux enjeux de l'innovation et du développement durable.

Il existe certainement d'autres mesures à envisager et le rapport de M. Gallois ouvre aussi des perspectives. Il est temps de passer des préconisations à l'action pour redonner confiance et construire des solutions durables, empêchant toutes les formes d'exclusion. Autrement dit, il est temps de remplacer les gouvernants théoriciens par des techniciens praticiens.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.

UNSA

L'UNSA regrette que cet avis n'insiste pas suffisamment sur l'évolution, éventuellement constatée, depuis le précédent rapport de 2011. Nous souhaitons que chaque année un point soit effectué sur les variations résultant des recommandations proposées dans chacun de nos avis. L'UNSA estime qu'il n'est pas opérationnel, chaque année, de rebalayer l'ensemble des données et des observations. Il convient de s'inscrire dans une dynamique afin que nos travaux prennent mieux en compte tout à la fois les recommandations passées et leurs mises en œuvre. À simple titre d'exemple, nous approuvons en 2011 les « *quelques orientations prioritaires visant chacune une amélioration de la compétitivité, de l'équité et de la soutenabilité* » ; force est de constater que l'avis ne mesure pas l'atteinte de l'objectif.

Au niveau de l'analyse de la situation économique et sociale :

L'UNSA approuve la constatation de l'effet de cliquet causé par la crise financière puis économique ; ce qui a été perdu n'a pas été totalement rattrapé.

Nous approuvons, dans ce cadre, la critique de la politique monétaire restrictive de la BCE mais nous regrettons que les préconisations visant à « *approfondir l'Union européenne* » soient timorées au niveau de l'Union bancaire, voire inquiétantes, à celui de la discipline budgétaire ; il ne suffit plus de simplement partager cette dernière en se limitant à un

souhait annuel de réforme fiscale nationale mais résolument de réfléchir à des ressources propres pour l'Europe.

L'avis pointe, avec justesse, les risques que cette évolution restrictive porte à la croissance du fait des mesures d'austérité budgétaire prises partout en Europe. Ces risques pèsent fortement sur le fonctionnement des services publics ; cependant, l'avis ne met pas en exergue la brutalité et l'aveuglement de la démarche, d'autant plus que ces diminutions d'emplois n'ont pas été éclairées par une évaluation de leurs effets. Pour sa part, l'UNSA considère qu'il ne peut pas y avoir de bons services publics sans financements pertinents, ce qui sousentend une évaluation de ceux-ci. Cependant, l'UNSA met en garde contre l'illusion de la généralisation de « *technologies sophistiquées* » qui, de fait, mettraient de côté les populations vieillissantes ou fragilisées. Pour nous, il sera toujours nécessaire de proposer des accueils ou des interfaces s'appuyant sur la relation humaine.

L'UNSA note avec intérêt que l'avis pointe la répartition inégalitaire qui est faite de la richesse, dans le seul sens défavorable aux salariés et ce, d'une façon exorbitante par rapport aux autres pays européens. De même, approuvons-nous le constat sur la disparité sans cesse croissante entre les riches et les plus pauvres ; nous regrettons, à ce titre, de ne pas avoir trouvé une analyse de l'indice de Gini qui aurait montré l'accroissement des inégalités sur la dernière décennie.

Pour l'UNSA, la fiscalité est le seul moyen de financer l'administration et les services publics ; des ressources nouvelles sont donc nécessaires à travers l'impôt qui doit être lisible, transparent et équitablement réparti en fonction des capacités de chacun. Or, l'avis nous laisse sur notre faim, en réaffirmant simplement l'actualité d'une réforme fiscale d'ensemble et en ignorant les débats qui ont traversé la société toute entière depuis plus de douze mois.

Au niveau de l'emploi, l'UNSA approuve les constatations déjà faites l'an passé sur le lien entre emploi et confiance de la société en elle-même, sur la destruction du capital humain et particulièrement sur la situation des jeunes de moins de 25 ans. Il ne suffit plus de regretter ou de déplorer ; à l'UNSA, nous disons qu'il sera impossible, demain, de réclamer aux salariés entrés tardivement et avec beaucoup de difficulté dans la vie active, la solidarité qui leur a été globalement refusée aujourd'hui.

Sur l'état moral, l'UNSA partage, cette année encore, le constat sur la dégradation des rapports humains fondés selon nous sur des inégalités criantes. Cependant, nous ne trouvons ni analyses, ni commentaires sur ce que nous considérons comme des mesures correctives, adoptées en 2012.

Cependant, nous sommes très dubitatifs sur la critique de la richesse matérielle dont la croissance, certes, n'est pas corrélée avec le bonheur mais qui y contribue grandement. Nous ne sommes pas de ceux qui affirment que « la misère est moins pénible au soleil » !

Cependant, nous notons avec intérêt que la santé, le lien social, l'exercice d'un travail, sont des facteurs de bien-être et nous affirmons donc que notre système social français, parfois attaqué durement par ceux qui parlent de charges plutôt que de cotisations, est bien le fondement du « vivre ensemble ».

Nous partageons globalement l'analyse sur le développement des territoires montrant que les éléments de contexte sont fondamentaux.

Les préconisations : beaucoup sont, une fois encore, trop redondantes avec celles de 2011, même lorsqu'elles s'appliquent à des éléments de contextes nouveaux, comme « le pacte de stabilité et de croissance » ou « la conférence sociale » (non évoquée) qui, pourtant,

engagent tous les acteurs. D'autres sont insuffisamment étayées comme l'harmonisation juridique et fiscale et se limitent au rappel de demandes antérieures du CESE.

Pour l'Union européenne, il convient de dépasser la « discipline budgétaire partagée » pour aller vers une politique coordonnée et harmonisée dans le domaine budgétaire, économique et financier, la proposition d'un « véritable système de ressources propres » étant une priorité dont le caractère opérationnel devrait être approfondi.

Sur « le fait régional », la préconisation de refinancement, par la BCE, des projets soutenus par la BPI est séduisante mais demande des études complémentaires pour éviter l'écueil d'une procédure lourde tout en préservant l'harmonisation des projets dans une politique plus générale, comme cela a d'ailleurs été défini dans les quinze engagements pour la croissance et pour l'emploi, regroupés dans la déclaration commune État-régions du 12 septembre 2012.

Plus généralement, il convient d'appeler à la simple prise de conscience et nous regrettons que tous ces objectifs ne soient pas accompagnés d'un volet mettant en exergue le nécessaire renforcement de la transparence, de l'évaluation et de la démocratie.

À l'UNSA, nous souhaitons que les travaux du CESE soient opérationnels. Dès lors, ne faut-il pas réfléchir à une nouvelle forme de présentation avec une sorte de droit de suite analysant les causes et les lieux de blocage des préconisations mais en soulignant les démarches de progrès ?

Nous souhaitons que les travaux du CESE aboutissent à des prises de position claires et opérationnelles pour être partie prenante de l'action publique. Le groupe de l'UNSA s'est abstenu.

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants	176
Ont voté pour	101
Ont voté contre	6
Se sont abstenus	69

Le CESE a adopté.

Ont voté pour : 101

<i>Agriculture</i>	MM. Bailhache, Barrau, Bastian, Mmes Beliard, Bernard, Bonneau, Dutoit, MM. Gremillet, Mme Henry, MM. Lefebvre, Lemétayer, Roustan, Schaeffer, Mme Sinay.
<i>Artisanat</i>	Mmes Amoros-Schwartz, Foucher, Gaultier, MM. Lardin, Le Lann, Liébus, Mme Sassano.
<i>Associations</i>	MM. Charhon, Pascal.
<i>CFTC</i>	M. Coquillion, Mme Courtoux, MM. Ibal, Mme Parle.
<i>Coopération</i>	M. Argueyrolles, Mme de L'Estoile, M. Lenancker, Mme Roudil, M. Verdier.
<i>Entreprises</i>	Mme Bel, M. Bernardin, Mmes Castera, Duhamel, Frisch, MM. Jamet, Lebrun, Lejeune, Mariotti, Mongereau, Placet, Pottier, Mme Prévot-Madère, MM. Ridoret, Roger-Vasselin, Roubaud, Mme Roy, M. Schilansky, Mmes Tissot-Colle, Vilain.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Beall, Guerin, Mme Vincent-Sweet, M. Virlouvet.
<i>Outre-mer</i>	MM. Arnell, Budoc, Grignon, Janky, Ledee, Omarjee, Osénat, Mmes Romouli-Zouhair, Tjibaou.
<i>Personnalités qualifiées</i>	M. Baudin, Mmes Brunet, Chabaud, M. Corne, Mmes Dussaussois, El Okki, M. Etienne, Mme Flessel-Colovic, MM. Fremont, Gall, Mme Graz, M. Jouzel, Mme de Kerviler, MM. Kirsch, Lucas, Martin, Mmes de Menthon, Meyer, Ricard, du Roscoät, MM. Richard, de Russé, Santini, Soubie, Terzian, Urieta.
<i>UNAF</i>	Mme Basset, MM. Damien, Farriol, Feretti, Fondard, Joyeux, Mmes Koné, L'Hour, Therry, M. de Viguerie.

Ont voté contre : 6

<i>CFE-CGC</i>	MM. Artero, Delage, Dos Santos, Lamy, Mme Weber.
<i>Personnalités qualifiées</i>	M. Khalfa.

Se sont abstenus : 69

<i>Associations</i>	Mmes Arnoult-Brill, Gratacos, M. Leclercq.
<i>CFDT</i>	M. Blanc, Mmes Boutrand, Briand, M. Duchemin, Mme Hénon, M. Honoré, Mme Houbairi, MM. Jamme, Le Clézio, Legrain, Malterre, Nau, Mme Nicolle.
<i>CGT</i>	Mmes Crosemarie, Cru-Montblanc, M. Delmas, Mmes Doneddu, Dumas, M. Durand, Mmes Geng, Kotlicki, MM. Lepaon, Mansouri-Guilani, Marie, Michel, Prada, Rozet, Teskouk, Mme Vagner.
<i>CGT-FO</i>	Mme Baltazar, M. Bellanca, Mme Boutaric, M. Chorin, Mme Fauvel, M. Hotte, Mmes Medeuf- Andrieu, Millan, M. Nedzynski, Mme Nicoletta, M. Peres, Mme Perrot, M. Porte.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Bonduelle, Bougrain Dubourg, Mmes de Bethencourt, Denier- Pasquier, Ducroux, MM. Genest, Genty, Mmes de Thiersant, Laplante, Mesquida.
<i>Mutualité</i>	MM. Andreck, Beaudet, Davant, Mme Vion.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	M. Dulin, Mme Guichet, M. Prévost.
<i>Personnalités qualifiées</i>	M. Aschieri, Mmes Brishoual, Gard, MM. Hochart, Obadia.
<i>UNSA</i>	Mme Dupuis, MM. Grosset-Brauer, Rougier.

Liste des personnalités entendues

Pour son information, la section a procédé à l'audition de :

- ✓ **Romina Boarini**
chef de l'unité «Bien-être» de la direction des statistiques à l'OCDE
 - ✓ **Eric Dubois**
directeur des études et synthèses économiques à l'INSEE
 - ✓ **Jean Gadrey**
professeur émérite à l'Université de Lille I
 - ✓ **Robert Ophèle**
sous-gouverneur de la Banque de France
- Le rapporteur a en outre rencontré :
- ✓ **Alain Rousset**
président de l'association des régions de France

Bibliographie

Pacte pour la compétitivité de l'industrie française

Louis Gallois, novembre 2012

La crise qui vient : la nouvelle fracture territoriale

Laurent Davezies, au Seuil/République des idées, octobre 2012

Le déni français, les derniers enfants gâtés de l'Europe

Sophie Pedder, chez Lattès, septembre 2012

Performance européenne à l'exportation

Angela Cheptea, Lionel Fontagné et Soledad Zignag,
document de travail de la Banque de France, août 2012

Homo economicus, prophète (égaré) des temps nouveaux

Daniel Cohen, Albin Michel, août 2012

Bulletin de la Banque de France, 3^e trimestre 2012

La fabrique de la défiance ... et comment s'en sortir

Yann Algan, Pierre Cahuc, Andrei Zylberberg

Albin Michel, février 2012

Repères :

Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013

édition 2012, Commissariat général au développement durable, ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, INSEE

La machine à trier

Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Olivier Galland et André Zylberberg
co-édité par Eyrolles et la Fondation ManPower Group pour l'emploi,
octobre 2011

Rapport annuel de la Banque de France, 2011

Comment va la vie ? Mesurer le bien-être, OCDE 2011

Un lycée pavé de bonnes intentions,

Richard Descoings, aux éditions Robert Laffont, août 2010

Culture and institutions ; Economic Development in the regions of Europe,

Journal of european economic association, 2010

Regulation and Distrust,

Philippe Aghion, Yann Algan, Pierre Cahuc et Andrei Schleifer

Journal of Economics, 2010

La France et ses régions, INSEE, édition 2010

Publications du CESE :

- *La dette : un pont entre passé et avenir,*
Avis présenté par M. Michel Lamy, juin 2012
- *Projet de Schéma national des infrastructures de transport (SNIT),*
Avis présenté par M. Sébastien Genest et M. Pierre-Jean Rozet, février 2012
- *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement,*
Avis présenté par Mme Isabelle de Kerviler, octobre 2011
- *40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives,*
Avis présenté par M. Yves Urieta, décembre 2011
- *Les inégalités à l'école,*
Avis présenté par M. Xavier Nau, septembre 2011
- *Budgets publics (État et collectivités locales) : contribuables et citoyens*
Avis présenté par M. Philippe Valletoux, septembre 2010
- *Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique,*
Avis présenté par M. Philippe Le Clézio, avril 2009
- *Le développement des entreprises intermédiaires,*
Avis présenté par Mme Françoise Vilain, octobre 2008
- *La faisabilité financière des programmes d'infrastructures*
Avis présenté par M. Philippe Valletoux, 2006
- *Les perspectives financières de l'Union européenne,*
Avis présenté par M. Georges de La Loyère, mai 2005

Liste des illustrations

■ Tableaux

<i>Tableau 1 : Revenus versés par les entreprises non financières (en milliards d'euros)</i>	7
<i>Tableau 2 : Temps partiel dans l'Union européenne en 2011</i>	17
<i>Tableau 3 : Évolution de l'espérance de vie en bonne santé (en années)</i>	47
<i>Tableau 4 : Estimation de la répartition de la population en France métropolitaine (en milliers)</i>	52

■ Graphiques

<i>Graphique 1 : Taux de croissance annuel du revenu national net et du PIB réels par habitant (en %)</i>	5
<i>Graphique 2 : Évolution des prix à la consommation (en %)</i>	6
<i>Graphique 3 : Taux de marge et taux d'investissement des sociétés non financières (en %)</i>	6
<i>Graphique 4 : Évolution des finances publiques (en % du PIB)</i>	9
<i>Graphique 5 : Transactions courantes, France (données à mai 2012) (soldes annuels, en milliards d'euros)</i>	10
<i>Graphique 6 : Balance des biens de la France (soldes annuels, en milliards d'euros)</i>	11
<i>Graphique 7 : Balance des biens de la France (flux trimestriels, en milliards d'euros)</i>	12
<i>Graphique 8 : Parts de marché à l'exportation comparées pour 7 pays développés (cumuls sur 12 mois, en % des exportations en valeur des 7 pays)</i>	13
<i>Graphique 9 : Transactions courantes pour 5 pays (soldes annuels, en points de PIB)</i>	14
<i>Graphique 10 : Taux de chômage et de sous-emploi (en %)</i>	15
<i>Graphique 11 : Évolution des taux de chômage dans la zone euro (en %)</i>	16
<i>Graphique 12 : Taux de chômage de longue durée (en %)</i>	18
<i>Graphique 13 : Part des jeunes de 16 à 25 ans, hors emploi et hors formation en France (en %)</i>	19
<i>Graphique 14 : Taux d'emploi des seniors dans l'Union européenne (en %)</i>	20
<i>Graphique 15 : Bilan de l'Eurosystème (en milliards d'euros)</i>	21
<i>Graphique 16 : Déséquilibres dans la zone euro</i>	22
<i>Graphique 17 : Taux des crédits nouveaux aux entreprises (1 M € et durée de 1 à 5 ans)</i>	24
<i>Graphique 18 : Les rééquilibres en cours</i>	25
<i>Graphique 19 : Évolution comparée des parts de marché à l'exportation au sein de 4 pays de la zone euro</i>	26
<i>Graphique 20 : Évolution annuelle de la balance commerciale de la France depuis 1971 (FAB/FAB y compris matériel militaire, CVS-CJO, en milliards d'euros)</i>	28

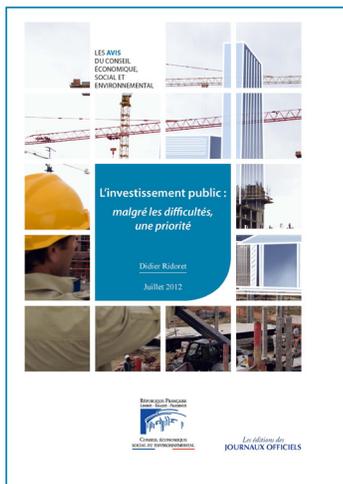
<i>Graphique 21 : Le prix de l'énergie en France, facteur de compétitivité et de pouvoir d'achat</i>	30
<i>Graphique 22 : Évolution des émissions agrégées des six gaz à effet de serre en France et en Union européenne</i>	31
<i>Graphique 23 : Évolution des PIB en volume</i>	33
<i>Graphique 24 : Pourcentage des jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture en 2009</i>	36
<i>Graphique 25 : Personnes en risque de pauvreté après transferts sociaux dans l'Union européenne en 2010 (en % de la population totale)</i>	38
<i>Graphique 26 : Évolution du taux de pauvreté en France</i>	39
<i>Graphique 27 : Distribution des niveaux de vie (rapport des déciles extrêmes et rapport inter décile)</i>	40
<i>Graphique 28 : Comment va la vie en France ?</i>	45
<i>Graphique 29 : Quels enjeux pour l'éducation ?</i>	45
<i>Graphique 30 : Quels enjeux pour la santé ? (ou l'écart entre l'espérance de vie et la perception de l'état de santé)</i>	46
<i>Graphique 31 : Les taux d'emploi dans les pays de l'OCDE</i>	48
<i>Graphique 32 : Les inégalités de bien-être en France</i>	49
<i>Graphique 33 : Taux de couverture de l'emploi selon le type d'espace et la catégorie socio-professionnelle (nombre d'emplois par rapport au nombre d'actifs résidents) (en %)</i>	61

■ Encadrés

<i>Encadré 1 : La situation particulière de l'Île-de-France</i>	59
<i>Encadré 2 : Région Nord-Pas-de-Calais, l'impact positif de l'aide ARDAN</i>	64

■ Cartes

<i>Carte 1 : La dépendance énergétique en Europe</i>	29
<i>Carte 2 : Population française par département (situation 2009)</i>	51
<i>Carte 3 : PIB par habitant, par région (en % de l'UE 27 = 100)</i>	53
<i>Carte 4 : PIB par habitant et par département (en €/hab.)</i>	54
<i>Carte 5 : Taux de chômage par zones d'emploi (en %) (4e trimestre provisoire en 2011)</i>	55
<i>Carte 6 : 16 types d'attractivité selon les territoires (typologie nationale des zones d'emploi selon leur attractivité)</i>	56
<i>Carte 7 : Répartition régionale des chercheurs de l'administration et des entreprises en 2010</i>	63



Dernières publications de la section de l'économie et des finances

- *L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité*
- *La dette : un pont entre passé et avenir*

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

- *La filière automobile : comment relever les défis d'une transition réussie ?*
- *La valorisation de la forêt française*
- *Le coût économique et social de l'autisme*
- *L'emploi des jeunes*
- *Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle*
- *L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité*
- *L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs*

**Retrouvez l'intégralité
de nos travaux sur
www.lecese.fr**

Imprimé par la direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris (15^e)
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental

N° de série : 411120020-001212 – Dépôt légal : décembre 2012

Crédit photo : thinkstock/hemera et thinkstock/istock
Direction de la communication du Conseil économique, social et environnemental

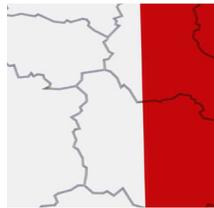
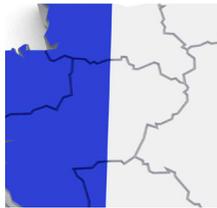


LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL



Dans son édition 2012, le Rapport annuel sur l'état de la France du CESE présente un tableau contrasté à travers une situation économique et sociale affaiblie, un état moral partagé entre une dégradation des rapports humains et une mise en valeur d'indicateurs de bien-être et l'émergence du fait régional différencié et porteur de solutions locales.

Le CESE propose quelques pistes de réflexion à l'échelle européenne, nationale et régionale.



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr



**Direction
de l'information légale
et administrative**

accueil commercial :
01 40 15 70 10

commande :
Administration des ventes
23, rue d'Estrées, CS 10733
75345 Paris Cedex 07
télécopie : 01 40 15 68 00
ladocumentationfrancaise.fr

N° 41112-0020 prix : 26,10 €
ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-120904-6



9 782111 209046